

L'ACTION NATIONALE

Volume LII, Numéro 6

— FÉVRIER 1963 —

50 cents

SOMMAIRE

ÉDITORIAL : Nous fêtons le cinquantenaire !

Patrick ALLEN : Mister Crump !

Jean GENEST : Le Mouvement laïque de langue française

François-Albert ANGERS : La querelle des structures

Actualité poétique : Les disciples d'Érostrate

CHRONIQUES

LA LANGUE : À la fortune du mot

L'ENSEIGNEMENT : La question des professeurs français

LES LIVRES : Les réticences de la Mère Une Telle

LES ÉVÉNEMENTS : Les incongruités du mois — Le biculturalisme

CORRESPONDANCE : Témoignage

ENQUÊTE

Notre patriotisme doit-il être canadien-français ?

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

Directeur : FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

Comité de rédaction : DOMINIQUE BEAUDIN – PATRICK ALLEN
– ARCHÉLAS ROY – JEAN GENEST

Rédaction et administration : Casier Postal 189, Station N, Montréal

Abonnements : \$5.00 par année. De soutien : \$10.00

Les articles de la revue sont répertoriés dans le Canadian Index, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, et dans la revue CULTURE.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

1er VICE PRÉSIDENT : M. André Laurendeau

2e VICE-PRÉSIDENT : M. René Chaloult

SECRÉTAIRE ET ADMINISTRATEUR : M. Dominique Beaudin

TRÉSORIER : M. Paul-Émile Gingras

DIRECTEURS : M. le Chanoine Lionel Groulx, R.P. J.P. Archambault, s.j., Arthur Laurendeau, Gérard Filion, Jean Drapeau, Guy Frégault, C.-E. Couture, R.P. Richard Arès, s.j., Rodolphe Laplante, Albert Rioux, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Gaétan Legault, Roland Parenteau, Jean Genest.

Où trouver L'Action Nationale ?

- À MONTRÉAL :** Dupuis et Frères, 865 est, rue Ste-Catherine
Librairie Déom, 1247, rue Saint-Denis
Librairie Universelle, 5165, Côte-des-Neiges
Librairie Ménard, 1564, rue Saint-Denis
Librairie Pony, 554 est, rue Ste-Catherine
Librairie Leméac, 371 ouest, avenue Laurier
- À QUÉBEC :** Librairie Garneau, 47, rue Buade
Librairie de l'Action Sociale Catholique,
Place Jean-Talon
Librairie du Quartier Latin,
111, rue Saint-Jean
- À OTTAWA :** Librairie Dussault, 170, rue Rideau

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Lucien Viau et associés

Comptables Agréés

CHAS. DESROCHES, C.A.

FERNAND RHEAULT, C.A.

210 ouest, boul. Crémazie

(ÉDIFICE GRANGER FRÈRES)

DU. 8-9251

LA CIE F.-X. DROLET

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Atelier Mécanique — Forge — Fonderie

Modelage — Soudure

Matériaux d'aqueduc et Bornes-Fontaines

245, rue du Pont,

Québec

Pour la collation

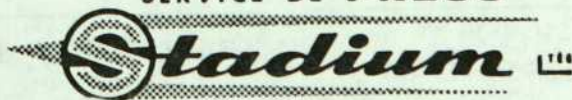
Savourez

LA CROQUETTE



BISCUITS — GÂTEAUX — TARTES

SERVICE DE PNEUS



Rechappage et Vulcanisation

Accumulateurs — Alignement de roues

Eugène Turcotte
Président

1871, rue DeLorimier
LA. 4-1177

André Trudeau
directeur-gérant

LES AMIS DE LA REVUE

R. GARON
CL. 9-9839

G. VEZINA
RA. 2-8534

GARON & VÉZINA

Latte métallique

7710, boul. Prévost
Ville d'Anjou, Qué.

BERNARD BENOÎT

*Linoleum, Stores Vénitiens, Stores
de Toile, Rideaux, Draperies*

11857 est, rue Notre-Dame
Pte-aux-Trembles — Mtl. 5-5159

BOURBONNAIS & PÉPIN

QUINCAILLERIE EN GROS
1575 est, rue Laurier, Montréal
LA. 6-4995

PAUL COULOMBE INC.

Chauffage à l'huile et au gaz
Air chaud — eau chaude
3338, rue Bélair, Montréal 38
RA. 2-8741-8246

ADRIEN COURVILLE

(Courville & Fils)
Manufacturier de fourrure en gros
418, rue St-Sulpice, Montréal
AV. 8-7474

DENIS, Arcadius

AVOCAT
86 nord, rue Wellington
Sherbrooke, Qué. - Tél. 2-4793

DORAIS, Jean-Louis

AVOCAT
57 ouest, rue St-Jacques
VI. 5-1336

ÉTABLI EN 1870

WILSON FRÈRES ENRG.

Charlebois Frères, Props.
BOIS - CHARBON
HUILE À CHAUFFAGE

2537 est, rue Notre-Dame
Montréal

Dr Yvon Cloutier

Chirurgien-dentiste

3253 est, rue Beaubien

Bur. : RA. 2-2678

AIMÉ GALARNEAU & Cie

Comptables Agréés
237 ouest, boul. Saint-Joseph
Montréal — CR. 4-2534*

WE. 2-4955

ROLLAND GIROUX

BRÔLEURS À L'HUILE
2031, rue Saint-Antoine
Montréal

G.-E. HOUDE, président

MONTREAL OXYGEN INC.

4890, 5e avenue - Rosemont
LA. 4-6957

Huile "TERO" Enrg.

Huile à chauffage
Pierre Vincent, Montréal
1690, rue Gilford — LA. 6-3379

ANDRÉ LA RUE, C.C.S.

Courtier en assurances
3450 est, rue Jean-Talon
Montréal 38 — RA. 2-1627

LAVIGNE, C.E.

Courtier d'assurances
3750, rue Lacombe
RE. 9-1748

Maison H. ROY Ltée

ÉTABLIE EN 1898

Imprimerie

marcel perrier, président
Faire-part — Commercial

1419, rue St-Hubert, Montréal
VI. 9-2448

LA CIE ACADIA ENRG.

ENTRETIEN DE BUREAUX
LAVAGE DE VITRES, ETC.

2125, rue Masson
• Montréal LA. 2-0751

MANOIR SAINT-CASTIN

• Lac Beauport
Québec

MAXIME Ltée

4140, rue St-Denis, Montréal 18
NETTOYEURS VI. 4-1158
• VI. 4-3619

CR. 1-6093

ERNEST PALANGE, O.D.
OPTOMÉTRISTE

• 441 est, rue Bélanger, Montréal

PHARMACIE MICHON

1361 est, rue Mont-Royal, Montréal
LA. 1-3659
• Roland Michon, Pharmacien



BRASSARD INC.

J. BRASSARD, prés.

256 est, rue Ste-Catherine, Mtl

ROBILLARD, Michel
NOTAIRE

• 934 est, rue Ste-Catherine
849-9663

ÉMILIEN ROCHETTE & FILS

Les spécialistes du tapis à Québec
Téléphone 2-5235
• 352, rue St-Vallier, Québec

LABONTÉ, LANDES, GROULX et LABONTÉ Notaires

• 3677, rue Adam
Montréal LA. 6-5517

Mario Du Mesnil AVOCAT

4 est, rue Notre-Dame, Montréal
UN. 6-6913

• 482, rue Victoria, Saint-Lambert
OR. 1-9295

SÉGUIN, Paul-Émile
NOTAIRE

• 6726, rue St-Hubert
CR. 1-8739

LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE des Trois-Rivières

• Avez-vous un ami
qui aimerait s'inscrire
dans la liste de nos amis ?

Toitures Permanentes Enrg.

• *Convertures en gravois - Ferblanterie*
**RA. 2-9121
2525-A est, rue Jean-Talon

THERRIEN, F.-E., avocat

• Ch. 400
33 ouest, rue St-Jacques, Mtl
VI. 2-9768

WE. 5-6316

J.-M. Valade
Président

Parisian Laundry Co. Inc.

• Buanderie et nettoyage
de qualité supérieure
3550, rue St-Antoine
Montréal

CR. 4-3503

GÉRARD LEBEAU

• Rembourseur d'autos, housses,
vitres, capotes d'autos
*Le plus grand atelier
du genre au Canada*
5940, rue Papineau
Montréal
Succ. 6270 Upper Lachine

LE PLACEMENT EN OBLIGATIONS

L'obligation est un **prêt** à terme moyen ou long, et à un taux d'intérêt fixe.

Elle se distingue du prêt ordinaire par le titre : série de **coupures**, de montant fixe (\$100, \$500, \$1,000), où les conditions du prêt sont imprimées sur papier spécial.

A ces coupures sont attachés des **coupons** pour le paiement des intérêts, qui s'effectue automatiquement par simple dépôt des coupons à une banque, aux dates indiquées sur chacun d'eux.

Ainsi organisée, l'obligation présente sur les autres prêts (débits en compte, billets à ordre, actes notariés, hypothèques), l'avantage de la **négociabilité**. Elle se vend, sur le marché, comme une marchandise courante.

Même si le placement obligataire est l'un des plus simples, il a ses difficultés. Aussi pour réussir mieux dans l'art de placer votre argent, consultez notre représentant; et voyez l'annonce du mois prochain pour d'autres explications sur le placement.



**LES PLACEMENTS
COLLECTIFS INC.**

vous aident à mieux investir!

BUREAUX À: MONTRÉAL, QUÉBEC, ST-HYACINTHE,
ST-JÉRÔME, SHERBROOKE, TROIS-RIVIÈRES.

L'ACTION NATIONALE

Volume LII Numéro 6

Février 1963

ÉDITORIAL

NOUS FÊTONS LE CINQUANTENAIRE

C'est décidé, nous fêterons le cinquantenaire. C'était bien notre avis qu'il serait presque ingrat de laisser passer une date pareille sans rendre un hommage à ceux qui, par l'intermédiaire de notre mouvement, ont rendu de si éminents services à la pensée politique au Canada français; et tout particulièrement aux deux principaux animateurs des deux périodes initiales : M. le chanoine Groulx pour celle de **L'Action française** et M. Esdras Minville, pour celle de **L'Action nationale**. Mais pour une fête vraiment publique, il fallait votre concours. Vos réponses suffisamment nombreuses, et venant de tous les coins de la Province, nous indiquent que nous pouvons compter sur vous. Au surplus, comme ces réponses se sont prononcées, dans la proportion de trois pour une, en faveur d'une journée d'études, il y aura journée d'études.

Le tout aura lieu le 17 mars, un dimanche, à l'Hôtel Windsor. Inutile de donner ici tous les détails que vous trouverez à l'intérieur de la première section, en une annonce spéciale. Nous vous demandons maintenant de nous aider en répondant rapidement à la lettre déjà reçue, ou en remplissant le coupon de l'annonce avec votre chèque, pour nous faciliter le financement de l'opération, et nous assurer le plus vite possible du nombre de participants. Il faudrait que cette manifestation soit brillante par le nombre des personnes présentes, comme elle le sera par la qualité des personnes fêtées, du conférencier et des personnes qui le présenteront et le remercieront. Venez et amenez vos amis.

Nous vous annonçons tout de suite qu'à l'occasion du cinquantenaire, le prochain numéro de **L'Action nationale** sera un numéro double spécial sur l'oeuvre du mouvement. C'est un documentaire de première valeur, dont la valeur historique autant que doctrinale en étonnera plusieurs. Il sera disponible au banquet.

INTÉGRATION DE "TRADITION ET PROGRÈS" À L'ACTION NATIONALE

Nos lecteurs, dont plusieurs sont des abonnés communs, connaissent l'excellente revue **Tradition et Progrès**. Fondée il y a cinq ans, cette publication trimestrielle a toujours affiché des préoccupations semblables à celles de **L'Action nationale**. A cette époque, l'équipe de **Tradition et Progrès** estimait que ses divergences de vues avec **L'Action nationale** justifiait une fondation distincte. Aujourd'hui, son directeur avec ses collaborateurs estiment préférable de réaliser l'union des forces et de consolider l'oeuvre commune par le truchement de **L'Action nationale**. Il nous apporte donc le concours combiné de son équipe, de ses finances et de ses abonnés.

C'est là un événement qui augure bien à la fin de l'époque et à l'orée de la nouvelle ère que marque un cinquantenaire. Nous remercions M. Albert Roy de nous apporter ce témoignage en cet anniversaire. Les abonnés de **Tradition et Progrès** deviennent donc automatiquement ceux de **L'Action nationale**; et son équipe de rédacteurs compte dorénavant parmi l'équipe de nos collaborateurs. Nous en sommes renforcés dans notre action, avantagés dans notre tirage, et consolidés dans notre prestige. Nous apprécions hautement le geste posé, car nous imaginons ce qu'il a fallu de renoncement pour s'y résoudre. Cela dénote un sens de solidarité nationale, qui fait même un peu nouveau, comme le climat général du Québec, dans

ce pays où tant de fondateurs multiplient les organismes et s'y accrochent envers et contre tous les courants.

● ● ●

Du point de vue pratique, **L'Action nationale**, qui paraît dix fois par année, à environ 100 à 112 pages par livraison, assurera aux abonnés de **Tradition et Progrès** un nombre égal de livraisons à celles auxquelles ils ont encore droit, avec la différence que **Tradition et Progrès** paraissait à 48 pages par livraison. A cause de la différence de périodicité, la demande de renouvellement au prix de \$5.00 pour l'année viendra plus vite : après quatre mois pour les abonnés d'un an à **Tradition et Progrès**, ou plus ou moins vite selon la date actuelle de leur échéance. A ceux qui sont aussi nos abonnés, nous ajouterons, à leur abonnement de **L'Action nationale**, un nombre égal de livraisons à celles qui leur sont dues par **Tradition et Progrès**, leur demande de renouvellement pour nous se trouvant retardée d'autant.

En fait, les abonnés de **Tradition et Progrès**, déjà avantagés quant au volume de matière offert dans le nombre identique de livraisons, continueront de recevoir la revue pour quelques livraisons encore après l'échéance, notre politique n'étant pas de couper automatiquement le service après le premier avis de renouvellement. Dans les circonstances, nous espérons que tous les abonnés de **Tradition et Progrès** voudront demeurer des abonnés de **L'Action nationale**, et qu'ils tiendront à nous éviter des frais supplémentaires en nous répondant rapidement dès la réception du premier avis.

La direction

■ ● ■

122

MISTER CRUMP !

Another "North American Barbarian" ?

par Patrick Allen

Quand les quotidiens du 11 décembre 1962 nous rapportaient que le président du Pacifique Canadien, M. Crump, mettait en cause notre système d'enseignement et l'attitude des jeunes boursiers de sa compagnie pour défendre M. Gordon qui avait fait le procès de la compétence des Canadiens français, la mesure était pleine et un sentiment de révolte à peine contenu s'est exprimé dans plusieurs milieux, même si les journaux n'en ont pas apporté tous les échos.

Il faut concéder à M. Crump ce mouvement de solidarité peu commun chez les nôtres et que nous pourrions imiter dans un grand nombre de cas. De plus, le président du Pacifique Canadien n'a peut-être pas complètement mesuré la portée de sa déclaration. Une chose me paraît indiscutable: cette intervention était tout à fait inopportune du point de vue psychologique. Si M. Crump n'a pas mieux su que M. Gordon s'entourer de Canadiens français dans la haute administration de son entreprise, M. Gordon administre une entreprise de la Couronne qui comble ses déficits au moyen des deniers publics qui viennent dans une proportion notable des Canadiens français. Il était normal qu'on demande des comptes à M. Gordon. Si une société privée ignore les aspirations légitimes de quelques millions d'habitants qu'elle dessert, la situation reste anormale, mais elle est différente. Nous n'avions pas demandé d'explication à M. Crump.

Puisque vous êtes intervenu dans le débat, M. Crump, soit pour vous couvrir d'un écran ou en offrir un à

votre collègue et ami du National Canadien, permettez-moi de vous poser trois questions. D'abord, avez-vous déjà pris connaissance de l'ouvrage de Bruce HUTCHISON qui a pour titre THE UNKNOWN COUNTRY, CANADA AND HER PEOPLE ? Il en était déjà à sa troisième édition en 1943 et il a été publié à Toronto pour nous tous, Canadiens de toute origine ethnique. Je soumetts à votre attention un passage qui me paraît particulièrement significatif en ce moment:

"Yet, beside an educated French Canadian, with his exquisite speech, his courteous manners, his fluid gestures and mobile face, the flowing cadence of his speech, any other North American must feel like a barbarian."

Un système d'enseignement qui permet à un penseur de langue anglaise d'écrire que « Pourtant à côté d'un Canadien français cultivé..., tout autre nord-américain doit se sentir un peu barbare », n'est pas aussi désuet qu'on a pu l'affirmer dans certains milieux et comme on a rapporté que vous l'avez fait vous-même, M. Crump. Ce n'est pas loin de la morgue du pasteur Fred Ellis.

Le volume de Bruce Hutchison vous aurait aussi appris que « Notre éducation, notre vie repose sur le principe de la religion qui est le centre de la vie humaine... et qu'une éducation religieuse tient la première place dans notre opinion, que l'idéalisme prime le matérialisme... » Au lieu de nous blâmer, l'auteur de cet ouvrage insiste en ces termes: « Oui, ils (les Canadiens français) apprennent nos manières, ils s'initient aux affaires, à l'industrie, ils étudient aux écoles techniques. Mais cela comportera-t-il le sacrifice de quelque chose de plus précieux ? Vous vous le demandez. » (« Yes, learning our ways, learning business and industry, studying in technical schools. But will it mean the loss of something much more valuable ? You wonder. » Page 37 de la troisième édition de l'ouvrage). Faut-il nous en vouloir si nous sentons notre infériorité économique et si nous voulons démontrer que cette infériorité ne dépend pas entièrement de nous ? Pourquoi chercher à nous dépouiller encore de ce qui nous reste de valable

et qui nous permettrait d'apporter de la diversité et notre propre contribution au progrès du pays ? Et cela m'amène à vous poser une deuxième question.

Est-ce bien vrai, M. Crump, que notre système d'enseignement classique « ne tend pas à préparer aux postes » que vous offrez dans les chemins de fer ? Si vous voulez faire de nous des conducteurs de locomotives, des mécaniciens, des soudeurs et des plombiers, des gardiens de wagons, des aiguilleurs, des chefs de gares, des vendeurs de billets, des laveurs de vitres et de parquets, vous avez entièrement raison. Si vous désirez des avocats, des ingénieurs, des architectes, des comptables agréés, des médecins, des économistes, des statisticiens, des journalistes, des préposés aux relations publiques et humaines, c'est bien à notre cours classique que les universités canadiennes-françaises demandent de donner la formation générale et humaniste qui convient à la préparation de tels hommes de profession. Nos universités en mettent chaque année des centaines de ces types de professionnels depuis plusieurs décennies sur le marché. Si la haute direction de votre entreprise n'en possède pas encore, ne serait-ce pas parce qu'elle les ignore, qu'elle n'en veut pas ou qu'elle ne sait pas les attirer ? De plus en plus dans les pays évolués du monde, on fait appel à des universitaires cultivés dans la haute direction des chemins de fer, parce qu'ils sont plus aptes à comprendre les problèmes, à faire les recherches qui s'imposent afin de donner satisfaction au public tout en assurant la prospérité des entreprises. Les déficits de nos chemins de fer canadiens, même s'ils ne sont pas imputables nécessairement à leurs administrateurs, sont un mal qu'il faut guérir par des apports de sang nouveau, de personnes dont la compétence est indiscutable. Jusqu'ici les Canadiens français n'ont pas eu à supporter l'odieux des déficits accumulés; dans l'avenir ils pourraient aider à les réduire ou, du moins, leur présence pourrait être un facteur d'efficacité indiscutable. C'est un actif dont on n'a pas encore su tirer

parti. Les retardataires ne sont peut-être pas où on le pense encore.

Que notre système d'enseignement soit « arriéré », déficient ou désuet, c'est une autre déclaration que l'on vous a aussi attribuée, M. Crump. Bien sûr, notre système n'est pas parfait et nous sommes les premiers à le reconnaître. Il y a déjà plusieurs années, la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay), constituée par le gouvernement du Québec, avait demandé une enquête sur l'enseignement. Le gouvernement actuel a organisé la Commission Parent qui présentera son rapport dans un avenir prochain. Le Québec est donc ainsi en avance sur la plupart des autres provinces du Canada à ce point de vue. Car presque tous les journaux des autres provinces attirent l'attention sur les carences de leur système d'enseignement. Dans le même ordre d'idée, lisez, M. Crump, l'étude de Hilda Neatby intitulée *SO LITTLE FOR THE MIND* où l'on fait la critique de l'enseignement au Canada anglais.

Aux États-Unis, les critiques sur l'enseignement foisonnent. On déplore la course aux spécialités, l'absence de culture générale de la plupart des professionnels. On demande dans beaucoup de milieux — et les plus sérieux — le retour aux humanités classiques qui ont fait la grandeur des systèmes d'enseignement en France, en Angleterre et dans beaucoup d'autres pays d'Europe. Ainsi, dans *American Higher Education*, Hofstadter et Smith présentent en 1961, en deux volumes, des textes critiques couvrant toute l'histoire de l'éducation aux États-Unis; Scott, Hills et Burns ont écrit *The Great Debate, Our Schools in Crisis*; Earl Mcgrath a fait un magnifique tour d'horizon sur la crise de l'enseignement outre-frontière dans *The Graduate School and the Decline of Liberal Education*. Et nous pourrions trouver des dizaines de titres soulignant l'urgence des changements à apporter: les universités de Columbia et Harvard s'inquiètent particulièrement de l'état de l'enseignement à tous ses niveaux.

Enfin, M. Crump, pourquoi reprocher aux jeunes à qui votre entreprise a donné des bourses d'études de vous tourner le dos avant de vous avoir rendu service ? Le mal est-il seulement de leur côté ? Les conditions de travail, de traitement et d'avancement sont-elles les mêmes pour les Canadiens français que pour les autres ? De plus, dans un pays comme le nôtre, faut-il que la seule langue utilisée dans les affaires au Québec soit l'anglais ? Il y a plus, quand dans une entreprise tout est conçu et mis en valeur dans un esprit et une mentalité différente de celle de 80% des habitants, faut-il s'étonner que les jeunes ne se sentent pas chez eux et se voient bientôt lassés d'y prodiguer leur dévouement ? La collaboration entre *deux* groupes ethniques doit se faire au prix de concession des *deux* parties, ce qui suppose la compréhension mutuelle. Le système d'enseignement du Québec a toujours inculqué cet esprit de collaboration à ses jeunes, peut-être trop, en raison du manque de réciprocité de ceux qui n'ont pas encore compris et qui comprendront sans doute trop tard.

Il faut cesser de donner aux jeunes Canadiens français l'impression que pour gagner leur vie dans leur propre pays et surtout leur province, ils doivent tout sacrifier: leur langue, leur esprit, leur système d'enseignement. C'est un peu barbare et il faut le reconnaître dès aujourd'hui; demain, il sera trop tard.

La Familiale

*Coopérative de consommation de Montréal vous attend à
5271, rue Saint-Hubert*

*pour vous fournir l'occasion
de pratiquer la vertu de coopération et de
contribuer personnellement à notre
libération économique*

LE MOUVEMENT LAÏC DE LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

par Jean Genest

(suite)

Notre tour d'horizon de l'histoire (hommes, événements et enjeux), autour de l'école en France, nous a permis de connaître avec précision le vocabulaire, les attitudes, la filiation des idées qui forment comme un arrière-plan, comme un dessin en filigrane de notre propre problème de l'école neutre.

Nous sommes d'accord avec M. Gérard Pelletier lorsqu'il disait dans la revue *Esprit* (septembre 1952, p. 192) : « Les points de comparaison ne manquent pas, sans doute, mais chacune des analogies proposées, chacune des ressemblances soulignées, si frappante soit-elle, constitue un piège sournois, une tentation d'identifier deux mondes qui diffèrent profondément. » Le sens des réalités nous amènera à distinguer.

Il faut être prudent, c'est vrai. Mais il y a plus que des points de comparaison. Il y a de véritables emprunts. Il y a une véritable inspiration qui, à traverser l'Atlantique, réussit plus ou moins à s'adapter. Ainsi le nombre des émigrants européens incroyants a singulièrement augmenté, ils sont arrivés ici avec armes et bagages. Un certain complexe de supériorité leur fait traiter de moyenâgeux tout ce qui ne ressemble pas à la mère-patrie qui se transfigure d'autant plus dans leurs affirmations qu'elle s'estompe dans leur mémoire.

Nous avons aussi un certain nombre d'étudiants canadiens-français qui nous reviennent de France avec toutes sortes d'idées pigées ici et là, mal digérées et qui

font genre cocardier dans Outremont. Ils débarquent dans un Québec dont ils avaient à peine côtoyé les réalités. Un peu perdus, ils continuent à parler comme dans tel cercle réformateur de France. Ou ils simplifient en prétendant que la France serait la toute petite France de leurs contacts immédiats au cours de leurs études. Ils ont lu la revue *Esprit*, ont durci ses positions nuancées. Et ils se lancent dans des affirmations à l'emporte-pièce.

De plus nous avons toujours eu, mais en plus grand nombre aujourd'hui, de ces intellectuels qui vont à la dérive dans leurs idées et qui sont heureux de se situer à la frange de la société catholique canadienne-française. Cette situation leur permet de juger de tout de très haut. Ils lisent de-ci de-là. Ces émigrés mentaux ne perdent aucune occasion de parler du Québec arriéré, de la crise de liberté (qui n'existerait pas ailleurs qu'au Québec), de notre littérature de bûcherons et de notre catholicisme d'hypocrites.

Tous ces groupes, et quelques autres, perdent quelques belles années à de la critique et à de la littérature pimentée. Quelques perspicaces frappent juste. D'autres continuent à faire du narcissisme ou du style. L'ensemble ne contribue en rien au progrès du pays réel. Cependant les critiques justes, à se multiplier, finissaient par augmenter de virulence et de volume. Un malaise profond était né et grandissait au Québec. Tout le problème de la vie intérieure au Québec était remis en question. Plusieurs décidaient de perdre la foi. D'autres, croyants, vociféraient comme des sans-culottes ou écrivaient avec de l'acide, leurs griefs et leur mécontentement. On perdait de vue l'ensemble de la situation pour s'attarder et regarder comme à la loupe quelques points de détail.

L'anticléricalisme apparaissait au Québec non plus comme le fait d'individus mais comme phénomène qui a son auditoire. Des catholiques même l'épaulaient. Le Mouvement laïc de langue française est-il un mouvement d'anticléricalisme ? Plusieurs l'ont cru. Plusieurs déclarations sont à cet effet. Mais il y a beaucoup plus que cela. Actuellement le Mouvement laïc de langue française

cristallise son effort autour d'une demande d'école neutre. Les raisons offertes et non offertes de favoriser un programme d'enseignement neutre au Québec ne sont pas les mêmes chez tous. Les uns ne veulent simplement plus de religion. D'autres s'opposent au clergé (« *C'est un devoir d'être anticlérical* ») et à tout ce qu'il représente. D'autres acceptent l'importation d'une mode venue de la France-gauche-avancée. Quelques autres ont un intérêt à laisser leurs enfants dans l'ignorance de la doctrine matrimoniale de l'Église. Finalement tous les commandements paraissent du rigorisme et on espère que le pluralisme scolaire introduira plus de largeur de vue dans une société dite monolithique, trop lente à s'adapter au monde actuel.

A quoi bon minimiser l'importance du mouvement pour l'école neutre. Ses défenseurs ne sont pas nombreux mais assez pour nous manifester que le mouvement est né pour demeurer. L'organisation, le programme et les publications sont là qui en témoignent. Pour beaucoup de catholiques, voilà de l'imprévisible. Il vaut mieux voir en face l'évolution de notre propre société. Aux problèmes nouveaux, propres à notre croissance extrêmement rapide qui nous fait brûler les étapes, il faut apporter les solutions faites de justice et de compréhension. L'histoire, notre foi et notre intelligence des hommes doivent être nos guides. Nous éterniser dans des refus, des raidissements ne présenterait rien d'intelligent et de chrétien.

Un mot d'histoire, la présentation du Mouvement laïc, quelques réflexions sur notre milieu, le mémoire à la Commission Parent, voilà quelques points qui nous permettront de voir clair et d'envisager les grandes lignes d'une solution, certainement pas définitive, mais susceptible d'être améliorée selon les circonstances.

A — Histoire

Qui connaît assez son histoire pour se rappeler qu'il y a un siècle (fin de l'Union et début de la Confédération) notre politique paraissait indissolublement liée à un mou-

vement anticlérical ? M. Rumilly raconte ces faits dans son Histoire de la province de Québec. Mlle Julienne Barnard vient dernièrement, dans le deuxième volume des Mémoires Chapais, nous apporter plusieurs faits piquants sur le rayonnement de l'anticléricalisme mont-réalais de 1860, jusque dans les comtés du Bas du fleuve, comme à Kamouraska et Rimouski. L'intromission de Mgr Laflèche dans les luttes politiques reste pittoresque dans son temps mais difficilement défendable pour un esprit contemporain.

M. André Morel, à raconter en amateur l'histoire de la confessionnalité scolaire au Québec, a fait allusion à plusieurs essais d'école neutre. La difficulté est qu'il n'a pas suffisamment fait attention aux sens du mot *neutre*, bien différents en 1835 et en 1935. Entre les deux dates certains événements ont eu lieu en France vers 1880 qui ont modifié le sens de la neutralité scolaire.

Ainsi l'Institution royale de 1818 était un essai d'un système public d'enseignement *neutre*, dans le sens pro-anglais et pro-protestant. En 1902, les Loges françaises du Grand-Orient, encore sous l'influence du combisme fanatique, fondèrent au Québec la Ligue de l'enseignement d'après le modèle de la Ligue française. Cette Ligue voulut introduire les *écoles neutres* dans le même sens qu'en France: un athéisme militant; et un ministère de l'éducation pour les propager. Ce n'est plus le sens de l'*école neutre* aujourd'hui.

Les passions montaient et il fallut toute l'habileté d'un Wilfrid Laurier pour que notre population apprît à discerner entre le libéralisme doctrinal français condamné par Pie IX et le libéralisme anglo-saxon tout pragmatique. Son avenir politique se jouait sur cette distinction. Sporadiquement nous avons connu des explosions d'apostasies, d'anticléricalisme, des fuites du pays, comme autant de révoltes personnelles contre une situation donnée, contre la société, ou simplement comme un mouvement individuel de misanthropie. Ces explosions, non organisées, sans programme social ou politique, parfois motivées, étaient sans lendemain.

Aujourd'hui il n'en est plus ainsi. Le Mouvement laïque de langue française n'est pas qu'un phénomène passager de mécontents. Leurs adhérents se recrutent beaucoup auprès des universitaires et des chefs syndicaux. Leurs moyens d'expression sont multiples: la télévision, les publications, les congrès. Ils forment un groupe organisé et présentent une doctrine cohérente, un programme constructif. Ils demandent audience et justice. Le moins que nous puissions faire est de les écouter. Nous n'avons pas à nous rendre à toutes leurs demandes mais à soupeser le juste et le convenable pour cet aujourd'hui.

Plusieurs signes avant-coureurs auraient pu nous servir de signes avertisseurs. Nous avons eu Borduas et son refus global, assez symptomatique d'un état d'esprit d'un milieu encore restreint mais important.

Des impressions du Canada français, publiées en 1956, par Gabriel Marcel permettent de comprendre comme un certain courant n'attendait qu'une occasion favorable pour se manifester au grand jour: « Je reviens du Canada, dit-il, et j'ai pu constater, tout au moins à Montréal, que certains esprits, non certes les moins lucides et les moins généreux, réagissant avec violence contre un cléricalisme assurément indéfendable, étaient tout prêts à adopter une attitude quasiment progressiste, en sorte que je les sentais prêts à se cabrer chaque fois que devant eux je m'exprimais dans un sens anticomuniste » (*L'athéisme philosophique*, Genève, 1956, p. 83).

À ce grand philosophe français des amis canadiens décrivent leur situation au Québec: « ...cléricalisme obtus et qui n'a pas hésité à se compromettre avec la pire réaction ». Avec une telle description et de telles options politiques, ce cléricalisme devient assurément indéfendable.

Or, dans le même temps, la Commission Tremblay étudiait nos relations constitutionnelles avec l'État fédéral et prouvait que nos libertés étaient restreintes à cause des empiétements constitutionnels et politiques du

gouvernement fédéral. Financiers et industriels nous répétaient que nos libertés nationales étaient étouffées parce que nous n'avions aucune pensée nationale en économique. Pourtant ce groupe qui renseignait M. Gabriel Marcel ne voyait qu'un ennemi: le cléricalisme. Par réaction, il était même tenté de passer au communisme.

« Lucides et généreux », ils omettent tous les aspects constitutionnels, historiques, économiques et leur attention, fixée comme une obsession, ne voit partout que le cléricalisme. On se monte la tête; des *chapelles* étroites finissent par croire que le cléricalisme est l'obstacle à toutes les libertés. Soumises au grand vent de l'opinion publique et d'esprits mieux aérés et équilibrés, différentes affirmations sont sans contact avec le réel par leur exagération évidente. La surprise est que la réponse fut plus nombreuse qu'on ne l'espérait. Ce qui n'était que rencontre sociale, plainte de salon, ferveur hermétique, est devenu un « mouvement ».

Un autre signe des temps fut la publication d'un numéro spécial sur le Canada français dans la revue française *Esprit* (août-septembre 1952). M. Henri-Irénée Marrou, pour sa part, dit avoir rencontré des hommes d'Église parfaitement conscients de la nature comme de l'urgence des problèmes posés par l'heure présente, mais Maurice Blain et Jean-Guy Blain donnent un autre son de cloche. Plus subtil et proche de la vérité, M. Gérard Pelletier signale « la fuite imperceptible par laquelle s'écoule lentement la substance même de notre vie chrétienne et l'inaction béate du grand nombre qui attendent, pour agir, une explosion d'autant plus improbable qu'elle serait désormais inutile... » Il a bien vu que « si le clergé régnait, c'est qu'il savait représenter les aspirations populaires, qu'il s'appuyait sur la confiance sans réserve que mettait en lui l'immense majorité des citoyens ». Mais une crise d'autorité se manifeste et une révolution s'amorce qui menace de tourner à l'aigreur.

M. Maurice Blain, dont on a dit dans le temps qu'il avait tous les atouts d'un piano monocorde, cherche à séparer culture française et culture chrétienne qu'il ap-

pelle, d'un terme péjoratif, le traditionalisme. Il mélange à tout cela une théorie sur l'américanisme, une attaque contre l'autonomie provinciale qu'il réprouve et un refus du cléricalisme et du nationalisme qu'il définit à sa façon. Bref, il est mécontent, rejette un siècle et demi d'histoire, et parle d'une seule valeur à sauver, comme si nous l'avions irrémédiablement perdue, la rédemption de l'esprit. Le dialogue devenait impossible avec un tel irréaliste. Trop sûr de lui, pourra-t-il demeurer plus qu'une année à la présidence du Mouvement laïque ?

M. Jean-Charles Falardeau est plus optimiste: l'*idéal de statisme* de notre société commence à évoluer, il lui ajouterait une nuance d'intrépidité. Va pour la nuance ! Pour M. Jean-Guy Blain, notre moyen âge va bientôt rencontrer sa Réforme. Il la désire. Une phrase en dit long: « Nos incroyants sont plus repoussés par une chose qu'attirés par une autre. Pour tout dire, ils ont fait le vide. *Un certain communisme paraît le combler peu à peu* »... « Les premiers dans notre courte histoire, et sans doute à la faveur de l'existentialisme, ils mettent la religion en question... *pour eux le catholicisme est une forme... renouvelée de l'humanisme gréco-latin* ». C'est un témoignage sur l'itinéraire mental de nos incroyants, ils vont de-ci de-là vers le communisme, vers un néo-paganisme, « ils vivent dans l'angoisse d'un prochain cataclysme ».

Plus réalistes, neuf ans plus tard, d'autres fondèrent, le 8 avril 1961, le Mouvement laïque de langue française. Pour plusieurs cela fit l'effet d'un coup de foudre. L'unanimité du Canada français sur les relations de la foi et de la langue, ou de la religion et de la culture, craquait et la fissure irait s'élargissant, au dire des partisans du Mouvement laïque.

B — Le Mouvement laïque

Avec le passage du temps, il est possible de voir plus clair. Les explosions émotives ont perdu quelque peu de leur intensité. Les compétences ont remplacé les ménagères. Un certain réalisme est maintenant de mise. Le Mouvement a des objectifs précis.

Qu'est ce Mouvement ? Pour le moment il est assez hétéroclite. Nous y distinguons *une gauche*, celle qui est formée par les athées, les agnostiques militants, tous ceux qui ont des motifs personnels ou imaginaires de renverser la société canadienne-française; ils se complaisent en des propos révolutionnaires et jacobins; *un centre*, formé par les « lucides et généreux » dont parlait M. Gabriel Marcel, qui ne croient plus et cherchent d'autres structures scolaires ou juridiques pour notre société; athées ou agnostiques, ils veulent un élargissement des cadres. Plus de morale catholique, ni censure, ni enseignement moralisateur, ni plus rien de l'Église. Si on refuse leur plaidoyer, ils sont prêts à la guerre sociale froide. Finalement *une droite* où nous retrouvons les hésitants, les catholiques naïfs et les catholiques sincères qui veulent la justice partout. Les uns, c'est au nom de leur religion qu'ils favoriseront l'école neutre; les autres, qui se disent catholiques, en ont contre tout ce qui est catholique, ou distinguent en disant qu'ils pratiquent le catholicisme du Christ mais refusent le catholicisme québécois.

Quel est son programme ? Pour le connaître, il est dangereux de ne se fier qu'aux résumés des journaux. Jusqu'à un certain point ceux-ci ont desservi le Mouvement laïque par leurs titres et leurs extraits provocants. Il faut lire les textes eux-mêmes. Plus que cela, il faut accorder au Mouvement une certaine marge d'évolution, nettement perceptible, si l'on passe de leurs publications *L'École laïque*, *Justice scolaire*, à leur *Mémoire* à la Commission Parent. Cette évolution va contre leur extrême gauche dont les outrances deviennent compromettantes et les rapproche de la droite plus ouverte au réalisme et à la sociologie du Québec.

Leur point de départ c'est la personne humaine, qui a le droit inaliénable de poser librement l'acte de foi. Or, disent-ils, un nombre important de Canadiens français d'origine catholique sont maintenant des agnostiques. Ils ont donc droit à ce qu'on les respecte en ne les condamnant pas à vivre en marge de la société et qu'on leur donne des écoles. Généreux, ils conçoivent ces écoles com-

me ouvertes à tous les enfants qui voudront se présenter et si parmi ces enfants, il y a des catholiques pour lesquels les parents désirent une instruction religieuse extrascolaire, des heures leur seront concédées.

La meilleure exposition de la doctrine du Mouvement laïque nous paraît celle de M. Maurice Blain dans *Justice et Paix scolaire* (p. 153). Après la doctrine il passe aux applications pratiques. Il propose trois solutions: celle du *secteur neutre*, parallèle au secteur confessionnel, où l'enseignement serait *neutre*, avec droit pour les parents qui le veulent, de choisir l'instruction religieuse conforme à leur religion; la *solution Lacoste* où le secteur français régirait un sous-comité confessionnel et un sous-comité neutre, solution empruntée d'emblée à Cité libre; la *laïcité intégrale* où l'État assume un seul type d'école, l'école neutre, avec liberté d'instruction religieuse à toutes les confessions religieuses. Pour la paix sociale, les laïcs intégraux concèdent dès aujourd'hui aux catholiques du Québec la liberté de quelques périodes d'instruction religieuse, mais non incluses dans le programme.

Ce programme a valu au Mouvement quelque 700 membres, d'après une affirmation de la Revue populaire (novembre 1961). Aussi une bonne partie de l'argumentation du Mouvement s'appuie sur *l'avenir*. Le mouvement de l'histoire enseignerait que l'Église perd de la force et que l'incroyance augmente. Il faut prévoir le grand nombre de ceux qui, *demain*, ne voudront pas aller à l'école confessionnelle. D'autre part, c'est *aujourd'hui* qu'il faut créer un *secteur neutre*, restructurer le pays suivant les cultures plutôt que suivant les religions. Ce décalage entre les forces *présentes* de leur Mouvement, leurs exigences *actuelles* et leurs affirmations répétées que *demain* ils seront nombreux et forts, les fait tour à tour taxer les catholiques de peur ou d'injustice, d'être antidémocrates ou attardés. Ils demanderaient même une université neutre si nos universités à cause de leur monopole de fait n'étaient assimilables à des institutions d'État (Mémoire, p. 81). Ils reconnaissent même que l'école neutre ne desservira qu'une partie peut-être restreinte de

la population, et seulement dans les villes (*au début*, précise le *Mémoire*, p. 73).

Non seulement ils font intervenir un problème *demain* mais ils parlent *comme* s'ils étaient très nombreux. *Il faudra bien qu'eux-mêmes sortent du vague et disent avec précision le nombre des adhérents et leur répartition géographique.* Jusqu'à maintenant ils s'en sont tenus aux idées et aux plans. Il leur reste à accomplir une troisième étape, la plus douloureuse, celle de passer aux actes, de se mesurer à la réalité sociologique et d'affronter les difficultés financières de toute entreprise à ses débuts. Il est probable que les contribuables catholiques permettront au gouvernement de donner une contribution à leur première école neutre.

Le prochain pas du Mouvement laïque sera de former une corporation scolaire neutre qui administrera une ou plusieurs écoles neutres. Et là c'est l'inconnu qui commence. Quelle sera la réaction des catholiques ? Est-ce que l'Église permettra aux parents catholiques d'envoyer leurs enfants à l'école dite *neutre* ? Sans ces parents pour les soutenir, quelle serait leur situation ?

Nous ne prétendons pas apporter une réponse ni indiquer aux autorités compétentes la ligne à suivre. Nous voulons apporter quelques réflexions comme contribution à une analyse clairvoyante de notre milieu et par là débayer le terrain pour en arriver à une solution.

C — Réflexions sur notre milieu

Plusieurs choses frappent l'observateur attentif depuis la naissance du Mouvement laïque dans le Québec. Énumérons-en quelques-unes :

1 — **Le nombre et la qualité des catholiques venus au secours du mouvement laïque.** Dans aucun autre pays du monde on n'a vu ce phénomène de catholiques qui, au nom même de leur catholicisme, viennent au secours de l'école neutre. Plusieurs sont mécontents de l'instruc-

tion religieuse et profane donnée à l'école primaire. Plusieurs ne peuvent supporter le fait des collèges classiques presque entièrement entre les mains du clergé. Les critiques pleuvent sur notre enseignement. Alors l'enseignement neutre leur semble préférable.

Plusieurs motifs peuvent expliquer semblable attitude: le premier exige de meilleurs maîtres et des programmes plus adaptés à notre temps. Ces catholiques pourraient le dire. Le Mouvement laïque est clairvoyant lorsqu'il discerne la motivation de ces gens et répond: « Il n'y a pas de doute qu'une réforme sérieuse de nos écoles actuelles réduirait le nombre de ceux qui réclament l'école non confessionnelle » (Mémoire, p. 21). Pour le moment ces catholiques préfèrent favoriser l'enseignement neutre dont ils ignorent entièrement la valeur future en tant qu'enseignement et en tant qu'objectivité.

Évidemment il ne faut pas prendre au tragique certaines attitudes parfois rogues de certains catholiques ou la naïveté du zèle de quelques prêtres. Il y a des critiques justifiées. « Ce qui serait intolérable de la part des catholiques, dit J. Leclerc dans *Catholicisme* (au mot *anticléricalisme*, col. 637), ce serait de se placer pour ainsi dire en dehors de l'Église pour la juger et la condamner. » Donnons deux exemples pris parmi les plus connus.

Des catholiques comme Jean Lemoyne et André Lussier frôlent cette position, au scandale de leurs frères avertis. Jean Lemoyne est certainement un de nos bons écrivains. Ce délicat et ce tendre révèle une agressivité farouche, parfois méchante, comme lorsqu'il parle de concubinage à propos de l'Église du Québec. Son poète Saint-Denys Garneau, dont le dessin n'est en plusieurs traits que sa doublure ou une projection émotive de lui-même, lui est un motif d'injurier dans un style sibyllin mais caractéristique, sans nuance, toute la formation morale enseignée universellement par l'Église et le Christ. Il n'attaque pas sa plus ou moins mauvaise présentation par les professeurs mais la morale elle-même qui tuerait la vie. L'Église des Pères est formidable, celle d'aujourd'hui n'est qu'une immense *goujaterie*: « *Caractériser par le*

cléricalisme, dira-t-il, notre atmosphère religieuse, c'est reconnaître l'évidence, c'est exposer une situation dramatique faite de scandale, d'aliénation, de désaffection, d'amoindrissement, d'ennui, d'usure et de solitude » (Convergences, p. 53). Est-ce le style ou l'homme qui a la fièvre ? Quiconque a la fièvre a un goût diminué et est porté à déformer la réalité.

Quant à André Lussier, un fat suivant les uns, un Bernanos ou un Savonarole suivant les autres, plusieurs se demandent s'il a les qualités d'un pamphlétaire ou d'un universitaire savant et objectif : « Il devient évident, dit-il, que pour le croyant... l'école non confessionnelle puisse être vue *comme une chance exceptionnelle*, à ce moment-ci de notre histoire. » La religion au Québec ne serait qu'hypocrisie et l'Église une faillite : « *trahison à la fois janséniste, manichéenne et intégriste du christianisme* ». Si André Lussier laissait ses caves du subconscient et remontait à la réalité et... à la lumière, retrouverait-il la sérénité du jugement ? Des phrases pareilles empoisonnent tout, à commencer par son imagination. Son érudition tue son jugement.

Parmi les catholiques qui n'ont pas les mêmes titres à la grande culture, citons Jean Gérin-Lajoie, vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec : « Et c'est à titre de militant syndical catholique, que je m'oppose à une domination cléricale si puissante que la démocratie, au Québec, ne parvient pas à s'affirmer. Il serait naïf de croire que la Hiérarchie se retirera d'elle-même des secteurs qu'elle a fait siens. Aussi les citoyens doivent-ils se convaincre qu'il leur faut reconquérir leurs droits » (Le Nouveau Journal, 11 septembre 1961, p. 8). C'est extraordinaire d'inconscience et d'injustice lorsqu'on se rappelle tout ce que le syndicalisme doit à l'Église dans le Québec ! Notre Mouvement laïque a eu, en général, plus de courtoisie pour l'Église : il n'avait qu'à laisser certains catholiques faire *leur* oeuvre de démolition.

2 — Le rôle des évêques. Dans la France de 1880, tous les évêques se seraient crus obligés de redresser la

●

C'est décidé !

●

GRANDE MANIFESTATION

●

INVITATION SPÉCIALE
À TOUS NOS LECTEURS
ET À LEURS AMIS

●

LA LIGUE D'ACTION NATIONAL FÊTE SON 50^e ANNIVERSAIRE

À L'HÔTEL WINDSOR

DIMANCHE LE 17 MARS 1963

SOUS LA PRÉSIDENTE DE SON HONNEUR LE MAIRE ET MADAME JEAN DRAPEAU

PROGRAMME

■ 3 h.: RENCONTRE (Salle Versailles) et ÉCHANGE DE VUES EN COMITÉS:

- Relations fédérales-provinciales (*Richard As, s.j.*) • Problèmes d'éducation (*Paul-Emile Gingras*)
- La nation et la revue (*François-Albert Ang*) • Confédération ou indépendance (*Gaétan Legault*).

■ 7 h.: GRAND BANQUET-CAUSERIE (Salle Windsor):

VICTOR BARBEAU: PUISQU'IL Y A... NATIONALISME

- Ces fêtes veulent être un hommage à M. le Chancelier Groulx et à M. Esdras Minville, les deux initiateurs, et à tous les directeurs et collaborateurs de la ligue de la revue qui ont donné impulsion et orientation à notre mouvement cinquantenaire. Elles veulent mettre en relief le renouveau de la revue et ses prises de position face aux événements. Elles permettront aux directeurs de rencontrer leurs lecteurs et leurs amis, ceux de Montréal et des environs comme St-Hyacinthe, St-Jôme, Ste-Thérèse, Valleyfield, Joliette, Granby, Rigaud, St-Jean, etc.

- L'organisation de ces fêtes a été confiée à
M. PATRICK ALLEN,
8915, rue Saint-Urbain,
Montréal — DU. 1-5461

- **LE BILLET: \$10.**
Table de dix invités: \$100.

- **BIENVENUE AUX DAMES.**

HABIT DE VILLE

(Découpez en suivant le pointillé et envoyez avec votre chèque.)

NOM:

ADRESSE:

VILLE:

NOMBRE DE BILLETS:

Les billets vous arriveront dès qu'ils seront imprimés. — Votre prompte réponse nous permettra une meilleure organisation. Merci.

PATRICK ALLEN,
président du Comité d'organisation

*Aidez à faire un
succès
de cette fête*

**INVITEZ VOS AMIS
ET FORMEZ UNE TABLE
DE DIX INVITÉS**

POUR TOUT CE QUI REGARDE
L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE, ADRESSEZ-VOUS
AU PRÉSIDENT DU COMITÉ (DU. 1-5461) :

M. PATRICK ALLEN

8915 rue Saint-Urbain

Montréal

situation par quelques mandements comminatoires. Au Québec, en 1960, leur silence et leur patience est à louer. Plusieurs ont pu, suivant leur tempérament propre, hésiter entre le raidissement doctrinal et le compromis pastoral. L'important est qu'ils aient cherché *l'unité*, qu'ils aient laissé à tous la chance de se compromettre. L'autorité religieuse ne craint pas l'examen public. Par sa sagesse et aussi à cause de l'éclat de ses oeuvres que seuls les aveugles volontaires peuvent continuer à ignorer, l'Église du Québec peut attendre que le peuple chrétien s'initie aux bourrasques et apprenne la nécessité des convictions vécues.

Il faut signaler le rôle exceptionnel du cardinal Léger, archevêque du diocèse de Montréal, le diocèse où la bourrasque prenait parfois l'allure de la tourmente. Nombreux étaient ceux qui, sur un mot de lui, seraient passés à l'offensive et à la guerre sainte. Je crois que cela aurait été désastreux et aurait aggravé l'incompréhension dans cet état d'évolution rapide des esprits. Notre cardinal a clairement vu, et cela semble providentiel dans les circonstances, que la plus grande nécessité de l'Église actuelle c'est la présence d'un laïcat fervent et apostolique. L'Église n'a pas assez de prêtres pour ses oeuvres missionnaires ou diocésaines: il faut donc demander le secours des laïcs chrétiens. Quelques-uns seront des trouble-fêtes, quelques-uns perdront la foi mais est-ce que beaucoup d'hérétiques n'ont pas été des religieux ? Il faut avancer et l'Église de demain ne se fera pas sans les laïcs sur la ligne de front. Que tous les chrétiens assument la Rédemption ! Ces luttes lui paraissent favorables à une épuration. Il dira ainsi aux éducateurs: enseignez mieux ! Il dira aux prédicateurs: prêchez mieux ! Averti sur les forces réelles du Mouvement, il ne manifeste aucune peur quant à l'avenir de l'Église et il mise sur la formation d'un laïcat adulte, au zèle vraiment sacerdotal. Ce programme à longue portée repose sur une vue de foi très profonde. Aux laïcs non croyants, le Cardinal promet d'examiner leurs demandes et de ne pas s'opposer à tout ce qui est juste et raison-

nable. Mais le Cardinal et les évêques parleront, quand il sera temps, quand leur message ne divisera pas plus profondément mais fortifiera les hésitants. Et ils parleront parce que leur charge apostolique ne pourra pas accepter la vision d'un Québec, pays de mission.

3 — L'Église du Québec n'est pas décadente. Dans l'ensemble le clergé est excellent par sa vie spirituelle et son zèle au service de tous. Il serait à souhaiter que toutes nos facultés d'université connaissent le même esprit rayonnant de nos grands séminaires. Nos curés ne sont pas tous de grands orateurs. On comprend sans peine que des universitaires, qui ont le pli professionnel, ne puissent endurer des sermons pitoyables. Mais il reste que l'ensemble des prêtres ont à coeur leur paroisse, ses oeuvres de charité, ses oeuvres de jeunesse et qu'ils trouvent dans leur foi les solutions nouvelles qu'exige leur petite chrétienté. Il faut être singulièrement étroit et ignorant pour ne pas reconnaître la valeur de notre clergé, des religieux et religieuses, surtout lorsqu'on a pu visiter d'autres pays. Aucun groupe social n'a été aussi abusivement et grossièrement attaqué, ni aussi injustement. Les chrétiens et le Mouvement laïque doivent miser sur cette réalité sociologique.

Au Québec, la force religieuse du catholicisme et ses oeuvres multiples empêchent l'idée de laïcisme de devenir une idée folle et persécutrice.

Par sa présence vivante elle maintient, ici, les incroyants dans certaines limites raisonnables, les empêche de devenir des fanatiques, les éloigne du laïcisme français totalitaire, longtemps buté, et souvent odieux.

Nous profitons de l'occasion pour demander: « Où sont nos théologiens ? » Peu de pays ont autant de professeurs de théologie que le Québec, mais où sont les vrais théologiens ? Que de problèmes demanderaient à être réétudiés en rapport avec notre temps. Que de solutions demanderaient une nouvelle présentation pour un nouvel auditoire. Que d'évêques, de prêtres et de chrétiens auraient été réconfortés d'entendre de vrais théolo-

giens apporter lumière, suggestions et érudition alors que leur vie, tenaillée par mille oeuvres, ne pouvait entreprendre les recherches faciles à la compétence intellectuelle et tout indiquées au zèle apostolique de nos théologiens ! Nous avons des professeurs de théologie mais pourrions-nous entendre et lire de vrais théologiens sur les problèmes vitaux de notre temps ? Au lieu de toujours commenter les décisions épiscopales, il serait préférable de les prévenir, les éclairer. Tous les chrétiens doivent apporter un peu de lumière, même si tous n'ont pas à prendre les décisions qui s'imposent.

4 — Le domaine laïc tend à s'étendre. C'est un bien. L'enseignement supérieur a fait un bond extraordinaire au Québec. Il est donc naturel que les laïcs par leur esprit de travail, leur compétence et aussi par amour de leur profession, cherchent à diriger des oeuvres uniquement assumées jusqu'ici par l'Église. Ainsi dans les hôpitaux où les religieuses voient la nouvelle compétence scientifique et administrative des médecins et comprennent qu'il leur faut déléguer de plus en plus d'autorité à ces laïcs plus à même de faire profiter une institution hospitalière de tous les progrès modernes. Ainsi de l'enseignement. Ainsi des syndicats. Ainsi des Écoles normales. Non pas que le prêtre ou les religieuses soient invités à disparaître de ces oeuvres mais à s'y retrouver comme collaborateurs. Les laïcs trouveront profit, pour le bien de l'Église, à cette heureuse collaboration qui les empêchera de tout séculariser, de tout concevoir dans une optique profane (économique ou administrative), mais les invitera à spiritualiser leur action et mieux résister ainsi au matérialisme contemporain. Il ne s'agit pas de substituer partout le laïc au clerc mais de collaborer ensemble dans la même institution ou dans des institutions diverses, au même but, et d'apporter à la population le choix du plus grand dévouement et de la plus grande compétence.

Que nos 3,500 professeurs d'universités, que nos meilleurs médecins d'hôpitaux, que nos meilleurs professionnels et surtout que nos jeunes universitaires, légitimement

ambitieux, désireux d'excellence, connaissent comme un désir de renouvellement, un besoin d'émancipation idéologique hors des cadres reçus, qu'ils soient possédés par une sorte de dynamisme, figure de la joie de vivre, qui les invitent au dépassement, à la création intellectuelle, tout cela est sain, même si plusieurs ont l'impression d'en être bousculés.

Ceux qui indisposent davantage ce sont nos demi-savants, nos demi-compétences. Allons plus loin. Le malaise s'accroît quand une compétence, par exemple dans le domaine de la psychiatrie, s'avise de dogmatiser dans le domaine de la théologie ou qu'un journaliste, raté du cours classique, s'avise de réformer l'enseignement. La laïcité n'est pour eux qu'un prétexte, elle ne réussit pas toujours à cacher une terrible limite intellectuelle.

On n'a donc pas tout réglé lorsqu'on répète avec Maurice Blain qui l'emprunte aux Français: « La laïcité incarne le principe évangélique de la distinction entre les royaumes de Dieu et de César » (Justice, p. 158). Le royaume de César peut augmenter mais le royaume de Dieu le recouvre tout entier, à sa façon, partout où il y a des hommes qui ont besoin de Dieu, et tous ont besoin de Lui. Clergé et laïcs ne forment pas deux castes ou deux civilisations différentes. Pour les catholiques, il n'y a qu'une civilisation chrétienne à promouvoir.

Le clergé est invité, par là, à une nouvelle compétence, peut-être dans les sciences et dans les lettres, mais certainement à un témoignage de vie qui reflète absolument l'Évangile. Même avec la plus grande sainteté, il ne doit pas l'oublier, il ne sera pas accepté, il continuera à être injurié. Les disciples ne peuvent pas être traités autrement que le Maître mais, du moins, saurons-nous alors que les critiques ne viennent pas des frères mais ne peuvent venir que des pharisiens qui s'opposent au vrai progrès spirituel.

5 — Le mouvement laïque veut des écoles neutres pour tous. Si le Mouvement laïque limitait ses efforts à ouvrir une ou plusieurs écoles aux seuls enfants d'agnostiques, il aurait rencontré partout les portes ouvertes.

Il veut plus que cela: il veut que ses écoles soient ouvertes aux jeunes catholiques. C'est très curieux. D'autant plus que les dirigeants du Mouvement ont dû reconnaître lors de la présentation de leur Mémoire à la Commission Parent qu'ils ne disposent pas présentement « des données statistiques précises qui permettraient de mesurer avec réalisme l'ampleur du problème à résoudre » (Devoir, 8 juin 1962). N'est-ce pas à eux de le savoir ? Cette ignorance savante révèle trop de calculs et d'espoirs⁽¹⁾.

Ils savent que leurs troupes sont peu nombreuses. Mais ils espèrent grossir leurs rangs avec tous les chrétiens tièdes ou intéressés, créer un effet de masse pour mieux soutirer d'autres avantages. Qu'en pensera l'Église ? Laissera-t-elle errer la liberté de ces catholiques qui oublieraient leur propre fin surnaturelle ou celle de leurs enfants ? Les évêques de France ont agi d'une façon et les évêques de Belgique d'une autre. Actuellement il existe une législation canonique qui interdit aux catholiques de fréquenter les écoles neutres. Cette même législation permet aux évêques de tolérer ces écoles si les circonstances les y obligent.

Or, au Québec, est-il à propos de permettre aux enfants catholiques de fréquenter les écoles promues par le Mouvement laïque ? La tranquille assurance de Mme Solange Chaput-Roland qui dit, dans *Chatelaine* (Oui, je suis membre du Mouvement laïque, février 1962), les raisons pour lesquelles elle enverrait ses enfants à l'école neutre, fait hésiter sur ses convictions théologiques. « Ces catholiques, dit M. Claude Ryan, courent le risque sérieux de substituer *leur jugement personnel* à celui de l'autorité ecclésiastique, en une matière où foi et vie sont intimement liées. En principe, cette attitude est peu louable... *Comme catholique, je préfère chercher par tous les moyens à améliorer nos écoles catholiques plutôt que de consacrer mon énergie à mettre sur pied d'hypothétiques*

(1) Le recensement fédéral de 1961 révèle au Québec la présence d'environ 6,000 athées, dont 5,000 dans le Montréal métropolitain. Ces chiffres incluent tous les Néo-Canadiens, Français, Anglo-Canadiens et Canadiens français athées.

écoles laïques dont il est difficile de garantir à l'avance la qualité et l'objectivité » (Devoir, 9 juin 1962). Il rejoint par là M. Aurèle Kolnai (Cité libre, avril 1961) dont la prudence avertie demande si ces catholiques collaborateurs du laïcisme et de l'école neutre, loin de nous prémunir contre les dangers futurs, ne contribuent pas à les faire naître. M. Gérard Pelletier a trouvé la formule qui répond bien à ces catholiques « Comment pourrais-je en même temps puiser aux sources chrétiennes et travailler à les tarir ? »

La solution du laïcisme intégral, demandée autrefois par M. Maurice Blain comme « juridiquement logique et intellectuellement juste » (Justice, p. 172), et M. Marcel Rioux, n'est définitivement pas acceptable. Ce dernier, anthropologue connu, montrait un parfait manque de réalisme et une ironie cynique quand il disait aux catholiques: « Ceux qui préfèrent envoyer leurs enfants à des écoles confessionnelles continueraient de les envoyer à des écoles privées que l'État subventionnerait, si elles possédaient les mêmes normes d'enseignement que l'État exigerait de ses écoles publiques » (École, p. 68). On comprend que cette parole souvent citée ait pu soulever la colère de M. Gérard Filion⁽¹⁾.

La solution d'un *secteur* neutre n'est pas facile à avaler. Le Dr Mackay, actuel président du Mouvement laïque, qui a réussi généralement à donner un aspect raisonnable et courtois plutôt qu'échevelé et impérieux à ce Mouvement, a lui-même reconnu la chose: « Nous demandions au début un troisième secteur mais nous avons laissé ce vœu de côté parce qu'il ne nous paraissait guère réalisable » (Devoir, 8 juin, cité dans l'éditorial par Claude Ryan).

(1) C'est le même qui dans une conférence devant le Centre juif de langue française disait (je cite Le Devoir, lundi 3 décembre 1962, p. 6): « Depuis bien longtemps, les Canadiens français ont entendu un refrain bien pessimiste; les nationalistes leur ont enseigné que la partie était jouée et que la seule question qu'il fallait se poser, c'était de savoir combien de temps durerait l'agonie de la nation. » Devant une affirmation pareille doit-on préférer une conférence de Marcel Rioux ou une séance de cirque? De grâce, allons au cirque!

D — Le Mémoire à la Commission Parent

Déjà le Mouvement laïque avait publié en 1961 *L'École laïque* et en 1962 *Justice et paix scolaire*. Ces deux livres sont maintenant dépassés par le *Mémoire à la Commission Parent*. Il nous a surpris par l'excellence de son argumentation. Les attaques sont mises de côté. La cause vaut par elle-même. Il faut en féliciter les auteurs et le Dr Mackay qui a présidé à son élaboration.

C'est le Mémoire qu'il faut étudier pour connaître le mouvement mais les deux livres, qui n'en sont que les brouillons, nous permettent de signaler les points acquis. D'abord la nature de la laïcité à promouvoir au Québec: on rejette la *laïcité fermée* et ancienne, celle de la France de 1880. On veut la *laïcité ouverte* et moderne qui condamne « comme funeste la doctrine laïque de la neutralité absolue, fondée sur l'indifférence religieuse... et le sectarisme idéologique de l'athéisme militant » (Maurice Blain, *Justice*, p. 164). Cette nouvelle laïcité « se reconnaît incompétente à définir ou expliquer Dieu, l'homme et le monde, ou même à proposer une règle *objective* de l'agir ou du penser humains ». C'est beaucoup affirmer. Au moins ceci demeure: la laïcité reconnaît à chaque croyant le pouvoir et même le devoir de continuer son instruction religieuse mais en dehors d'un programme de connaissances profanes conçues pour tous.

Le Mémoire demande la coexistence des écoles publiques confessionnelles et non confessionnelles (p. 13). Remarquons qu'il ne s'agit plus de *secteur* neutre ni d'*embrigader les catholiques dans des écoles neutres*. Il s'agit d'écoles neutres qui coexisteraient avec les écoles catholiques, « pour ceux qui le désirent » (p. 16). On demande le pluralisme scolaire. M. François-Albert Angers, dont on n'a pas suffisamment fait connaître la remarquable pensée sur ce sujet dans les journaux de Montréal, disait le 29 avril 1962: « Il n'est sûrement

pas nécessaire, pour respecter intégralement le droit des neutres à leurs écoles, de créer un secteur public neutre. Il faut et il suffit de leur faciliter l'exercice du privilège déjà reconnu de l'école libre, avec exemption de tout impôt scolaire aux autres écoles. Ce régime sera déjà l'un des plus généreux, sinon le plus généreux qui existe au monde pour une minorité. Il peut parfaitement fonctionner, pour ce qui est de l'intégration de ces écoles au régime général, dans la mesure où cela sera nécessaire, par un régime d'inspection, un comité consultatif des neutres et un officier spécial des neutres au Département général de l'instruction publique catholique » (Texte publié en brochure par L'Action catholique, avril 1962, Québec, p. 22).

M. Angers, en étudiant la motion Prévost, va plus loin en précisant que nos écoles sont publiques lorsqu'elles fonctionnent sous la juridiction générale du Conseil de l'instruction publique. Elles ne sont pas créées par l'État ou par ce Conseil mais par les parents. « À partir du moment où, dans notre régime scolaire, on confie aux groupes de parents organisés en commissions scolaires le soin d'établir l'école de leur choix, *ils créent leur école publique propre*. Le droit des agnostiques est donc égal à celui de tous les autres citoyens de quelque confession qu'ils soient, puisque ainsi est établie du même coup la base qui leur permet d'utiliser leurs propres taxes pour leurs propres écoles et de recevoir la part des subventions de l'État sur la même base que toutes les autres écoles publiques » (Action nationale, septembre 1962, p. 82). Le Mémoire demande la même chose: « Nous recommandons que les écoles non-confessionnelles soient confiées à de tels organismes. Il ne s'agirait donc que d'introduire une seule modification dans la législation actuelle, permettant l'établissement de corporations scolaires non-confessionnelles » (p. 68). Ainsi serait réglé le problème d'une école publique neutre ou non confessionnelle.

Le Mémoire propose un véritable ministère de l'éducation assisté d'un Conseil et responsable devant le

parlement de l'administration, des finances et des programmes de l'enseignement. Il y a à peine dix ans M. Maurice Blain parlait dans la revue *Esprit* (septembre 1952, p. 210) de ce « mouvement d'étatisation provinciale déjà menaçant pour la liberté académique ». On a fait complète volte-face: le ministère de l'éducation qui était à craindre, il y a neuf ans, devient une nécessité aujourd'hui. C'est que les neutres espèrent faire pression sur l'État et obtenir des garanties puis des privilèges dans la ligne de leur doctrine. Exactement ce qu'ils ont tellement reproché à leurs adversaires, de pactiser avec l'État ou, pour employer un vocabulaire à la mode, d'établir un concubinage entre l'État et les neutres.

Mais ils n'ont pas étudié la question d'une centralisation ministérielle de l'enseignement à tous les niveaux, à son mérite. Le récent Congrès de l'éducation à l'Hôtel Reine Elisabeth nous a permis d'entendre les plaintes de toutes les autres provinces canadiennes sur les méfaits de la centralisation et la lourdeur d'un fonctionnarisme tout-puissant et anonyme. N'est-ce pas plus par intérêt que par des convictions motivées que le Mouvement se rallie à demander un ministère de l'éducation tout puissant ? Il saura bien rappeler à l'État que, séparé de l'Église, il ne doit pas aider cette dernière. Est-ce là tenir compte de la réalité sociologique et de la grande autonomie dont ont toujours joui nos institutions d'enseignement supérieur ? Il serait vraiment dangereux pour tous, et dommageable pour la nation, que les différences religieuses soient portées au niveau de la politique et deviennent ballon électoral. L'intolérance des uns alors répondrait au sectarisme des autres (Mémoire, p. 39).

E — Conclusion

La doctrine du Mouvement laïque est cohérente. Les incroyants demandent des écoles neutres pour leurs enfants. En toute justice ils y ont droit. Nous devons leur faciliter la tâche.

La réalité est qu'actuellement le Mouvement laïque n'est le porte-parole que d'un petit nombre de Canadiens français et d'immigrés récents. Leur Mémoire et leurs conférences font souvent intervenir l'avenir, les lois de l'histoire, l'exemple de la civilisation occidentale pour demander avec assurance des projets exagérés dans le présent, sans commune mesure avec la réalité. Nous ne partageons aucunement leur point de vue sur l'avenir. Cet avenir souvent imaginé par les neutres nous semble contredit par les faits en Amérique du Nord, au moins, où le catholicisme ne cesse d'augmenter le nombre de ses adhérents au Canada et aux États-Unis.

Il serait bon aussi de rappeler la déclaration du cardinal Léger, le 17 juin 1961, que les journalistes ont oublié de commenter ou de souligner: « Il ne faudra donc pas taxer l'Église d'intolérance *si elle oblige ses enfants à fréquenter à moins de raisons graves et exceptionnelles, ses écoles confessionnelles*... Ce faisant, elle ne viole en rien le droit des autres dont elle veut respecter la liberté de conscience; elle agit tout simplement en communauté vivante qui veut assurer la croissance normale de ses membres. » Il n'est donc pas certain que la hiérarchie catholique du Québec sera forcée de prendre la même attitude permissive que les évêques de France vis-à-vis des écoles neutres. Les protestants, d'ailleurs, veulent garder leurs écoles confessionnelles. L'épiscopat de France rappelait le 5 avril 1951: « Il n'y a pour un chrétien d'école pleinement satisfaisante que l'école chrétienne. *Le devoir que fait l'Église* de lui confier leurs enfants apparaît ainsi dans *la logique même de la foi* »⁽¹⁾.

(1) Ce texte et d'autres plus récents nous permettront d'apporter plusieurs nuances importantes au témoignage de M. l'abbé Henri Engelman, dont M. Paul Lacoste tire parti dans le Bulletin du Mouvement laïque de langue française, septembre 1962, no 5, p. 3, intitulé « Nouvelles laïques ». M. l'abbé Engelman, probablement parce qu'il improvisait, contredit l'encyclique de Pie XI, *Divini Magistri*, une série de déclarations officielles des cardinaux et évêques de France. M. Pierre-Henri Simon n'admet pas cette opinion tendancieuse (Act. Nat. oct. 1962, p. 136).

Le Mouvement laïque ne se berce-t-il pas de fausses illusions s'il espère gonfler ses rangs avec des catholiques ? L'effet de surprise est passé. Le resaisissement des catholiques est perceptible à tous. Il est fort douteux que les catholiques restent impassibles à ce que des baptisés soient soumis à un enseignement et à une culture *stérilisés* par rapport à la destinée surnaturelle et à Dieu. L'enseignement religieux *en marge* de tout l'enseignement profane est une misère que l'Église supporte à cause des « nuques dures » et de l'*absence véritable de liberté* dans certains pays et à cause de circonstances spéciales mais pas toujours ni partout. Que les incroyants aient leurs écoles, très bien ! Mais que les catholiques, là où l'Église en a la liberté, reçoivent une éducation chrétienne. L'Église ne pliera que là où on supprimera l'égalité dans le fardeau des impôts et la liberté de choisir.

Un événement récent raconté par M. Denis Duval, prêtre, dans la revue *Maintenant* (juillet-août 1962, p. 246) en dit long sur les obstacles rencontrés par le Mouvement laïque dans notre province. Cela se passe à Québec lors de la première assemblée du Mouvement laïque. Un Néo-Canadien se lève et affirme sa conviction anticléricale. Aussitôt un universitaire catholique se lève et demande si les anticléricaux peuvent faire partie du Mouvement laïque. La question est insidieuse. Il n'est certainement pas opportun pour le Mouvement d'être identifié à un mouvement anticléricale ou au sectarisme. Leurs représentants répondent que l'anticléricisme est incontestablement du sectarisme et que leur constitution (votée au Centre de l'Université de Montréal, le 8 avril 1961, seulement par une centaine de personnes présentes jusqu'à la fin de la réunion) « exclut formellement toute forme de discrimination ou d'intolérance » (L'École, p. 20). Tout ceci n'est pas rassurant. Non plus que l'alliance opportuniste entre le Mouvement et le protestantisme.

De plus, en 1952, M. Maurice Blain, ex-président du Mouvement et membre actuel très actif, écrivait un

article (déjà cité) dans la revue *Esprit* et qui n'est qu'un cri contre le cléricalisme. Tout son sujet c'est : « À bas l'oppression ! » Il a trouvé ces phrases empreintes d'une littérature d'un autre siècle : Notre clergé méprise trop le monde pour ne point se méprendre sur la nature de son césarisme. » — « L'annexion de la vie intellectuelle par le dogmatisme religieux soumettait la liberté à la sanction immédiate de l'absolutisme clérical ». Même M. André Laurendeau trouvait le contenu intellectuel de cet article bien décevant. M. Blain a évolué et écrit en 1962, un remarquable article sur les positions du Mouvement laïque. Mais il revient de loin. Plusieurs autres neutres ne nous rassurent pas pleinement sur les tours et détours futurs du Mouvement laïque.

Si surprenant que cela soit le Mouvement laïque est un phénomène qui devait arriver tôt ou tard. C'est aussi un phénomène heureux en ce sens qu'il a secoué les torpeurs et les médiocrités qui existaient. Malheureusement ! Il contribuera indirectement à l'amélioration de notre enseignement. Chaque professeur apportera sa réponse par une plus grande compétence. Il forcera nos jeunes universitaires à une foi plus personnelle, plus réfléchie, par choix et conviction. M. Maurice Blain nous y invite lui-même dans une page magnifique sur l'acte de foi (*Justice*, p. 155-7).

Tous, à tous les degrés de l'échelle sociale nous devons orienter nos vies d'une façon consciente, motivée, et lui donner ce dynamisme qui aboutit à des fruits tels que les demande notre temps : des chrétiens qui pensent et agissent dans et par leur foi.



La querelle des structures

(Commentaire sur l'article du chanoine Roger Maltais)¹

par François-Albert Angers

Une fois parti sur les jeux de mots des « éducateurs qui ont perdu le nord » (L'Action nationale de septembre 1962) et de « notre nord qui est en Amérique » (L'Action nationale de janvier 1963), je continuerai dans la même veine pour admettre avec M. le chanoine Maltais que notre nord est physiquement en Amérique, mais que pas plus en Amérique qu'ailleurs il ne saurait être au sud !

Et la remarque est peut-être plus profonde qu'elle ne le paraît en définitive dans tout cet arsenal de jeux de mots. Car l'Amérique, dans ce qu'elle représente de plus authentiquement « Amérique » par sa culture, ses tendances, son esprit, c'est au sud qu'elle s'incarne, ce sont les Américains qui la typifient; et c'est contre cette culture, ces tendances, cet esprit que le Canada français, plus que tout autre groupe géographiquement intégré dans cette Amérique, porte le témoignage d'un autre esprit, d'une autre culture, d'un autre monde que l'« Amérique ». Tel est notre paradoxe, que nous devons nous américaniser sans devenir Américains; mais en constituant en Amérique le témoignage vivant d'un esprit non américain. Et en ce sens, notre nord n'est définitivement pas en Amérique !

S'agit-il de copier la France, comme le chanoine Maltais semble en accuser, de Sherbrooke, les professeurs de l'université de Montréal, qui sous certains rapports peuvent être criticables, mais qu'il me paraît avoir très mal compris quant aux motifs qui les ont incités à se raccrocher aux particularités du cours français de France. Ce qu'ils ont cherché, c'est *d'au moins sauver les humanités en un bloc indissociable de sept ans*, contre ceux, trop nombreux, qui réclament de les écourter à six et à cinq ans, pour commencer tout de suite l'université

1. Cf. L'Action nationale, janvier 1963.

dans le sens de spécialisation et de recherche, au lieu de parfaire la formation humaniste et culturelle au sens large. Dans cette optique très particulière, qui me paraît malheureusement dominante dans la province, le chanoine Maltais se trouve intervenir, je le signalais dans l'introduction à son article du mois dernier, d'une façon étrange; il réclame, pour sauver l'unité du cours classique, le type de structure que souhaitent aussi ceux qui veulent la détruire. Comme sa réclamation équivaut, qu'il le veuille ou non, à accepter la division en deux de ce qu'il veut maintenir un, c'est lui qui perdra la partie à la longue; et s'il est en train de la perdre, c'est justement d'ailleurs en raison des équivoques dont il ne me paraît pas faire l'analyse suffisamment rigoureuse et qui se sont *graduellement* introduites dans notre système, à la faveur d'une législation en porte-à-faux. Je m'explique: de cette législation dont il parle, relative à la fondation de Laval, et qui a plaqué sur un système construit selon le modèle réel des collèges jésuites français, un modèle légal anglo-saxon du type Faculté des Arts (on peut si l'on veut faire remonter celui-ci au Moyen Age, mais il a été révisé par la suite en France), et amélioré non par la Révolution, mais avant la Révolution par les Jésuites, je le répète.

Ce n'est pas aisé de s'en tirer avec des idées claires, car c'est à une situation confuse que nous avons affaire. Ce que le chanoine Maltais appelle une création originale de notre système, me paraît au contraire la démonstration la plus patente d'un point que j'essaie de faire pénétrer dans cette discussion: le conditionnement de l'esprit par les structures, si nous n'avons soin de forger les structures selon l'esprit. Je l'ai déjà écrit dans le numéro spécial de *Collège et Famille* (février-avril 1961), il y a trente ans, personne ne se serait avisé de croire que le cours secondaire, avant l'université — donc pas dans l'université en dépit des textes légaux — se terminait avec la classe des belles lettres ou la rhétorique. Le secondaire, c'était les huit ans du cours classique; et tout ce qui autrement allait au delà de la sixième ou de

la septième élémentaire s'appelait, non pas enseignement du second degré, ou secondaire, mais primaire supérieur. Personne n'aurait dit qu'il était à l'université quand il faisait sa philosophie, mais bien qu'il terminait ses études secondaires. Cela est incontestable; et correspondait à notre tradition, à l'encontre des textes légaux d'inspiration anglo-saxonne qui nous avaient donné une structure apparente à laquelle personne n'attachait d'importance. On trouve même dans le vocabulaire du temps que l'expression collège, quand elle n'englobe pas les huit années, désigne plutôt les quatre premières années du cours classique que les quatre dernières.

A ce moment, nous pensions implicitement selon l'esprit qui caractérisait notre système. Un enseignement secondaire de huit années indivisibles, sans même aucune bifurcation possible, avec accès à l'université après ces huit ans. Ces huit ans, ce sont des humanités, un *type* d'enseignement secondaire; et ce qui est à côté, qu'il s'agisse d'une 10e, ou d'une 12e ou d'une 14e s'il s'en trouve, n'est jamais du secondaire, mais du primaire supérieur ou du technique. On a conscience que le nombre d'années n'est rien en l'occurrence; que ce sont les méthodes différentes d'enseignement qui distinguent les cours selon leur nature. *La loi de fondation de Laval, avec sa Faculté des Arts, n'est qu'un texte de loi sans portée réelle.* C'est cette distinction nécessaire entre une loi mal faite par rapport à la réalité qu'elle habille sans lui convenir, et la coïncidence des deux qui tendra à s'établir, que le chanoine Maltais ne fait pas suffisamment quand il prétend que notre système a toujours été ainsi qu'on le veut aujourd'hui. Et ce qu'il appelle notre originalité, c'est notre assimilation; c'est une évolution telle de nos esprits que nous en sommes venus à vouloir faire correspondre notre réalité française avec une législation anglaise, en brouillant les plans pour nous justifier de nous identifier davantage ainsi avec le système en vigueur sur le reste du continent américain. Considération purement pragmatique et d'esprit anglo-américain, non pas intellectualiste et d'esprit latin.

Nous avons vécu les étapes par lesquelles cela s'est réalisé, si bien qu'aujourd'hui nous avons perdu le sens de nos origines et de l'esprit qui y était contenu, pour nous adapter à l'esprit qu'impliquaient les structures législatives étrangères plaquées sur notre régime. Ce fut d'abord la campagne pour que le primaire supérieur soit prolongé en un nombre d'années telles que les finissants débouchent sur l'université, comme à McGill et dans les autres universités anglo-canadiennes et américaines. Ce fut la descente des universités, notamment dans les facultés de science, du niveau « *graduate* » à des années « *undergraduate* » de façon à rejoindre le primaire supérieur vers la 11e ou la 12e année. Le tout sans se rendre compte que si les quatre années supplémentaires de primaire supérieur sont continuées dans le même esprit que les sept premières, ce n'est pas un enseignement « secondaire » dans le sens où nous l'entendions avant, en terme d'*esprit* et non pas seulement du *nombre d'années d'études*. Ou que si les deux, trois ou quatre années « *undergraduate* » des facultés sont données dans un esprit « universitaire » de recherche et de spécialisation, elles ne sont pas non plus « secondaires » ou formatrices d'esprits humanistes, mais déformatrices parce que prématurément universitaires, avant la formation secondaire vraiment acquise. Et alors, que dire du produit hybride de l'accession à ces années « universitaires » sans avoir jamais fait de « secondaire », parce qu'on arrive d'un primaire supérieur ?

Toute idée d'esprit à considérer disparaît ensuite quand, par similitude, le primaire supérieur devient désigné par une traduction littérale du « *secondary school* » ; et les années préparatoires des facultés par la traduction littérale du « *college* ». Dire de telle création qu'elle est originale selon notre esprit et vouloir l'instituer à titre de régime général et institutionnalisé, c'est à mon sens se méprendre gravement sur le sens des termes ; c'est par trop accuser le coup que notre esprit n'en est plus un que de traduction. L'assimilation se complète quand, cela étant acquis dans le secteur non traditionnellement

« secondaire », on décide de tout aérodynamiser en divisant le cours secondaire réel, classique ou non, en deux parties similaires qui seront un secondaire nouveau genre suivi d'un collège. C'est alors qu'on voit d'ailleurs comment une structure purement légale finit par s'imposer à la réalité; on finit par l'invoquer pour prétendre que rien n'a été changé, qu'il n'y a pas eu d'évolution et que ce sont ceux qui prétendent le contraire qui rêvent éveillés, donc que les changements sont justifiés.

Voilà ce qui s'est passé et ce qui se passe chez nous. Et c'est le temps, il me semble d'ouvrir les yeux. Encore une fois, quand le chanoine Maltais conteste que le tournant décisif se soit produit autour de 1949, parce que tout était déjà fait à ce moment-là, il joue inconsciemment sur les deux tableaux décrits précédemment — les textes et les faits — en confondant l'un pour l'autre ou avec l'autre. Ce qui se passe autour de 1949, c'est qu'on perd à un rythme accéléré le sens de ce qui était le réel de la tradition, et qu'on se moule dans les structures étrangères déjà légalement instituées, pour les avaliser.

J'en trouve une preuve, que j'ai vécue, dans un article que publiait, dans *L'Action nationale* le P. Alcantara Dion, à la suite de discussions que nous avons eues avec lui, au Cercle universitaire et dans le bureau de M. Minville, sur la confusion qui gagnait déjà les esprits à ce moment-là. C'est pour essayer de remettre de l'ordre dans les esprits en perdition qu'il avait accepté de donner ce texte sous forme de Conférence à la Section Duvernay, texte qu'il faudrait reprendre mot pour mot parce qu'il a été préparé par un éducateur à la pensée vigoureuse, que son milieu n'avait pas encore coupé de la vraie et saine tradition de l'enseignement pour l'esprit.

Le problème est donc là. Selon quel esprit devons-nous concevoir notre enseignement ? pour quel type de formation ? pour quel genre de talents et pour quelles fins ? Et le problème n'est pas alors de copier la France, mais de savoir si c'est selon la démarche d'un esprit latin que nous raisonnons, ou selon la démarche d'un esprit

saxon américain. Si nous créons selon la tradition de l'esprit que met si magistralement en valeur le P. Dion, d'accord en cela avec la pensée humaniste européenne, ou selon la tradition pratique de la préparation à la vie la plus rapide possible en fonction d'un mélange de « *subjects* » plus ou moins hétérogènes, où les matières de culture, d'ailleurs non intégrées, servent de remplissage aux espaces laissés libres par les exigences pratiques ? *Ces deux types de cours sont inconciliables* : et ont toutes les chances du monde de ne pas pouvoir s'accommoder des mêmes structures. Ce qui ne veut pas dire, remarquons-le bien, qu'une fois établies, les structures appropriées pour chacun, il n'est pas possible de trouver entre les deux systèmes des moyens de passage et des équivalences. Il y a chaque année nombre d'étudiants américains qui poursuivent des études en France ; et nombre d'étudiants français qui viennent dans les universités américaines. Cela ne nécessite pas, pour autant, le modelage de chacun des systèmes sur l'autre.

Quant à la date exacte à laquelle s'est fait le plus gros revirement des esprits, *en particulier dans nos collèges classiques mêmes* — car longtemps auparavant il cheminait dans les autres secteurs de notre enseignement comme le montre la conférence du Père Dion — personne ne saurait oublier ce qui s'est passé à l'occasion de la création des subventions aux universités. En dépit de ce qu'en prétend le chanoine Maltais sur les apparences des enregistrements aux Facultés des Arts, les collèges paraissaient si peu dans l'université ou de l'université, qu'une chicane quasi scandaleuse ou pour le moins disgracieuse se développa (on se rappellera que les octrois furent acceptés la première année) entre les collèges et l'université sur le partage du magot. C'est alors qu'on entreprit — avec raison sur le plan purement administratif pour fins d'octrois — d'assimiler les quatre dernières années du cours classique aux quatre années du « *college* » et de les considérer comme partie de l'université afin que le nombre des étudiants de ces classes soit compté dans le calcul à tant par tête. La discussion

fut assez vive, et même acrimonieuse, pour qu'il soit évident qu'encore à ce moment nos collègues n'étaient pas considérés comme étant l'université. Puis insensiblement, on passa vite de la fiction juridique à l'évolution institutionnelle véritable vers l'intégration étroite à l'université.

Effectivement, trois ans plus tard, en 1954, dans son mémoire à la Commission Tremblay, le mémoire du Collège Jean-de-Brébeuf, pour fins de comparaisons avec le régime anglo-saxon, établissait encore le rapport entre nos collègues classiques et l'université, avec les *liberal arts colleges*, qui sont des institutions autonomes et indépendantes des universités. Du moins, dans le langage anglo-saxon, comme le montre un texte de Vincent Massey qu'utilise le mémoire de Brébeuf, est-ce plus équivoque, par suite d'une différence faite entre « *smaller universities* » and « *large universities* », qui se traduiraient justement en français par « collèges » ou « lycées » et « universités ». Mais la caractéristique de la « *smaller university* » ou « *liberal arts college* », c'est précisément qu'elle ne donne qu'un enseignement du type classique et qu'elle n'a pas de rapport de subordination ou de coordination avec les vraies « *universities* », qui sont, dit Vincent Massey, « *centers of professional training and advanced research* ».

A cause de cela, les milieux anglo-saxons les plus hostiles aux milieux cléricaux ont toujours manifesté leur frustration de voir les collèges classiques du Québec réclamer leur participation aux octrois, alors que dans les *liberal arts colleges*, nous dit le rapport de Brébeuf, les octrois n'étaient admissibles que pour ceux de leurs élèves « assimilables à ceux des cours pré-professionnels des universités » (p. 52). On voit donc combien peu était reconnue, même encore à cette date, l'assimilation des concepts actuellement en usage, au moins dans les milieux les plus éclairés. Et l'absorption dans les universités est si peu faite que le rapport de Brébeuf donne comme objection sérieuse aux modalités de l'octroi fédéral, le fait qu'en atteignant ces institutions, il « tend à accroître

l'absorption des collèges par les universités » (p. 51). C'est bien ce qui est arrivé depuis.

Voilà donc des faits vécus et confirmés qui ne justifient pas le chanoine Maltais d'affirmer si catégoriquement « ce n'est pas le cas », à ma prétention que le « plat de lentilles fédérales » a incité nos collèges à accepter l'américanisation de leurs structures. Si l'on en croit l'étude faite dans le mémoire de Brébeuf sur l'évolution des structures éducatives un peu partout, on peut se consoler en se disant que cette faiblesse devant le fait politico-sociologique n'est pas unique. « La brisure de l'enseignement secondaire en deux tronçons de quatre années, y lit-on (p. 79), est la conséquence purement empirique des formes qu'a prises l'aide gouvernementale à l'éducation secondaire dans les divers pays. » Seulement dans certains pays comme les États-Unis, la brisure était voulue et l'aide conçue pour renouveler le système selon un nouvel esprit; alors que la proposition irréaliste du chanoine Maltais conduirait à chercher l'inverse: consentir à la brisure pour des raisons pragmatiques, en prétendant sauvegarder un esprit incompatible avec cette brisure.

Le plus grave, c'est que le chanoine Maltais refuse complètement de considérer aussi l'autre fait qu'au témoignage répété de plusieurs observateurs de la plus haute qualité, cette brisure a généralement conduit à la destruction de l'unité du cours secondaire traditionnel, et à un abaissement général de son contenu culturel. Or la lucidité exige qu'on ne se ferme pas les yeux aux faits, pour se cantonner dans quelque possibilité abstraite. En pure théorie, il est possible qu'un cours secondaire qui devrait être un en huit ans pour remplir son office, conserve son unité académique ou pédagogique même si on le divise administrativement en deux tronçons, si on soumet chaque tronçon à des autorités différentes en matière de subventions, à des autorités différentes en matière de contrôle sur les programmes, à des régimes différents d'autonomie, etc. Dans l'esprit tout est possible... car l'esprit est prompt. Mais la chair est non

seulement faible; elle est aussi liée à des déterminismes dont elle subit le poids, si bien qu'en dépit des meilleures intentions elle finit par être vaincue si l'intelligence ne sait pas lui procurer le bouclier qui peut s'appeler justement *structures appropriées aux réalisations visées*.

Voilà où je suis absolument incapable d'accepter l'idéalisme impénitent du chanoine Maltais, qui veut garder des traditions françaises et classiques dans des structures nord-américaines. Et cela en dépit de la preuve faite maintenant que celles-ci ont pratiquement détruit l'éducation libérale; et que dans les pays mêmes où l'expérience a été faite, les esprits les plus lucides en termes d'humanisme en réclament la reconstruction... en allant même jusqu'à nous supplier, quand ils nous connaissent, de ne pas saboter notre propre régime. Et quand le chanoine Maltais affirme qu'un système scolaire peut véhiculer n'importe quel idéal académique, je lui réponds: « en thèse philosophique désincarnée, sans doute ! mais dans la réalité contingente de l'acheminement d'un donné virtuel vers une réalisation sociologiquement actualisée, jamais ! » Ou pour prendre un langage plus scientifique: très faibles sont les probabilités qu'un système en lui-même n'influence pas l'esprit et ne détermine pas dans une certaine mesure les résultats selon sa logique interne propre. C'est pourquoi la copie d'un régime élaboré ailleurs, histoire de s'adapter, ne peut jamais s'appeler création originale dont il y ait lieu d'être fier.

La preuve que tous les esprits surtout philosophiquement déterminés n'accepteraient pas la thèse du chanoine Maltais, je l'emprunte au père Paul Vanier, directeur du Collège Jean-de-Brébeuf. Dans *Collège et Famille* de juin 1950, il posait justement la question, à mon sens cruciale, et qu'on n'a pas le droit d'écarter d'un seul revers abstrait de la main:

« Peut-on aussi facilement prôner les structures de l'enseignement américain et en refuser le caractère propre? Le problème est précisément de savoir si ce n'est pas la brisure du collège en deux tronçons qui a produit, aux États-Unis, cette liquidation d'une véritable culture secondaire. Le High School, assimilé par la structure moniste d'un enseigne-

ment massif et uniforme en sa formule, s'est fait pragmatique et encyclopédique. Le collège, dominé par l'université, est devenu comme l'école préparatoire de ses multiples facultés, utilisant prématurément et sans profit culturel ses méthodes spécialisées ».

Ce qui me paraît manquer au chanoine Maltais, comme à trop d'esprits à penchant philosophique — et je l'ai déjà dit dans le numéro spécial de *Collège et Famille* — c'est une dimension scientifique, une dimension sociologique dans le sens expérimental du terme. Pour se justifier et justifier les Canadiens français d'adopter les structures américaines, et de réussir quand même le coup de la culture, il invoque, par exemple, le « puissant mouvement de restauration des arts libéraux » aux États-Unis. Mais ce puissant mouvement ne se déplace pas dans le vide absolu. Tous ceux-là qui en sont à la tête critiquent sévèrement les structures américaines. La modification de ces structures en vue de les mieux adapter aux exigences formulées est donc probable; et les propositions en ce sens sont nombreuses. L'évolution est même déjà commencée et oriente les changements vers des structures parentes des nôtres.

On reconnaît d'abord que le *College* de quatre ans a été une erreur, que la formation générale est insuffisante après le *High School*; d'où nécessité de briser en deux tronçons de *Junior College* et *Senior College*, ou selon une terminologie plus significative encore: de *College* et *University College*, qui tend à indiquer que le (*Junior*) *College* n'est plus universitaire mais secondaire. Puis le mouvement qui se dessine pour le rattachement du *Junior College* au *High School* aboutira, là où la formule est au 6-6-4, à un 6-8-2 qui reconstituera l'équivalent de notre collège classique en vue justement de restaurer les *liberal arts*. Aurions-nous l'air assez ridicule alors, avec nos institutions scindées qu'il faudra reconstituer pour suivre l'évolution des structures nord-américaines ?

Non, je le regrette, la dialectique du chanoine Maltais ne saurait me convaincre; et son morceau de bravoure contre les soi-disant « septembriseurs » me porte à croire

qu'en la matière, une certaine sentimentalité préjugée l'ait conduit sur un front où il se bat contre des fantômes, pendant qu'il laisse entrer l'ennemi dans la place. Je ne saurais, sous prétexte de fierté de ce que font les miens (!), me résoudre à une abdication de la raison jusqu'à accepter toutes nos évolutions comme nécessairement bonnes parce qu'elles sont nôtres. Il me paraît y avoir des critères plus justes que ce déterminisme à rebours d'un homme qui rejette d'autre part les leçons vraies d'une prise de conscience du danger des déterminismes.

Encore une fois, il y a des options à faire. Il faut déterminer si nous choisissons des options selon l'esprit, ou selon des considérations établies en fonction d'un quasi-pur conformisme sociologique, nous confiant pour le reste à notre bonne étoile. Si c'est à l'esprit que nous sommes fidèles, alors c'est par le biais de l'esprit qu'il faut aborder le problème. Sachant ce que nous voulons, il nous appartiendra ensuite de déterminer les structures qui nous donnent le plus de chance de réussir, en considérant le fait que rien de l'esprit ne se réalise sans une lutte contre les déterminismes, sans une protection à ériger contre leur force d'entraînement. La logique du « nous sommes en Amérique, pour savoir nous adapter à l'Amérique », me paraît un peu courte; passablement irréaliste d'ailleurs du point de vue humaniste, puisque l'Amérique n'est que ce que les Américains l'ont faite, et que dans d'autres lieux de l'Amérique il y a des Mexicains, des Brésiliens, des Argentins qui la font tout autrement là où ils sont, et qui l'auraient sûrement faite autre s'ils avaient occupé New-York ou Chicago. Pour tout dire, cet optimisme géographique me paraît une abdication véritable de l'humain⁽¹⁾

2. Ce texte déjà suffisamment long ne touche guère qu'à l'essentiel de la position substantielle, même si nous en signalons ici les faiblesses fondamentales, de Monsieur le chanoine Maltais, avec qui nous sommes d'ailleurs en accord sur plusieurs points qu'il signale lui-même. Nous reviendrons dans nos prochaines livraisons sur certains des points importants qu'il soulève.



Actualité poétique

LES DISCIPLES D'ÉROSTRATE

(suite)

(dite « politique » par erreur en janvier...
et écourtée de deux vers aussi par erreur)

Le metteur en page connaît son métier, c'est entendu. Il fait son possible et il est au-dessus de tout reproche. Aussi on ne lui reproche rien...

M. Jacques Saint-Yves, l'auteur des « Disciples d'Erostrate », aurait grandement préféré, cependant, n'avoir pas été soumis à sa censure accidentelle. Les deux derniers vers de sa satire qu'il estimait essentiels à une meilleure compréhension du texte ont été supprimés « faute d'espace »... Quand la page est pleine, on conclut, dit le metteur en page. Ceux qui écrivent ne sont pas tous d'accord avec lui sur ce point !

Le texte de M. Jacques Saint-Yves a paru en page 448 dans L'ACTION NATIONALE de janvier. Nous rétablissons ici la conclusion, comme elle aurait dû se lire, en nous excusant auprès de notre estimé collaborateur :

*« Agnostique Erostrate au cerveau plein de feu,
« Ne fusses-tu pas neutre, on te sacrerait dieu...
« Ils t'honorent, tes fils, en terre canadienne :
« Ils sont syntonisés sur ta brûlante antenne! »*



CHRONIQUES

La langue

À la fortune du mot

Devons-nous être français jusqu'à prononcer à la française les mots anglais accrédités en France? Doit-on dire *kleub* ou *club*? *music-haule* ou *music-hall*? *foot-baule* ou *football*? *haule* ou *hall*? Et ainsi de suite. A la radio-télévision, on entend tantôt l'un, tantôt l'autre et l'embarras est grand, à l'heure du coquetel, dans nos cercles littéraires. Étant à peu près bilingue, j'opterais quant à moi pour la prononciation anglaise, mais je ne suis pas sûr d'avoir raison. Qu'en pense l'Institut de linguistique de l'Université de Montréal? Vaut-il mieux offrir à ses invités, après une *sleigh-ride* (la promenade en traîneau étant passée de mode) un *ponch* ou un *punch*?

* * *

Bien qu'elle ne figure pas dans la charte des Droits de l'homme, la liberté du ventre est, incontestablement, l'une des plus vitales si j'ose ainsi dire. Notre façon de manger sur le pouce, de nous empiffrer de plats pré-cuisinés ne la favorise guère par malheur. D'où cette kyrielle de maladies qui ont leur siège dans l'estomac et qu'engendre la constipation. J'ai même lu qu'il se pourrait que le cancer en fût, mais ce n'est pas là mon propos. Je veux simplement déplorer l'ostracisme dont est victime le mot constipation depuis un certain temps. Comme depuis toujours l'on a banni du vocabulaire de la publicité le mot transpiration, devenu *B.O.* et Dieu sait quoi en français, on tente de nous faire croire qu'il est mal-séant, même en petite tenue devant son médecin, de parler de constipation. Le mot est tabou. Le savoir-vivre

des fabricants de laxatifs veut que nous disions *irrégularité*. Selon que nous digérons bien ou mal, nous sommes donc des réguliers ou des irréguliers. Quelle tête en ferait le docteur Purgon avec ses clystères! Faudra-t-il expurger Molière?

* * *

Paris se met à l'heure des États-Unis. Les *discount houses* sont en train d'y révolutionner le commerce tout comme dans la banlieue de Montréal. Sous quel nom? La question ne se pose pas. Sous leur dénomination d'origine. À l'exemple de *snack-bar*, de *pressing*, de *parking*, de *standing* et de centaines d'autres, *discount house* est maintenant d'usage courant. On a bien essayé timidement de lui substituer magasin à rabais, mais les intéressés n'ont rien voulu entendre. À méthode américaine, appellation américaine. Le plus drôle n'est, pourtant, pas là. Dans une entrevue entendue à Radio-Canada, un linguiste parisien a proposé, faute de mieux, de franciser *discount* en discompte. Qui aurait pu penser qu'un barbarisme qui nous était jusqu'ici exclusif serait un jour consacré en France! Nos gens ont depuis belle lurette transformé *discount* en discompte. Il n'en reste pas moins qu'ils sont fautifs. Mais comment un linguiste peut-il ignorer que la remise dont il s'agit ici est de l'escompte?

* * *

La République du Québec (joyeuse anticipation) aura fort à faire, si jamais elle s'en soucie, pour rétablir la royauté de la grammaire, tant s'accroît l'impudence des sans-culottes.

À l'étalage de centaines d'épicerie, on a pu lire pendant des semaines: « La direction et le personnel vous *souhaites* de joyeuses fêtes ».

Dans presque tous les établissements publics et sur des milliers et des milliers de cartes a de nouveau triomphé, cette année, le barbarisme: *meilleurs vœux*. Une oeuvre par ailleurs bien sympathique a elle-même suc-

combé à cette faute. On présente, on offre ses vœux, ses bons vœux ou alors ses meilleurs vœux. C'est le superlatif qu'il faut ici et non le comparatif. Prière aux imprimeurs d'en prendre note.

Un savant professeur de sciences nous a parlé à la radio des différents *planétaria* dont on s'est inspiré pour doter Montréal d'un *planétarium*. Sans doute doit-il imposer des *pensa* à ses élèves. Les noms étrangers francisés suivent la règle générale et prennent un s au pluriel: un solarium, des solariums; un sanatorium, des sanatoriums, etc.

Les temps sont durs. La preuve en est que le Canadien ne « *récolte que des parties nulles* » écrit un quotidien de Québec.

Plus heureux, les joueurs de tennis australiens décrochent le championnat grâce à une victoire *accouplée* aux deux précédentes!

« La question du français *s'est accaparée* près du cinquième des débats des Communes. » C'était évidemment trop peu pour apprendre que le verbe *accaparer* ne se conjugue pas à la forme pronominale.

Nous savions que les magasins sont très achalandés à l'époque des fêtes, mais qui eût cru que la veille de Noël ait pu être, elle aussi, *achalandée*? Je l'ai pourtant lu dans un grand journal.

« Les Indiens veulent leur annexion *avec* les États-Unis ». À la réflexion, ne serait-ce pas plutôt aux États-Unis?

C'est à de petites choses comme celles-là que se reconnaît notre soif d'autonomie. La libération est proche comme en témoigne cette pancarte placée à l'entrée d'une église: *partie de cartes avec dindes*.

Empédocle

L'enseignement

La question des professeurs français

Ce qui a presque été une querelle pour ou contre des professeurs de France afin de suppléer aux déficiences de notre enseignement du français notamment, s'est apaisé. De toute façon, on n'en a pas fait venir! Les quelques voix timides en faveur d'un meilleur français se sont tues; les autres se sont calmées, sans qu'on se soit sérieusement demandé quelle chance nous aurions, et avec combien de temps et d'effort nous gagnerions de nous tirer d'affaire convenablement par nous-mêmes.

Dieu me garde de vouloir soulever une autre tempête, mais un incident qu'on nous signale mérite tout de même d'être mentionné pour que nous en fassions matière à nos réflexions. Le *Figaro* de Paris, du 4 janvier 1963, publiait l'annonce suivante:

INSTITUTEURS (-TRICES)
PROFESSEURS
DEMANDÉS

MONTREAL, CANADA

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTREAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs PROTESTANTS pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1963.

Les candidats, qui auront à enseigner le français à des élèves de langue anglaise, doivent remplir les conditions suivantes :

1. Etre de religion protestante, réformée, ou israélite
2. Posséder une connaissance pratique de l'anglais
3. Etre âgé de 25 à 40 ans
4. Avoir une formation pédagogique
5. Avoir au moins 5 ans d'expérience dans l'enseignement.

Les traitements annuels des diplômés de l'université sont basés sur une échelle dont le minimum est de \$4,500 et le maximum de \$9,350.

Des délégués du « Protestant School Board » de Montréal se rendront en Europe en février 1963 pour interviewer les candidats.

Ceux et celles qui désireraient de plus amples renseignements au sujet des traitements et des conditions d'engagement sont priés d'écrire immédiatement :

PAR AVION au directeur du service du personnel, Protestant School Board of Greater Montreal, 6000 Fielding Av., Montréal 29, Québec, CANADA.

Quelles réflexions peut-on en tirer? La première est élémentaire, et puisqu'elle s'applique à d'autres peut-être nous permettra-t-elle de raisonner plus froidement sur notre propre cas. Les protestants français ont réclamé des classes françaises à l'intérieur d'un *School Board* jusqu'ici exclusivement anglais. Ils ont eu toutes les difficultés à les obtenir et, sans notre concours, ne les auraient sans doute pas encore. Mais pour avoir des classes françaises, il faut des professeurs d'expression française. Le *Montreal Protestant School Board*, comme bien l'on pense, n'en a pas; et la collectivité franco-protestante, trop petite, a des chances de n'être pas composée de tous les éléments nécessaires pour se les fournir elle-même. Comme ces protestants ne voudront pas avoir des professeurs d'une autre religion — ou qu'on leur conseillera peut-être de ne pas succomber à cette tentation pour d'autres considérations plus subtiles à l'heure actuelle —, ils devront bien compter s'approvisionner de professeurs français là où il est normal qu'il y en ait: en France.

Première réflexion toute normale et tout élémentaire: quand on est attaché à une culture ou civilisation et qu'on veut le rester, qu'au surplus le milieu propre détaché du centre où on se trouve se révèle déficient, c'est se montrer curieusement illogique et inconséquent

que de ne pas se retourner spontanément et naturellement vers le centre de cette culture, vers son soleil, pour en obtenir lumière et chaleur requises. Pourquoi, du côté franco-catholique nous indignons-nous si quelqu'un ose proposer l'équivalent? C'est un petit mystère... dont la pénétration n'est malheureusement que trop facile à réaliser.

Ce qui nous donne un semblant d'excuse, c'est que notre déficience, de ce côté, n'est pas aussi quantitativement évidente que peut l'être celle des franco-protestants: elle n'est pas absolue. Mais quand il est question de culture, la qualité n'est-elle pas une quantité? Autrement dit, la quantité se peut-elle séparer de l'adjectif qui la qualifie? La déficience, avant d'importer, doit-elle se mesurer en termes du nombre de maîtres, ou du nombre de bons maîtres? du nombre de manuels, ou du nombre de bons manuels? en termes des bons maîtres et des bons manuels que nous aurons dans un nombre x d'années, ou du nombre de bons maîtres et de bons manuels que nous utiliserons l'an prochain?

Je me suis laissé dire qu'il y a actuellement encore 3,000 instituteurs qui enseignent sans les diplômes suffisants ou sans diplômes; des maîtres qui, me dit-on, enseigneraient dans une 8^e année après avoir tout juste fini eux-mêmes leur 9^e. Et si nous comptions, même parmi ceux qui ont leurs diplômes, ceux qui n'écrivent pas un français quasi parfait au moins du seul point de vue grammatical et syntaxique, combien en resterait-il? Encore une fois, s'il en est ainsi, c'est parce que nos commissions scolaires ont besoin de tellement de maîtres que les bons que nous avons ne peuvent pas suffire à la tâche; il faut donc remplir les écoles avec ceux qui viennent après. Donc nous manquons de maîtres! Et je n'ajoute pas compétents et qualifiés, car cela devrait aller de soi.

Les conséquences de cette situation sont graves; ont été graves d'ailleurs dans le passé; et expliquent en partie que même des maîtres diplômés ne soient pas de bons

maîtres, de français notamment et pour ne pas parler du reste. Si ces maîtres diplômés ne savent pas leur français, ce n'est pas qu'ils n'aient pas appris le français. C'est qu'ils ont appris du mauvais français... qu'ils croient bon, ce qui est le comble de la gravité. C'est en partie parce que dans le passé nous avons trop manqué de maîtres et dû recourir à des maîtres-expédients dont le mauvais français est devenu, pour leurs élèves, du bon français. Et à tel point que par le processus des générations, ce mauvais français en est rendu à être considéré assez bon, même au niveau où les diplômes se décernent, pour donner droit au parchemin qui permettra de transmettre par l'enseignement la tradition perpétuelle de ce mauvais français!

C'est la considération de cette situation grave qui avait fait écrire à Jacques Poisson que le français est tellement compromis chez nous que nous n'en sortirons pas à moins de retourner à la source et de faire enseigner le français dans nos écoles par des professeurs de France. A-t-il raison ou tort? Sûrement assez raison, ou disons assez de raisons, pour qu'il eût valu la peine de considérer sa proposition autrement que sous l'angle du chauvinisme ou de certains préjugés qui n'ont rien à voir avec la correction de la langue et du langage.

À partir du moment où une situation comme celle que j'ai décrite existe — et elle existe, mais la proportion exacte de son existence n'est pas claire —, il ne peut pas avoir complètement tort. Partout où il y a des maîtres qui enseignent un mauvais français, ils contribuent à former des générations de Canadiens français qui croient leur mauvais français être du bon français, du français amélioré aurait dit Maurice Duplessis. Rigoureusement parlant, une politique qui consisterait à remplacer ces mauvais enseignants du français par des maîtres de France constitue une contribution à notre avancement plus rapide.

Pouvons-nous rejeter la solution? Peut-être. Non sans dommage bien sûr, puisque ce qui sera fait de mal,

sera mal et tendra à se répercuter de génération en génération. Mais enfin, peut-être ! À condition toutefois que la situation soit vraiment telle, c'est-à-dire le nombre des mauvais enseignants suffisamment faible pour que la vague de mauvais français que chacun provoque, comme le caillou tombant à la mer, ne soit pas, en se combinant avec toutes les vagues semblables se répétant indéfiniment, telle que l'effet produit aille en s'élargissant continuellement aux dépens du bon français. S'il devait en être ainsi, elle finirait par submerger toutes les bonnes vagues et, finalement, par les supprimer.

Si même ces mauvaises vagues sont tellement fortes que, sans annihiler toutes les bonnes, elles se révèlent d'une force considérable, c'est trop de temps qui s'écoulera avant que les bonnes vagues reprennent le dessus. Et par suite, notre épanouissement peut s'en trouver tellement retardé, qu'il peut même en être compromis. N'oublions pas que nous sommes là devant un *fait* d'allure mathématique, et de la partie des mathématiques qui relève des progressions géométriques. Dans de telles circonstances beaucoup de terrain peut être perdu en peu de temps si on n'y pourvoit pas rapidement. Les grandes réfutations peuvent nous induire à ne rien faire; mais elles ne corrigeront rien et la vague prendra vite la proportion d'un raz de marée.

La deuxième réflexion est liée au genre d'objections que l'on oppose à une telle politique: la peur du mauvais Français, du Français pas catholique, du Français laïcisant et anticlérical. Naturellement, cela peut soulever un réel problème. On comprend le cas de conscience de parents très catholiques — et il y en a heureusement beaucoup dans notre province —, qui ont à choisir entre confier leurs enfants à des maîtres qui en feront de bons catholiques parlant et écrivant en baragouin, ou à d'autres qui leur inculqueraient un style et une prononciation impeccables, mais en feraient des esprits irréligieux et spirituellement déboussolés. « Que sert à l'homme de gagner l'univers... », pensons-nous, nous de la génération qui a appris son petit catéchisme; et nous avons

pour sûr raison. Mais le dilemme ne vient-il pas de notre propre lâcheté?

Qui a dit, en effet, qu'il faudrait faire venir des maîtres irrégieux? Exigeons des maîtres religieux! — Ben! vous comprenez, rétorque-t-on, c'est gênant. Est-ce qu'on va aller en France pour demander aux gens leur religion? C'est des choses qui s'font pas. La liberté de conscience! Faut pas avoir l'air de vouloir faire la chasse aux sorcières. Vous voyez ça ce que diraient de nous X et X? Comme ça, on sait pas quelle sorte de maîtres on va avoir. C'est embêtant!

Eh bien! relisons l'annonce qui précède. En plein journal de Paris, des anglo-protestants du Canada, bien sûr guidés et avec annonce rédigée par des franco-protestants récemment débarqués de France, demandent des « instituteurs, institutrices et professeurs PROTESTANTS » (en majuscules, s'il vous plaît). On précise comme condition no 1: « Etre de religion protestante, réformée, ou israélite ». J'imagine qu'aux candidats qui se présenteront, il va bien falloir demander de prouver qu'ils sont protestants... ou israélites (sans doute parce que les juifs dépendent de la Commission protestante). Et le Mouvement laïque, je le devine, pour des motifs qui se comprennent d'ailleurs assez bien, va applaudir à ce geste... d'intolérance religieuse (sic)! Alors qu'attendons-nous pour avoir la même fierté de notre foi et pour faire la même chose?

Mais ici, je vous arrête, et je vous demande: combien de lecteurs se sont rendu compte que je les ai entraînés dans une sorte de traquenard, et profité d'une circonstance pour traiter d'un sujet vraisemblable, et quand même pertinent, plutôt que du vrai sujet? Car ce n'est pas pour les protestants de langue française, du moins pas nécessairement, que l'annonce demande des professeurs de France, mais pour enseigner le français dans des classes anglaises. Il s'agit d'enseigner le français à de petits Canadiens anglais. Et alors? On ne croit pas qu'il y ait de professeurs canadiens-français capables

d'enseigner un français convenable dans les classes anglaises? Ce serait presque une insulte à notre endroit; mais peut-être vaut-il mieux ne pas trop insister! Et puis, peut-être la CECM a-t-elle été consultée et a-t-elle indiqué qu'elle manque trop de bons maîtres pour en laisser aller du côté protestant anglophone? Mais si vraiment on a tenu à les avoir protestants, il fallait bien naturellement aller en France. Exigence de religion protestante, *même pour n'enseigner que le français*, ça alors... il y a de quoi laisser rêveur!

À remarquer que c'est bien leur droit et que ça les regarde! Après tout, pour enseigner même les matières profanes dans une université catholique, l'exigence catholique est... ou a été aussi de règle. Mais elle s'est relâchée, je pense, parce qu'on a réussi à nous faire plus ou moins honte en nous citant l'exemple des institutions et de la largeur de vue britanniques! N'est-ce pas nous finalement qui serions, non pas des étroits, mais des pleutres!

Mais pour revenir au problème de l'immigration française, il est compréhensible que le Canadien français de vieille souche ait un certain réflexe de frustration devant une invasion qui se réaliserait de telle façon que l'avancement de vieux Canadiens serait bloqué par l'occupation systématique, à la tête, des postes par des émigrés de date récente. Remarquons bien qu'en un sens, s'il s'agit de Français qui viennent pour rester avec nous, et non seulement temporairement en mission, ils deviennent des nôtres, de sorte que cela nous constitue une élite, au lieu de nuire à la formation d'une élite autochtone comme on peut le craindre dans l'autre éventualité. Mais, tout de même, on comprend!

On comprend d'autant plus que dire qu'ils sont des nôtres n'est pas tout de suite vrai. La différence entre la France et le Canada, entre être Français et être Canadien français, est tout de même assez grande. Des malaises, des incompréhensions, des attitudes maladroit-tes, des deux côtés, et d'autant plus sérieuses que le

Français occupe davantage un poste clef à large répercussion, surgissent fatalement; ils retardent alors l'adaptation et nuisent à l'épanouissement au lieu d'aider. C'est compris et entendu.

Il n'en reste pas moins qu'en préférant nous contenter de maîtres non qualifiés — ce qui veut dire qu'un maître qualifié de France ne prend alors la place de personne — nous nous privons non seulement des bons effets décrits plus haut du point de vue de notre avancement culturel, mais d'un accroissement numérique de notre collectivité dont nous avons bien besoin pourtant, et au surplus d'un accroissement à un niveau de qualité qui n'est pas à dédaigner.

Mais peut-être que les protestants étant maintenant dans la course, cela nous obligera au moins à nous mettre au pas? Avec ce qui se passe en Algérie à l'heure actuelle, et ce qui s'y est passé hier, les malaises et malentendus entre Algériens et Français sont à un point tel que certains Algériens préfèrent quitter la France ou n'y pas retourner, peut-être ferions-nous oeuvre à la fois utile et charitable de nous intéresser davantage à ce qui se passe en pensant à tout ce qui vient d'être dit.

François-Albert Angers



Les réticences de la Mère Une Telle

La Mère Une Telle dont il s'agit n'a aucune parenté avec le célèbre petit frère bavard perdu aujourd'hui dans la ville éternelle, où l'auraient conduit ses incontinences de parole. La presse — c'est d'elle que nous voulons parler — est au contraire encline à s'embusquer dans la réticence. En dépit de sa vocation, qui est de tout rapporter et de laisser braire, elle prendra volontiers ses distances avec certains groupes de personnes et certaines catégories d'événements. Or, qu'y a-t-il de plus détestable qu'une pie sur son quant-à-soi? qu'une raconteuse professionnelle gourmée dans la discrétion?

Le Scandale des écoles séparées est paru depuis quelques mois déjà. Bien qu'antiraciste et, partant, conforme aux idées du jour, cet ouvrage n'a pas suscité chez nos journalistes une réaction proportionnée à l'importance de la question. Parmi les quotidiens du Québec, seuls *le Nouvelliste* et *le Devoir* ont fait écho au livre de M. Costisella. On eût dit une consigne de silence.

Pourtant ce reportage offrait à tous nos intellectuels férus de démocratie, d'égalité scolaire, d'équité fiscale et de tout le tralala, une occasion sensationnelle de montrer la profondeur de leurs convictions. Si le contenu du livre correspond à la réalité — ce qui paraît incontestable —, les Franco-Ontariens sont victimes d'une injustice criante, d'un « traitement discriminatoire » comme on dirait à l'O.N.U. Comment alors nos assoiffés de justice peuvent-ils rester indifférents devant une situation aussi scandaleuse, aussi contraire aux principes démocratiques et à tout le tralala? Est-ce que les francophones d'Ontario mériteraient moins de mamours que les neutres déclarés du Québec? Les vrais apôtres de la justice, sinon les arrivistes déguisés en émancipateurs, ne manqueront pas de voir les analogies entre les difficultés des deux groupes, du point de vue abstrait des principes.

Pourquoi alors cet épais silence?

Les explications vont bon train dans la région de Hull et d'Ottawa, sensibilisée au *scandale* par le lance-

ment du livre, par la présence de l'auteur⁽¹⁾, par les prises de position des clans locaux et par la peur diffuse qui caractérise la minorité.

Certains observateurs, — bienveillants, bonasses ou épris du prochain, ou réunissant toutes ces grâces —, opinent que nos journaux ont eu trop à faire avec la chose municipale, provinciale, fédérale ou conciliaire, sans compter l'affrontement des deux K. aux Antilles, pour s'arrêter au chancre franco-ontarien qui mine depuis longtemps la vitalité de la démocratie canadienne.

Il y avait trop de vedettes, quoi. La scène était remplie à craquer. Comment alors se serait-on penché sur les ulcérations d'un vieux mal incurable? Nous étions bien loin du théâtre à une voix, et la distribution ne cessait de s'allonger: Caouette, Bertrand, Diefenbaker, Marchand, Drapeau, Lévesque, Lesage, Johnson, Krouchtchev, Kennedy, Castro, Nehru, de Gaulle, Jean XXIII, etc. Et voici, God-damn! que Gordon, carotté par Grégoire, entre dans la ronde. Il n'y aura bientôt plus de place. Il va falloir que les nouveaux venus s'asseyent sur les feux de la rampe.

Mais toutes les gloses ne sont pas imprégnées de pareil oecuménisme. Aux yeux de quelques-uns, pas nécessairement atteints de la berlue, M. Costisella serait victime de notre xénophobie invétérée. On supporterait mal qu'un immigré s'avise publiquement de notre condition misérable. — « Mêlez-vous de vos affaires. Il me plaît d'être battue. »

D'autres se demandent si nos journalistes ne passent pas par une nouvelle crise de masochisme national, s'ils n'éprouvent pas de coupables voluptés à étreindre à la gorge les autorités québécoises, — et cela au nom d'une poignée de neutres —, plutôt que d'asticoter, comme le veut la tradition, les neuf marâtres provinciales qui vouent à une sorte de rachitisme culturel près d'un million de nos frères de la diaspora. Les vrais démocrates voudront bien verser ici une larme d'indignation et de compassion.

1) Dont une conférence aurait attiré quelque 600 personnes.

M. Fillion, lui, s'était prononcé, dans un fracas de tous les diables, contre la tendance à reprendre, avec un demi-siècle de retard, les grandes querelles de France. De combisme ou d'anticombisme, nous n'avions cure. Mais le directeur du *Devoir* n'a pas, que je sache, prononcé l'exclusive contre les ennemis jurés du racisme anglo-canadien ni contre les adversaires à venir de cette manifestation de la *libido dominandi*. Venant à peine de jeter par-dessus bord la censure du cinéma, allions-nous instituer pour les journaux un nouvel index de questions à proscrire?

Cette conduite serait contraire à l'esprit démocratique et à tout le tralala.

Quelques autres témoins de la « réticence », frères de don Basile assez près de la réalité économique, affirment que toute l'affaire se borne à des intrigues entre éditeurs et journalistes. M. Costisella n'aurait pas accepté de modifier son manuscrit *ad usum Confederationis*, ou ne se serait pas adressé à la bonne maison. Aussi aujourd'hui tirerait-il de la patte faute d'avoir pris langue avec qui il convenait. Est-il possible que dans notre protestante province de Québec le commerce du livre (et des idées) soit gangrené à ce point par l'esprit de cartellisation et les tendances au dirigisme occulte de l'opinion?

Cela ne pêcherait-il pas, MM. Pelletier, Hébert & Cie, contre le sens démocratique et tout le tralala?

Enfin, une réflexion de l'amer Jouhandeau, que le hasard me met sous les yeux, fournit une autre explication: « La sincérité absolue, écrit-il, vous rend suspect à tout le monde. On n'y est pas habitué. » En effet, on peut soupçonner M. Costisella du vice antisocial par excellence: le désintéressement, disposition qui détraque tout le mécanisme des rapports entre bipèdes cupides et raisonneurs. Ayant résolu de faire son reportage, pourquoi l'auteur n'a-t-il pas adopté une optique « rentable », qui d'ailleurs lui eût assuré du jour au lendemain un battage en règle dans les journaux et à la télévision?

Enfin, le racisme est un phénomène universel. Pourquoi le dénoncer ici plutôt qu'en Algérie ou en République Sud-Africaine? Quand on dispose de boucs émissaires

tout choisis, pourquoi rompre des conventions tacites et bien en place? M. Costisella ignore-t-il le mot « apartheid », qui comporte l'avantage d'un exotisme à toute épreuve? On y distingue bien « à part », mais l'Afrique est située au diable vauvert, et qu'il s'agisse de « part entière » ou de « part partielle », la chose ne compromet personne au Canada. En s'attaquant *hic et nunc* au racisme anglo-canadien, M. Costisella a compromis l'équilibre des réticences. C'est inqualifiable! A bas l'antiracisme immédiat! Vive l'antiracisme aux antipodes!

Vraiment M. Costisella manque d'à-propos et d'esprit de corps. Il a mal lu la bible contemporaine: *How to win friends and influence people*. Mais qu'importe; quand on a perdu ses amis, on peut toujours en trouver de nouveaux chez les ennemis de nos ennemis. C'est là une loi de compensation que Dale Carnegie a omis de traiter.

Bref, voilà des vues bien atrabilaires, que je ré-prove une main sur le coeur et l'autre sur le portefeuille; heureusement, elles ne sont le fait que d'un petit nombre. En général, on comprend que la société des hommes deviendrait vite impossible si tout le monde contractait la fâcheuse manie de dire la vérité.

M. Costisella n'a que 27 ans et il n'est établi au Canada que depuis peu. Donnons-lui le temps de s'initier à nos usages et de découvrir que la Vérité ne nous intéresse guère.

La Vérité? Est-ce que ça rapporte?

D'ailleurs, je ne saurais, pour ma part, me résoudre entre toutes les hypothèses qui précèdent. Sait-on jamais pourquoi les hommes ouvrent la bouche et pourquoi ils la ferment?

— Pour saisir leur nourriture et pour la retenir, dirait un de mes cyniques amis.

Ne serait-ce pas plutôt que les hommes ont besoin de parler pour se prouver qu'ils existent: *loquor, ergo sum*. Une fois la preuve faite et refaite, ils se tairaient pour gagner leur vie.

Jacques Poisson

La correspondance

Témoignage

En nous retournant sa formule d'adhésion à notre projet d'un banquet pour la célébration de notre cinquantenaire, Madame Berthe Louard, co-fondatrice de la *Familiare* et qui a elle-même consacré sa vie à assurer le succès de la coopération à Montréal, nous écrivait ceci:

Impossible, pour les pionniers de *La Familiare*, de laisser passer cet anniversaire de *L'Action nationale* sans exprimer leur reconnaissance à tous ceux qui l'ont fondée, ainsi qu'à tous ceux qui, année après année, y ont mis le meilleur d'eux-mêmes pour la maintenir vivante; et cela uniquement par amour de leurs compatriotes, par amour du Canada français.

50 ans, c'est bien peu dans la vie d'un peuple ! C'est long dans une vie humaine, surtout quand les résultats ne sont pas encourageants et que l'on doit souvent se demander si ce temps ne serait pas mieux utilisé et de façon plus profitable dans des activités moins importantes, mais où les résultats seraient immédiats et concrets. Il faut une volonté de fer, une foi inébranlable dans le bien-fondé de ses convictions, une confiance intense en soi-même et en ses semblables pour recommencer jour après jour une tâche ingrate, malgré les doutes que l'incompréhension et l'apathie du milieu engendrent quant à la nécessité vitale de ce qu'on propose pour la survivance nationale. Nous sommes de moitié plus jeune que *L'Action nationale* — c'est donc dire que nous avons bénéficié de ce que le plus dur du travail était déjà fait — et pourtant nous savons jusqu'à quel point il a fallu sans cesse fouetter notre courage pour nous induire à continuer.

Ce sont les convaincus de *L'Action nationale* qui ont, en somme, mis *La Familiare* au monde et lui ont assuré le souffle de vie nécessaire pour continuer. Ce sont ces vrais nationalistes qui ont fait que, devant les difficultés sans nombre, l'expérience coopérative à Montréal, dans les années 1937-1939, n'ait pas tourné à la faillite.

Dans les années 1920-1925, le chanoine Lionel Groulx avait dit que ce dont les Canadiens français avaient le plus besoin, c'était une mystique. Et c'est par *L'Action nationale*, qu'il a toujours guidée après l'avoir dirigée au temps de *L'Action française*, qu'il s'est appliqué à la développer dans l'âme de ses compatriotes.

Fierté de la race, de la langue, de la foi, atouts puissants que nos ancêtres nous ont conservés et transmis, nous permettant ainsi de rester attachés à cette culture française merveilleuse par son humanisme insurpassé, *L'Action nationale* a cultivé tout cela. Si bien qu'aujourd'hui semble mort le complexe d'infériorité, et bien arrêtée la volonté de nous unir.

Ici intervient la formule coopérative qui, pratiquée à une grande échelle, nous redonnera notre place dans l'économie et assurera la base humaniste nécessaire, même dans l'économie, pour un épanouissement culturel français.



Les événements

Les incongruités du mois

À la dernière réunion des participants des fonds mutuels des Placements collectifs, un participant (?) posa au président et directeur général, la colle suivante: « Je constate qu'il y a dans vos placements un bon nombre de titres provenant de compagnies de finance. Avant d'acheter ces titres, vous êtes-vous enquis si ces compagnies ne font pas des prêts usuraires? » Le président répondit que le rôle des Placements collectifs est d'établir un portefeuille varié de titres reconnus dans les milieux financiers et comportant de bonnes perspectives combinées de rendement et d'accroissement du capital. Que les seuls éléments que le comité de placements considère, avant d'acheter un titre, ont trait à ces considérations, vu que de toute façon il s'agit là de compagnies reconnues qui ne font rien de contraire à la loi ou rien de ce qui est légalement reconnu comme attentatoire aux bonnes moeurs.

Dans un éditorial du *Devoir*, M. Claude Ryan prenait en quelque sorte à partie le président de la compagnie pour sa réponse. Il y allait de ses réflexions sur l'opportunité, bien sûr, d'améliorer nos positions économiques; mais, ajoutait-il en substance, si en même temps nous ne développons pas davantage la conscience sociale des chefs d'entreprises ou des investisseurs, qu'y gagnons-nous en fin de compte? L'ennui, c'est que M. Ryan pose, à l'occasion d'un mauvais cas, un problème juste; et qu'ainsi, en suscitant des malaises et des incompréhensions, il brouille toutes les questions.

Essentiellement, le problème que soulève M. Ryan se ramène à celui-ci, qui est plus général et dont il dépend: dans quelle mesure une personne qui partage une certaine foi et qui adhère à certains principes de morale, doit-elle exiger, pour fréquenter certaines personnes, échanger avec elles des propos ou des produits, leur

prêter de l'argent ou en obtenir d'elles, que ces personnes pratiquent la même foi et se conforment dans leur conduite également aux règles de la même morale ? Pour un esprit du moyen âge la question pouvait paraître crucifiante; posée au 20^e siècle, il faut bien admettre que poussée à cette limite, elle frise l'inquisition, le McCarthyisme, la chasse aux sorcières.

On voit d'ici où cela pourrait aller ensuite. Devrait-on aussi refuser d'acheter les titres ou les produits des compagnies qui ne paient pas le salaire suffisant à leurs ouvriers ? qui ne respectent pas la liberté syndicale et le droit de grève ? Etc. Et alors qui définirait le taux d'intérêt exorbitant, le niveau de salaire insuffisant, la nature de l'acte qui porte atteinte à la liberté syndicale et la grève légitime ou non ? On tombe en plein arbitraire; si bien que voilà l'exemple parfait du genre de propos, dont on souffle trop de particules dans trop d'esprits et sur trop de sujets à l'heure actuelle: propos en apparence anodins, mais structurellement révolutionnaires dans le sens le plus virulent, parce qu'ils suscitent des haines et des méfiances sans mener à quoi que ce soit de pratique ou de constructif.

À quelle norme se relier ? Eh bien ! il me semble que nous sommes exactement là dans l'ordre des choses dont il doit être dit que personne ne peut être tenu de vouloir se faire justice à lui-même de ses propres sentiments. *S'il veut se donner en exemple, c'est son droit.* Mais prétendre l'y obliger n'a pas de sens. Ces gestes de représailles doivent revêtir une signification collective, avoir une valeur légale implicite ou explicite pour s'imposer à la conduite individuelle. Il faut qu'une autorité acceptée comme telle à quelque égard valable puisse prescrire ou obtenir l'adhésion collective en fonction d'une définition bien précise des actes à poser. Je suis prêt à concéder une valeur à l'idée que toute entreprise composée de catholiques devrait boycotter, en refusant de prêter, toute compagnie pratiquant des taux usuraires, lesquels taux devraient être définis pour éviter des représailles individuelles injustes et injustifiées. Mais il

n'y a pas de sens à réclamer ce comportement d'une entreprise isolée, à sa réunion d'actionnaires ou de participants, alors que personne d'autorisé sous une forme ou sous une autre n'a jamais suggéré que rien de pareil n'était faisable, ni n'a défini dans quelles conditions cela serait faisable.

Pour être bien compris, disons que je suis d'accord pour considérer M. Ryan comme personne autorisée à lancer une telle idée pour créer l'état d'esprit nécessaire à une action juridique ou collective. Mais le faire à propos d'une entreprise particulière, et notamment une entreprise comme Les Placements collectifs pour ce qu'elle représente de progrès dans l'émancipation économique du Canada français, au risque de lui faire tort dans une opinion publique qui fera ensuite sans vergogne les mêmes placements dans des entreprises étrangères sans leur imposer aucune exigence, c'est presque faire preuve d'irresponsabilité. Ceci dit, qu'on me permette d'ajouter que je trouve assez plaisant que M. Ryan s'arroge cette fonction, car c'est là une autre preuve de la confusion totale d'idées dans laquelle nous nageons.

M. Ryan, en effet, s'identifie fortement comme étant de ceux qui considèrent indispensable, impérieux, de séparer le sacré du profane, de faire à chaque type d'institution sa place et de lui demander de rester dans sa fonction propre. Que chacun se mêle de ses affaires, a-t-il tendance à dire fortement, au point d'avoir été jusqu'à écrire un jour qu'il y a entre l'Église et l'État « une distance infinie », de sorte que l'État doive être neutre et ne favoriser aucune confession. (Alors, que fera l'État devant la « confession » de ceux qui ne trouvent jamais exagéré le taux d'intérêt; et comment une entreprise particulière pourrait-elle avoir des responsabilités de ce genre-là où l'État, lui-même gardien du bien commun, n'en aurait pas ?). Comment peut-il en arriver ensuite à trouver normale qu'une entreprise particulière ait nécessairement à se constituer, pour faire preuve de conscience sociale, le gardien de la morale *des autres*.

D'ailleurs le même M. Ryan s'est toujours montré plutôt partisan de la déconfessionnalisation des institutions. Dans des syndicats catholiques, des coopératives catholiques, il a tendance à voir une confusion du profane et du sacré. Il est assez généralement prêt à accepter qu'en dehors de l'office religieux, les individus ne fassent pas trop étalage de leurs propres principes religieux, et se montrent tolérants à l'égard des vues morales des autres. En définitive, il n'accepterait pas que les Placements collectifs se disent, comme ce fut le cas des caisses populaires, ouverts aux catholiques seulement, aux partisans d'une certaine morale seulement, ou à ceux qui sont ou peuvent se dire des purs dans telle ou telle morale. Comment alors peut-il trouver normal que cette institution prétende faire la morale aux autres, et exercer contre eux des sanctions sous prétexte qu'ils ne se conforment pas suffisamment à un canon donné ? Encore une fois, il serait temps que l'on mette un peu plus d'ordre dans les idées et qu'on ne souffle pas en même temps le chaud et le froid.



À la même réunion, un autre participant se lève et demande ce que sont les Placements collectifs : une coopérative ou une entreprise capitaliste ? Puis il affirme qu'il faudrait se décider pour l'une ou l'autre formule.

Le président de l'assemblée explique que l'idée d'un fonds mutuel coopératif a été examinée au début. Mais qu'après examen, les fondateurs en sont venus à la conclusion que la formule coopérative aurait, en l'occurrence, risqué de traîner en longueur. Pour que le fonds fonctionne efficacement, il fallait, en effet, qu'il se développe assez rapidement pour atteindre vite la dimension appropriée à la couverture automatique des frais d'administration fixes. Cela exigeait que des gens fussent prêts à risquer pas mal d'argent, éventuellement, en pure perte, pendant une période initiale de développement. Cinquante personnes se sont offertes pour rendre ce service aux futurs participants en fournissant les

capitaux nécessaires au paiement des frais d'organisation et de lancement sans que soient jamais mis en cause les fonds souscrits par les participants, ainsi entièrement protégés et garantis. L'expérience a prouvé que ce risque n'était pas un vain mot puisque après une première année d'opération, il a fallu demander à ces gens de fournir d'autres fonds pour franchir la période difficile. Aujourd'hui, les problèmes sont résolus, avec un fonds de \$12,000,000 encaissés et des engagements qui assurent la rentrée d'un \$12,000,000 additionnel. Est-ce une raison pour blâmer ceux qui ont su assurer le succès de l'affaire ?

Or ceux-là mêmes ont tenu à faire preuve de pensée sociale. Ils n'ont pas voulu, quoique ayant assumé tous les risques, garder tout le contrôle. Ils ont introduit dans la formule une caractéristique unique en son genre dans les fonds mutuels: les participants qui ne sont pas actionnaires ont quand même le droit de faire élire deux représentants au conseil d'administration de la compagnie-gérante. On le leur reproche en disant: soyez l'un ou l'autre, soyez coopérative ou entreprise capitaliste, mais pas les deux.

Or M. Ryan, qui réclamait dans la première partie de son éditorial, une pensée plus sociale de la part des dirigeants d'entreprise, approuve, dans le même éditorial, ledit participant. Pourquoi ? Se sent-il malheureux de constater qu'une entreprise à structure de base capitaliste fasse la preuve d'une pensée sociale ? Préférerait-il qu'elle exploite les participants, ou à tout le moins leur refuse tout droit de contrôle... pour pouvoir ensuite tirer dessus à boulets rouges parce que capitaliste ?

Curieuse attitude encore, car on ne manque pas, dans les milieux où circule M. Ryan, de se montrer extrêmement sympathique à la formule dite de l'entreprise-mixte. S'il est bon d'avoir un mélange d'étatisme et de capitalisme, pourquoi, en vue de se sauver des inconvénients de l'ingérence étatique, ne trouverait-on pas avantage à des mixtures d'éléments coopératifs et d'éléments capitalistes ? C'est là qu'apparaît l'origi-

nalité de notre pensée à la fois personnaliste et sociale, bien plus que dans les formules de réalisation sociale copiées ou calculées sur les institutions collectivistes.

À leur façon chacune, les Placements collectifs, la Corporation d'expansion financière et la Compagnie nationale de gestion, sont des créations originales d'une pensée spéciale qui cherche à sauvegarder les bienfaits de l'initiative privée dans l'institution fondée sur le capital, et pourtant susceptible d'être considérée comme douée de caractéristique communautaire. Elles sont un reflet d'une philosophie sociale originale à un bien autre degré que la pure imitation que constitue l'entreprise nationalisée. Elles expriment notre idéal propre d'une libération économique qui ne soit pas une pure démission de la pensée devant les exigences de l'organisation matérielle et technique, ni pure soumission à l'État.

Ce sont-là des initiatives qui, à cause de cela, méritent mieux que des propos mi-figue mi-raisin. Des propos tels qu'on dirait à certains moments qu'il y a, chez certains, des regrets devant ces succès qui tendent à démolir leurs préjugés favorables à une domination étatique plus débiliteante que stimulante.



D'autre part, voilà un président de la section des noms réservés à la campagne du Prêt d'honneur qui, n'étant apparemment pas satisfait qu'on n'ait pas suivi ses conseils — peut-être très justes en termes d'organisation — part en guerre contre le principe même de la formule actuelle.

Il dénonce d'abord le coût excessif de la campagne du Prêt d'honneur, préparant ainsi les esprits à une aggravation l'an prochain, par la réduction des souscriptions, de la situation actuelle déjà peu satisfaisante. Pour étayer ses dires, il compare les résultats du Prêt d'honneur à ceux de la Fédération des oeuvres de charité: l'administration y coûte 7% pour une perception de \$1,900,000 alors qu'il en coûte 20% à la So-

ciété Saint-Jean-Baptiste pour une souscription de \$201,280. Argument peu convaincant en lui-même, en vérité, car chacun peut comprendre qu'il n'en coûte pas proportionnellement plus cher pour percevoir \$2,000,000 que pour percevoir \$200,000. Il y a telle chose que les frais fixes en l'occurrence. On peut aussi bien se demander pourquoi il en coûte \$140,000 à la Fédération pour sa campagne, alors que la Saint-Jean-Baptiste réussit à ne dépenser que \$40,000 pour la sienne ? L'argument serait en partie fallacieux, mais pas plus que le raisonnement inverse de M. Boulay. Qui sait si les \$40,000 du Prêt d'honneur pour ramasser \$200,000 ne correspondraient pas à une dépense de seulement \$100,000 pour ramasser les \$2,000,000 de la Fédération ?

Mais il y a plus; et peut-être est-ce là l'essentiel de l'agacement de M. René Boulay. Il est choqué que le Prêt d'honneur, dont la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a lancé la formule chez nous, serve au prestige de cette société ? Et pourquoi pas ? La Société Saint-Jean-Baptiste est notre société nationale; société sans but lucratif qui donne des services à la nation canadienne-française. Pourquoi n'aurait-elle pas le droit, pourquoi lui ferait-on un crime de tirer du prestige de ses initiatives et d'y trouver l'occasion de nous servir encore davantage ? Étrange mesquinerie que tout cela.

Où le bât blesse M. Boulay, c'est en somme que la Société Saint-Jean-Baptiste soit une société canadienne-française. Il songe à je ne sais trop quel autre organisme, qui bien sûr tirerait aussi du prestige du transfert qu'on lui ferait du Prêt d'honneur, mais pour qui ce ne serait plus un crime, parce qu'il ne « tiendrait pas compte des considérations de langue, de religion et d'origine ethnique ». Cette société pourrait alors prêter ses fonds « à tout candidat qualifié quelle que soit sa langue, etc. » Alors, dit-il, il y aurait des compagnies qui seraient prêtes à souscrire \$100,000 du coup ?

Eh bien ! M. Boulay, devant ces propos antédiluviens, nous vous disons le mot de Cambronne. Les « plusieurs grandes compagnies » dont il est question, qui

vivent sans doute de nos ressources, de notre pouvoir d'achat et de nos bas salaires, n'ont pas à nous poser leurs conditions pour souscrire afin d'aider à l'éducation des jeunes qui forment la majorité de la population. J'oserais dire qu'il faut aller jusqu'à leur mettre le couteau sur la gorge et leur dire: « Vous êtes ici chez nous; et les profits que vous faites chez nous, ils ne sauraient par nous être respectés et considérés légitimes que si vous les réalisez en contribuant votre part raisonnable et nécessaire au développement de la collectivité qui vous reçoit, avec ses caractéristiques catholiques et françaises, avec ses sociétés nationales qui travaillent à son avancement culturel. Comme il y a dans la province, une minorité d'environ 20% qui vous est chère par le sang et par la langue, nous voulons bien que vous l'aidiez et que vous contribuiez à ses oeuvres. Mais si vous avez \$100,000 à donner pour un Prêt d'honneur à des étudiants, il peut y en avoir \$20,000 pour les organismes qui représentent la minorité, mais le \$80,000 c'est à nos institutions à nous que vous les devez. Et nous les exigeons ! »

Il ne s'agit pas bien sûr de prétendre que celui qui donne n'a pas son droit de s'assurer que ce qu'il donne est bien utilisé. D'autre part, M. Boulay, en se faisant notre ambassadeur auprès de ces compagnies qu'il semble bien connaître et dont il paraît être le porte-parole, pourra leur signaler que si dix d'entre elles veulent bien souscrire chacune \$80,000, la collecte annuelle du Prêt d'honneur rapportera \$1,000,000 au lieu de \$200,000 sans à peu près aucuns frais supplémentaires. Et à ce moment, les frais de la campagne tomberont de 20% à 4%, ce qui battra de presque 50% les records de la Fédération !



Et à travers tout cela, les démolisseurs continuent de donner leurs coups de sape. Cette fois, c'est un père, un père dominicain par-dessus le marché, c'est-à-dire de l'ordre dont la mission originelle a été la défense de

l'intégrité de la doctrine, qui vient donner son petit coup de pic. Devant le Cercle juif de langue française (et c'est à faire rigoler les antisémites et à justifier leur propos sur les méfaits de la race juive comme entreprise de démolition, que de voir cet organisme encourager systématiquement à peu près tous les démolisseurs canadiens-français de leur propre tradition), le P. Bradet prend la défense des journalistes non objectifs. Si les lecteurs ne sont pas contents des journalistes, c'est qu'ils réclament de ceux-ci une impossibilité: l'objectivité. C'est un malentendu, car lui, le père Bradet, comme lecteur, accepte de jouer le rôle de l'âne de la fable et d'avouer qu'il a tondu plus d'une fois le pré de la largeur de sa langue: comme lecteur, il ne veut pas être objectif; il aime être subjectif, égoïste, partial, c'est-à-dire apprécier les journaux en fonction de sa psychologie, de ses préoccupations, de ses façons de voir (Cf. Bulletin du Cercle juif, décembre 1962). Et il nous met au défi de dire que nous ne réagissons pas ainsi et de lui jeter la première pierre.

En pareille occurrence donc, sachons ne pas demander à nos journalistes plus qu'ils ne peuvent donner. Ne leur demandons pas l'objectivité, mais l'honnêteté (de quoi sera-t-elle faite ?), la conscience professionnelle (comment se définira-t-elle ?), et *surtout* (le *surtout* est « pommé ») sachons, nous les lecteurs, ne pas être en somme trop exigeants ni sur l'honnêteté ni sur la conscience professionnelle et accepter les exigences d'un genre littéraire dans ses particularités. En toute justice pour le P. Bradet, il faut admettre qu'il s'est essayé auparavant à définir la conscience professionnelle comme consistant à « faire tout ce qui est humainement possible pour présenter les faits et les déclarations sous leur vraie couleur, en n'omettant rien de ce qui est nécessaire au lecteur pour juger avec droiture et en pleine connaissance de cause ». Mais en fonction du contexte, cela qui s'appelle habituellement chercher l'objectivité dans la rédaction des nouvelles, il l'a rejeté comme une impossibilité et a réclamé, au nom du genre

littéraire particulier, le droit à la subjectivité; puis son « humainement possible » enlève ensuite quasiment toute signification au reste. Beau travail de sapeur, en vérité ! Mais pas de sapeurs-pompiers, car ceux-ci au moins cherchent à éteindre les incendies au lieu de les attiser.

En définitive, qu'est-ce que l'objectivité sinon la vérité, par opposition à la subjectivité qui est l'égoïsme du quant-à-soi. Et comment un prêtre de l'Église catholique romaine, avec sa spiritualité toute en *tension* vers la recherche de la vérité, peut-il concéder le laxisme de l'admission au droit à accepter la subjectivité, — en termes de théologie morale, le péché de non-vérité par rapport aux objets considérés, — comme étant l'exigence nécessaire d'un « genre littéraire » dont le rôle est précisément de faire connaître au public la vérité, *puis* — mais seulement après l'avoir fait connaître — de la commenter. C'est le lecteur qui a raison: il doit être impitoyable dans son exigence d'objectivité, même s'il est vrai que lui-même pourra alors se rendre coupable d'appeler objectivité sa propre subjectivité et de réclamer du journaliste non pas *la* vérité, mais une supposée vérité qui est ce qui lui plaît.

Le père Bradet, comme malheureusement bien d'autres, est victime de la confusion introduite, ou réintroduite dans la méthodologie des sciences — erreur scolastique de la décadence réérigée en principe ferme par les méthodologies marxistes —, en vertu de laquelle l'objectivité totale étant impossible, la meilleure façon de chercher la vérité, de quelque ordre qu'elle soit, est d'admettre qu'on ne peut être objectif, d'en avertir ainsi tout le monde, puis de ne s'en plus préoccuper, se contentant ensuite de partir des principes que l'on croit vrais. Jamais aussi vaste fumisterie, aussi incroyable abdication de la raison, aussi cynique ouverture à tous les dogmatismes n'ont été perpétrées contre l'esprit de vérité. Et quand on pense que cela vient de gens qui se formalisent du dogmatisme, pourtant si modéré, de l'Église !

Quoi qu'en dise le père Bradet, qui en a apparemment perdu le sens, il existe des esprits — et j'ose risquer de dire que des hommes comme André Laurendeau, Gérard Filion et peut-être même Gérard Pelletier en sont — qui savent ce qu'est et doit être l'objectivité en matière de journalisme. Qui sont capables de lire une nouvelle autrement qu'en pur abandon à leur psychologie propre, à leurs préoccupations, à leur façon de voir. Qui sont en mesure de dire, même quand ils sont préjugés, « Je concède que ceci, qui ne me plaît pas, a été rapporté objectivement. » Ils savent qu'ils ne sont pas parfaits, mais ils savent également qu'être objectif cela veut dire quelque chose de visible, dont malheureusement, en fonction d'idéologies fumeuses comme celles du père Bradet, la jeune génération de journalistes semble avoir perdu le sens.

Cela est tellement connu, que le père Bradet ne devrait pas s'appuyer sur le « genre littéraire particulier ». Il devrait savoir qu'au nom même de l'objectivité, de l'effort nécessaire pour rapporter la vérité, pas seulement selon un vague « humainement possible » qui permet toutes les erreurs, mais d'un humainement possible tendu de toutes ses forces vers la réalisation de l'objectivité totale, il n'y a pas alors *un* « genre littéraire » admis dans le journalisme, mais deux: celui de la page de rédaction où l'honnêteté exigée est une honnêteté d'opinions vraiment senties comme vraies, et celui du rapport des nouvelles où l'on exige que le journaliste s'abstienne de commentaires directs ou indirects et tende vers la nouvelle totalement et intégralement vraie. Et il existe des critères d'ordre, j'oserais dire quasi mathématique, pour y arriver, même si la part du jugement subjectif n'en peut pas être complètement exclue. Quand cela est pratiqué dans un journal, le résultat est tellement net et évident, que cela se voit à l'oeil.

Il y a telle chose, par exemple, comme critère que de ne rapporter que ce qu'une personne a dit exactement, en s'abstenant d'y ajouter tout commentaire et qualification louangeuse ou méprisante (un simple adverbe

ajouté, par exemple) qui en change presque complètement le sens, et ridiculise ou exalte l'objet aux yeux du lecteur. Ou encore de s'abstenir, en nouvelle, de rapporter une déclaration en l'incluant dans une phrase de son cru qui risque d'en modifier la tonalité. Il y a telle chose également que de ne pas donner, à une incidente dans une conférence sur un sujet, toute la nouvelle en ignorant le véritable sujet de la conférence, à moins d'en avoir conféré avec l'auteur et d'avoir obtenu son approbation. Etc.

Et il y a telle chose également, pour revenir aux propos du père Bradet et d'une certaine école chez nous, que les critiques constructives de gens qui veulent remplacer quelque chose par quelque chose d'autre, et qui savent quoi, et comment, et pourquoi; et les commentaires romantiques et démolisseurs purement et simplement, en vertu desquels on attaque tout ce qui est effort, le ridiculise, sous prétexte de justifier n'importe quoi d'imprécis et d'indéterminé, au nom de l'ouverture d'esprit et de la largeur de vue.

À l'heure actuelle, je crains que nous ayons trop de ce genre d'ouverture. Il serait temps qu'on nous dise — et qu'on nous dise clairement, par *a* plus *b* — ce qu'on entend construire dans la brèche. Me permettrai-je d'ajouter qu'à jouer le jeu de l'âne chez les animaux malades de la peste (en l'occurrence, bien sûr, tout ce qui est traditionnel au Canada français), le clergé ne gagnera qu'à se faire dire plus fort: « Haro ! sur le baudet ! » Encore une fois à quoi donc nous a servi d'apprendre par coeur, à l'école, tant des fables de La Fontaine. On devrait y revenir plus souvent, comme d'ailleurs au bon sens élémentaire du petit catéchisme. À moins que n'étant déjà de la « vieille génération », je n'aie pas pris conscience qu'on ait supprimé les deux dans nos écoles pour les remplacer par quelque chose qui fait plus « savant » ou plus « spirituel » parce que plus brumeux !

François-Albert Angers



Our National Purpose: NO; le BICULTURALISME: oui, mais...

On se souvient que le premier ministre Diefenbaker a refusé, en 1961, d'instituer une enquête sur le problème du BILINGUISME dans l'administration fédérale, suggestion qui avait été faite par M. André Laurendeau, rédacteur en chef du Devoir. Depuis que M. Gordon a déclaré devant le Comité parlementaire des chemins de fer qu'il lui avait été impossible de trouver un Canadien français pour remplir un seul des 28 hauts postes de la société qu'il dirige, les nôtres se sont sentis humiliés et blessés. L'effervescence a atteint un point critique dans tous les milieux: étudiants, professionnels, ouvriers et représentants du peuple au gouvernement.

Devant une réaction de quasi-révolte contre Gordon, les députés du Québec au gouvernement fédéral ont réussi un tour de force dans la dernière semaine de novembre 1962. Ils se sont exprimés dans une résolution dont voici l'essentiel: «... tous les députés présents réclament et exigent une plus juste participation et représentation *immédiates* des Canadiens de langue française à la direction de la compagnie des chemins de fer nationaux, ainsi qu'à tous les échelons de cette organisation.» Il est heureux que les députés conservateurs, créditistes et libéraux (le NPD n'a pas de députés québécois) présents aient ainsi fait front commun. Cependant, le mal n'est pas limité aux chemins de fer nationaux; il est beaucoup plus étendu et on peut se demander si une telle déclaration de nos députés peut avoir quelque efficacité.

Dans les quotidiens du 19 décembre 1962, le ministre des transports, M. Léon Balcer, annonçait aux Communes une enquête sur le traitement des francophones au sein des Chemins de fer nationaux du Canada, enquête effectuée sous la présidence de M. Gordon lui-même, assisté de MM. Guy Charbonneau et Jean-Louis

Lévesque de Montréal, W. C. Keener, de Vancouver, W. G. Stewart, de Moncton. C'était là une preuve de bonne volonté évidente des autorités concernées devant l'urgence de la situation. Parce qu'elle est dirigée par le principal personnage en cause, dans plusieurs milieux, on a qualifié cette enquête de « grosse farce », de « foutaise », d'« enterrement de première classe ». Avant de juger, attendons d'en connaître les résultats. Une conclusion se dégage : l'importance de choisir les enquêteurs parmi des personnes compétentes et dont la capacité de porter un jugement objectif et de tout repos ne soit pas mise en doute par le public avant même l'ouverture de l'enquête.

Il importe surtout de tenir compte que la situation des Canadiens français au National Canadien n'est pas exceptionnelle. Une étude de M. Réal Pelletier, dans le *Devoir*, rappelait que les Canadiens français, qui forment 30% p.c. de la population, souffrent de la même exclusion qu'au CN dans plusieurs organismes fédéraux, ministères et sociétés de la Couronne, soit au moins dans 23 sur 78. À la haute direction nous n'avons personne des nôtres ni aux ministères des finances, du commerce et des forêts, ni à la Banque d'expansion industrielle, ni à l'Office fédéral de la statistique, etc. Avons-nous des nôtres à la haute administration de la Banque du Canada, du Conseil du Trésor, de la Gendarmerie royale, etc ? La situation est aussi ancienne que le gouvernement fédéral et bien tragique du point de vue pratique et psychologique pour les Canadiens français. Cette constatation a déjà été faite par l'Action nationale, les Chambres de commerce du Québec, le comité de Vie française, les Sociétés Saint-Jean-Baptiste et quelques autres organismes qui ont protesté à temps et à contre-temps. M. F.-Eugène Therrien, dans son rapport minoritaire de la Commission Glassco déjà remarqué par l'Action nationale a publiquement souligné la gravité de leurs observations. Tous ceux qui ont exploré le phénomène ont déploré les mêmes carences et la situation ne change guère ; dans certains cas, elle empire et se détériore.

Un tel état de chose est de plus en plus insupportable pour les Canadiens français qui sont non seulement privés des traitements importants qui vont à ceux qui ont tous les hauts postes, mais qui se sentent frustrés dans leur honneur et leurs ambitions légitimes. Ils ont l'impression que toute l'administration centrale du Canada est conçue et organisée selon un esprit différent du leur et pour d'autres qu'eux-mêmes alors qu'ils forment près du tiers de la population. Toutes les données de la culture française, esprit, inspiration, institutions, langue, semblent battues en brèche à Ottawa, plus ou moins ouvertement. D'où cette impression que le Québec forme une colonie d'Ottawa où une administration étrangère à leur culture prend presque seule les hautes décisions, organise, gère et administre la politique gouvernementale.

POURQUOI EN EST-IL AINSI ? Pourquoi tant de gouvernements successifs ne se sont-ils pas posé cette question une fois pour toutes et pourquoi, s'ils l'ont posée, une réponse satisfaisante n'a-t-elle pas été donnée ? Pas ou presque pas de Canadiens français dans la haute administration d'une trentaine d'organismes fédéraux et à peine 13% de Canadiens français dans les fonctions publiques du gouvernement central du Canada entier dont devraient profiter tous les payeurs de taxes ! Comment faire la lumière par une Commission royale d'enquête, qui nous révélerait **CE QUI EMPECHE LE TIERS DE LA POPULATION CANADIENNE DE PARTICIPER ÉQUITABLEMENT À LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA**. Pourquoi y sommes-nous en si petit nombre ? Est-ce que nous ne voulons pas ? Est-ce que le Canada anglais ne veut pas de nous ? Le climat de la fonction publique est-il irrespirable pour nous ? Sommes-nous mal préparés et en quoi ? Au nom de quels barèmes ou critères sommes-nous admis et surtout exclus de ces fonctions ? Établir les faits essentiels, les analyser, en trouver les causes et les moyens de les faire disparaître, appartient à une Commission royale d'enquête qui seule peut avoir autorité en la matière. Nous don-

nous notre appui total à M. Laurendeau qui a insisté sur les motifs d'une telle enquête.

Profitant des circonstances du mutisme de M. Dieffenbaker, M. Pearson a réclamé, le 17 décembre 1962, une enquête sur le *biculturalisme au Canada* ou le *caractère biculturel de la Confédération canadienne*. Le discours du leader de l'opposition libérale a reçu l'approbation des membres de son parti, des créditistes et des néo-démocrates. On a applaudi à la plupart des déclarations de M. Pearson, notamment sur le sens de la Confédération canadienne, la nécessité du respect mutuel des deux grandes nations qui ont fondé le Canada et sur la nécessité de resserrer les liens qui doivent unir les deux grandes nations du pays. Ce qu'a dit M. Pearson est non seulement simple bon sens, mais quelque chose de courageux surtout devant des anglophones de Toronto, d'Edmonton, de Vancouver ou de Halifax. Il a formulé des propositions précises, larges et claires comme pas un seul chef de parti traditionnel anglo-canadien ne l'a fait depuis le début du 20^e siècle. Le chef du gouvernement du Québec, M. Jean Lesage, selon *La Presse* du 19 décembre 1962, a déclaré qu'il serait heureux que son gouvernement participe pleinement à une telle enquête. Il serait, en effet, tout à fait normal que le Québec, la seule province à majorité française au pays, soit consulté sur la formation, la structure et les méthodes de travail d'un tel tribunal d'enquête. Mais il y a neuf autres provinces et l'objet est beaucoup plus vaste que celui de l'enquête sur la fonction publique.

Telle est précisément la difficulté d'une enquête d'une telle envergure. La participation de toutes les provinces du Canada est essentielle à l'efficacité d'une telle entreprise. Y consentiront-elles et le feront-elles assez vite ? Toutes sont en très grande majorité de langue anglaise et ne voient pas le problème, où n'y trouvent pas d'intérêt immédiat. Le biculturalisme est quelque chose de lointain pour elles, sauf pour le Nouveau-Brunswick. Si la participation des provinces se faisait avec *la conviction* que le biculturalisme est dans

l'intérêt du Canada, des déclarations dures peut-être, mais enrichissantes pour toutes les provinces auraient lieu. Comment engendrer *cette conviction* ? Il ne suffira pas de simples discours pré-électoraux : c'est une question d'éducation en profondeur qui pourrait, par la propagande et le temps, arriver à l'unanimité nécessaire des neuf provinces anglo-canadiennes. Car le caractère biculturel du pays dépasse de beaucoup le problème linguistique. Au-delà des données de la langue, le biculturalisme implique une conception différente de l'homme et de la vie, des modes d'organisation, des institutions, des coutumes particulières, etc. C'est tout cela que l'enquête de M. Pearson devrait embrasser. Si neuf provinces du pays sur dix sont indifférentes ou hostiles aux implications de notre propre culture, comment mener l'enquête d'une façon efficace ? C'est pourquoi l'objet de l'enquête tel que défini par M. Laurendeau, bien que plus limité, me paraît nettement plus réaliste, plus réalisable et plus valable que celui de M. Pearson, du moins en face des contingences actuelles.

Que penser alors de la rumeur qui voudrait que M. Diefenbaker fasse porter l'enquête non pas sur le *biculturalisme*, ni sur la participation des Canadiens français à la fonction publique dans l'État central, mais « ON THE NATIONAL PURPOSES ». Selon cette hypothèse, le Canada tout entier s'interrogerait sur les fins qu'il poursuit : fins culturelles, fins économiques avant tout. Le pays se demanderait alors quel est le mal dont souffre le pays dans le moment, et comment le guérir. Problème réel, mais si vaste, si vague qu'il faudrait le disséquer et l'étudier par parties avant d'en saisir l'ensemble. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une tout autre question que celles que nous venons d'examiner sommairement plus haut. C'est peut-être un ENTERREMENT DE PREMIÈRE CLASSE de l'enquête proposée par M. Laurendeau comme de celle qu'a réclamée M. Pearson que le projet attribué au premier ministre du pays cherche à effectuer. Il faut dire NON à M. Diefenbaker, à moins qu'il rectifie ce que la rumeur ne cesse d'accréditer.

Le Canada tout entier, non pas le Québec ou les Canadiens seuls, ont un intérêt immédiat à ce que l'on mette en oeuvre une Commission royale d'enquête SUR LA PARTICIPATION DES CANADIENS FRANÇAIS À LA FONCTION PUBLIQUE DANS L'ÉTAT CENTRAL. Qui conduira cette enquête et quel sera le mandat de la Commission ?

La présidence de cette enquête revient à un Canadien français et pas de n'importe quel acabit. Une personne compétente, énergique, reconnue par son sens de l'objectivité et ses connaissances des deux grandes cultures au Canada, familière avec les exigences de la fonction publique ! Donc pas un politicien, pas un simple diplomate, pas un vague intellectuel, pas un caméléon qui prend la couleur du milieu ambiant. Il en existe chez les nôtres, acceptables par les deux groupes ethniques. Il faut le chercher. L'enquête vaudra ce que vaudra son président et les commissaires dont il sera entouré. Le président canadien-français devra s'entourer des Anglo-Canadiens dont il aura besoin afin de voir clair dans les faits et d'éviter toute partialité dans ses jugements.

Le mandat de la Commission devra être clair et précis et laisser aux commissaires la liberté voulue pour consulter tous les dossiers nécessaires, interroger les personnes compétentes, visiter les lieux qui s'imposeront à leur recherche et engager les spécialistes capables de faire un travail vraiment scientifique.

Cette enquête sur la participation des Canadiens français à la fonction publique de l'État central, que j'estime plus immédiatement et plus facilement réalisable à court terme, pourrait déboucher sur l'enquête proposée par M. Pearson qui paraît cependant fondamentale dans un pays comme le nôtre, mais d'exécution beaucoup plus lente et plus difficile. Si ça ne bouge pas, il faudra refaire la Confédération.

Patrick Allen



Notre patriotisme doit-il être canadien-français ?

Du point de vue de l'enquête nous touchions là à la question vitale. Si éducation nationale il y a à l'école, ce sont forcément nos éducateurs qui la font. Or comment conçoivent-ils ce qu'ils ont mission de transmettre ? L'idée qu'ils se font du patriotisme est-elle nette et claire ? Nos enfants recevront-ils, dans toutes nos écoles, et dans chacune des classes, la même orientation ?

Déjà les statistiques générales de l'enquête (*L'Action nationale*, mai-juin 1962, p. 896) nous ont dit non ; mais d'une façon qui a pu paraître rassurante : sur 283 réponses, 227 éducateurs ont dit : « Oui ! formation patriotique veut dire formation de petits Canadiens français. » Cela paraît une forte proportion... dans l'atmosphère où nous vivons ; et pourtant, si 20 % des éducateurs de France répondaient Non ! à une telle question quant à savoir si l'éducation nationale doit être française, on imagine facilement que ce serait un scandale majeur. Mais voilà justement une question pour laquelle la seule proportion des « oui » et des « non » est loin de révéler la vraie situation. La lecture et l'analyse des commentaires deviennent ici essentielles.

Or cette analyse montre qu'il existe chez nous, en la matière, un dangereux désarroi. Elle révèle, en effet, au moins dix types de conception de ce que doit être l'éducation patriotique chez nous ! Dans la publication qui suit, ils seront identifiés par un symbole différent,

1 — On trouvera l'analyse générale de toutes les questions et réponses au numéro de *L'Action nationale* de mai-juin 1962. Certaines questions appelaient des commentaires, d'autres pas. Les commentaires portent sur les questions suivantes : 1 — Rester Canadiens français : avantage ou désavantage (mai-juin 1962) ; 3 — Catholicisme et pensée nationale (septembre 1962) ; 5 — Dangers du milieu anglophone nord-américain (octobre 1962) ; 6 — Économie et culture (novembre 1962) ; 7 — Culture canadienne-française et État du Québec (décembre 1962) ; 9 — École et éducation nationale (janvier 1963).

qui permettra à chacun de les repérer facilement. Par ordre d'importance, ce sont les suivants :

- 1) Canadien français, sans autre réflexe (°);
- 2) Canadien français avant tout, mais aussi canadien (●);
- 3) Canadien, sans autre réflexe (ϕ);
- 4) Également canadiens-français et canadien (◆);
- 5) Imprécis ou rattaché à une formation civique ou humaine de bien commun sans précision (#);
- 6) Canadien français oui, mais canadien d'abord (■);
- 7) Canadien, mais aussi canadien-français (†);
- 8) Canadien français par attachement à la France (+);
- 9) Québec, notre seule patrie (-);
- 10) Canadien français si l'on vise au séparatisme; patriotisme canadien-français inutile si l'on n'y vise pas (△).

Maintenant, il faut bien comprendre le sens de cette analyse et ne pas lui faire dire ce qu'elle ne veut et ne peut pas dire. Dans un court commentaire, chacun n'a pas pu exprimer toute sa pensée. Ce que l'on saisit, ce n'est pas ce qu'on peut vraiment appeler sa pensée, mais les dominantes de cette pensée ou les réflexes qui indiquent de quelle façon chacun est sensibilisé au problème. Ce n'en est pas moins significatif, comme la chose a déjà été signalée.

Par exemple, même si certains commentaires ainsi classifiés peuvent être suffisamment précis pour permettre de conclure davantage, la très grande majorité d'entre eux ne permettent pas de soutenir que, ou ceux qui sont en faveur du point de vue « canadien-français » sans nuance, ou ceux qui affirment un point de vue « canadien » également sans nuance, sont ou des séparatistes qui s'ignorent et nient le Canada, ou des Canadiens tout court mûrs pour l'assimilation et la disparition du fait français. Bien au contraire, ce sont précisément ceux qui sont les plus normaux, en ce sens que le contexte dans lequel ils s'expriment démontre que ce sont ceux-là mêmes dont le patriotisme n'est pas affecté de complexes. Les autres, pour la plupart, sont ceux qui n'arrivent pas à prendre une position vraiment motivée par elle-même; ayant toujours peur d'être mal compris, ils sentent ou le besoin de corriger leur position initiale par une incidente introduite par un « mais » ... ou l'impossibilité de

prendre une position, préférant se rabattre sur les « deux à la fois ». Cela, bien entendu, à l'exception des séparatistes qui ont une position ferme, mais une position révolutionnaire en fonction de laquelle il n'y aurait pas actuellement d'éducation patriotique possible par rapport aux cadres existants.

Les forces respectives des tendances sont naturellement bien différentes. La position « canadien-français sans nuance » est de beaucoup la plus forte, puisqu'elle groupe 54% des réponses; mais en fait, 54% seulement faut-il dire ! Elle est aussitôt suivie par les Canadiens français à complexe, les Canadiens français qui ont peur d'avoir l'air anti-canadien en s'affichant tels et qui disent « Canadien français d'abord, mais aussi canadien » (13%). On le dira tout à l'heure, la plupart des autres 54% sont bien d'accord, semble-t-il, qu'il faut aussi être Canadiens, mais n'ayant pas de complexe, de peur, ils ne sentent pas le besoin de le dire ainsi: ils présentent le problème autrement, d'une façon plus positive. En tout et partout, cela fait seulement 67% des éducateurs qui s'affirment Canadiens français, quoiqu'il faille sans doute ajouter à ce total les 3% divisés également entre les séparatistes qui ne pourront être patriotes qu'une fois séparés, les séparatistes qui se satisfont de ne considérer que le Québec comme leur patrie actuelle, et les Canadiens français qui sont des patriotes français rattachés à la France.

La catégorie la plus importante ensuite, la troisième en importance parmi les dix, ce sont les Canadiens, quoiqu'il ne faille pas ajouter « tout court ». La plupart sont Canadiens comme Bourassa l'était, Canadiens bien résolus de faire respecter leurs droits de francophones, et même un peu plus, comme des droits égaux, comme des droits canadiens: ils sont 11% du total. Entre les deux positions viennent, en quatrième place, ceux qui n'arrivent pas à se décider: Canadiens et Canadiens français également, disent-ils (7%). Puis les plus indécis encore, qui n'osent prononcer aucun des deux termes fatidiques, et se contentent du civisme, de l'humanisme (6%). Mais se rattachant à la position franchement « canadienne »,

pour former avec elle un total de 17% de Canadiens, viennent en sixième place, les Canadiens qui ont un peu honte de se dire purement tels et qui se proclament « Canadien d'abord, mais aussi Canadien français » ou « Canadiens français, mais surtout Canadiens » (4%); puis en septième place, les « Canadiens, mais pas exclusivement » ou « Canadiens, mais aussi Canadiens français » (2%).

Quelle tragédie que tous ces éducateurs velléitaires ! A considérer la disposition des réponses, comme par série, on pressent que tout cela s'identifie avec certaines institutions, qui participent à une certaine tendance; et d'autres qui sont orientées vers l'autre, avec les différentes nuances propres à chaque tendance dans chaque institution ou groupe d'institutions. Mais par ailleurs, ce qui est peut-être encore pis que la différence de traitement patriotique fatalement imposée ainsi à divers groupes d'enfants, c'est la variété des traitements auxquels est exposé chaque enfant au fur et à mesure qu'il progresse, d'une classe à l'autre, dans des écoles où toutes les tendances, avec leurs nuances, peuvent se rencontrer. Il faut bien admettre que tous ces tiraillements dans nos conceptions patriotiques, dans une catégorie sociale aussi consciente que la classe même des éducateurs, constituent le plus fort témoignage que l'on puisse trouver du mal que nous fait le régime fédératif et de l'avantage psychologique énorme qu'il y aurait à nous trouver séparés rapidement, aujourd'hui pour demain, si la chose pouvait se faire aussi simple et aussi nette.

L'analyse régionale révèle, d'autre part, des tendances divergentes surprenantes. Il faut admettre qu'alors, l'échantillon devient singulièrement faible. Tel quel, il tendrait à montrer que les situations diffèrent entre le primaire et le secondaire. A Montréal, c'est le canadianisme qui tendrait davantage à triompher au primaire, quoique restant encore loin en arrière du nationalisme (18% de Canadiens et 36% de Canadiens français en ville sur 45 commentaires, contre 60% de Canadiens français et 1% de Canadiens seulement sur 30 commentaires hors de Montréal). Au secondaire, il y aurait de

toute façon moins de Canadiens: 10% sur 118 réponses à Montréal et 13% sur 47 réponses hors de Montréal; mais c'est à Montréal que la proportion des purs Canadiens français serait plus forte: 60%, contre 45% seulement hors de Montréal.

De même, les indécis sont surtout hors de Montréal: (10% au primaire et 13% au secondaire, contre nil% au primaire et 4% au secondaire dans Montréal). Quant aux Canadiens français avant tout, mais Canadiens tout de même, le pourcentage est de l'ordre de 10 à 15% dans les deux secteurs et les deux régions.

Précisons maintenant la philosophie de ceux qui sont ou simplement Canadiens français ou simplement Canadiens. Leur attitude fondamentale tend à être diamétralement opposée quant aux options. Mais les deux ont intégré leur dualité dans le « Canadien français » ou dans le « Canadien ». On notera assez aisément que leurs commentaires ont tendance, dans les deux cas, à avoir un ton « décomplexé ». Ils sont également plus positifs. Quand ils s'expliquent, outre de simplement affirmer leur position, c'est pour définir, pour répondre à une objection qui leur est faite d'être ou anti-canadiens ou anti-canadiens-français, pour indiquer les fautes à éviter afin que leur patriotisme ne devienne condamnable par son excès de nationalisme ou de canadianisme.

Le Canadien français de ce type ne voit pas comment le fait de s'affirmer tel, de se former tel, peut être en contradiction avec l'idée de canadianisme. C'est en étant bon Canadien français qu'il sera meilleur Canadien. Le Canadien ne voit pas comment il ait à cesser d'être français parce qu'il est Canadien: c'est une question de savoir se tenir debout, de savoir s'affirmer pour ce qu'on est et faire reconnaître ses droits par l'autre, puisque nous sommes deux. Encore une fois, cette caractérisation générale ne conviendra pas à toutes les réponses de ce type. En particulier, dans les réponses « canadiennes », certaines sont à tendance plus agressivement anti-particularistes.

Il ne saurait convenir, pour le moment, d'entreprendre l'analyse beaucoup plus complexe du fait de savoir

si les deux positions « canadienne-française » et « canadienne » décomplexées sont vraiment identiques et parfaitement conciliables. Si elles peuvent l'être théoriquement, il paraît peut hasardeux de formuler l'hypothèse qu'elles pourraient difficilement se recouvrir parfaitement sur le plan psychologique et, par suite, sociologiquement. Mais une conclusion est certaine: une telle division des esprits sur la question fondamentale de la formation patriotique du citoyen ne saurait être favorable à l'épanouissement normal d'une collectivité, quelle qu'elle soit.

Enseignement primaire

MONTREAL

- ♦ L'éducation nationale doit bien sûr viser à la formation du patriotisme puisque l'amour du pays natal est une vertu dont l'obligation relève du 4^e commandement. Cette formation doit tendre à donner au pays des citoyens profondément engagés dans le service de la cause nationale, ce qui revient à dire qu'il faut préparer des patriotes ardents et convaincus. La fierté de sa race, de ses institutions ne saurait être ignorée en éducation nationale.
- ♦ Vous dites *nationale*, si je maintiens mon opinion du début, je dois me former a. p. d. v. canadien-français *puis* a. p. d. v. canadien tout court.
- L'éducation nationale doit viser avant tout à former des citoyens canadiens français sans pour autant dénigrer nos compatriotes d'origine anglaise ou étrangère. C'est l'amour de la petite patrie qui aide l'amour du pays.
- L'éducation nationale est la base du patriotisme can.-français.
- En nous faisant aimer nos origines catholiques et françaises, nous attachant aux nobles traditions léguées par nos valeureux ancêtres.
- Surtout au Québec.
- Oui, nous formons un tout homogène dans le Canada.
- Patriotisme canadien-français au Québec surtout...
- ♦ Mais pas exclusivement — Etre un bon Canadien français fier de ses origines, de sa langue et de sa culture, un citoyen utile prêt à servir ses compatriotes, à faire honneur aux siens.
- Si nous canadiens-français ne nous occupons pas de notre formation qui s'en occupera ? Certainement pas nos voisins en ce qui concerne le patriotisme canadien-français !
- + Nous devons notre patrie à la France — Il est juste que notre patriotisme s'étende jusqu'à eux.
- L'éducation d'une nation est de former l'esprit patriotique canadien-français. L'homme sait obéir à ses chefs municipaux, pro-

vincial et fédéral. Quand (tous) et chacun s'allient pour la nation se signale, se distingue. Tant valent les hommes tant vaut la nation.

- Nous sommes d'abord C.F. avant d'être canadiens. Nous devons rester ce que nous sommes, nous développer et rayonner.
- ♦ Si dans notre pays, les deux groupes ethniques étaient égaux et jouissaient des mêmes privilèges je serais portée à dire le patriotisme doit-être « Canadien » mais, hélas, il faut redéfendre, défendre nos droits notre langue notre ... alors il vaut mieux avoir une éducation nationale C.-F. pour alimenter ce devoir de rester Can. f.
- Can. français d'abord — c'est en restant « soi-même » qu'on sera bon citoyen — en développant au maximum les possibilités que nous confère l'héritage français et religieux.
- ♦ Oui, mais pas exclusivement.
- ♦ Surtout, évidemment, dans les provinces où existe déjà un noyau de citoyens canadiens-français, agissant comme tels ou non. Un rayonnement ne peut devenir possible qu'après ce travail de base.
- C'est avec le patriotisme que nous pourrions nous épanouir et agir avec plus de convictions.
- ♦ C'est-à-dire que nous sommes des Canadiens de langue française. Nous devons tout faire pour que le Canada prospère sans négligé, toutefois notre passé.
- Parce que nos ancêtres ont dépensé leurs énergies à défricher un petit coin de terre, que est devenu aujourd'hui un des plus grands pays au monde, un des plus riches, un de ceux sur que tous ont les yeux tournés. Il faut absolument le conserver et l'aimer pour donner à nos enfants quelque chose d'aussi important que ce que nos ancêtres nous ont légué.
- ♦ A l'heure actuelle cette éducation chez nous a été quelque peu négligée ou mal comprise, soit qu'on n'en comprenne pas l'utilité et la nécessité ou qu'on souffre en silence les petites persécutions sournoises suscitées par des compétiteurs plus ou moins mal intentionnés à notre endroit.
- Certes, plus nous sommes imprégnés de *vérités* concernant notre histoire il va de soi que la formation du patriotisme canadien-français est plus complète.
- Mais là ne doit pas s'arrêter notre éducation nationale, p.c.q. l'éducation nationale doit avoir un but plus large. c'-à-d la formation d'un citoyen du monde, c.a.d. une pleine conscience que l'on ne vit pas seulement, au Québec, au Canada, ou en Amérique, mais que nous sommes tous des citoyens de la terre.
- Si la formation du patriotisme n'est pas « canadien-français », ce ne sera pas une véritable éducation nationale.
- Race établie en premier lieu devrait avoir plus de ramification au pays. Retard dans les pionniers. Décalage pas trop cassant pour les modernes.

- Pour être prêt à garder et la langue et la foi il faut savoir être patriote pour lutter.
- Il ne saurait en être autrement pour les descendants de Français établis au Canada.
- Parce que par là, nous aurons la flamme pour continuer à vivre ou à survivre mais un patriotisme national qui est dans un facteur multiple, et devant tenir compte de cette situation géographique humaine.
- Je trouve que cette éducation nationale porterait de l'entraide et de l'enthousiasme chez nous Canadiens français et serait bien à la portée de tous.
- Les moeurs, habitudes, administrations du pays doivent contribuer à former un citoyen, canadien-français et non n'importe qui... Alors inviter les jeunes à participer à la défense à l'embellissement et aux joies nationales.
- Un bon patriote cherche à découvrir, à connaître sa nation, sa patrie. Il doit communiquer aux autres, les efforts qu'il a faits pour que sa nation soit plus belle. Cette éducation nationale contribue à mieux apprécier ce qui se fait tout près de nous.
- ♦ Il ne faudrait pas tout de même en rester là. Ce ne serait qu'un point de départ pour unifier davantage toute la nation (anglais & français).
- Je dirais plutôt oui et non... 1er but la formation du patriotisme canadien français d'abord mais aussi du Canadien, citoyen du Canada. Notre Patrie c'est d'abord, le Canada Français puis du Canada entier, « D'un océan à l'autre ».
- φ Non. Notre groupe se fera reconnaître par ses valeurs non par ses discussions stupides de race et de religion. Personne ne demande de naïtre. Il faut accepter la race et la religion dans laquelle le divin maître a bien voulu nous donner.
- Pas actuellement. La patrie est formée de plusieurs groupes ethniques qu'il faut *aider et respecter, connaître*. Cette attitude s'appelle l'humanisme d'où découlent l'harmonie, l'ordre et la paix. Le patriotisme ou l'amour de la patrie comporte l'amour de tous les éléments qui la composent. L'éducation nationale doit donc avoir pour but la formation du patriotisme canadien tout court et non pas uniquement celle du patriotisme canadien-français bien que celle-ci doit servir de base à l'autre.
- Parce que je crois que l'éducation nationale doit avoir pour but la formation nationalisme canadien-français qui lui ne demeure pas au niveau des sentiments mais passe à l'action.
- φ L'éducation nationale doit avoir pour but de former le patriotisme Canadien — Je ne veux pas un patriotisme Canadien-français mais un patriotisme Canadien pour moi de langue française.
- D'abord canadienne-française, mais ouverte à toute la nation. Le Canada ce n'est pas seulement le Québec mais les 10 pro-

vinces. Le Canadien-français doit avoir un cœur et un esprit à la grandeur du Canada.

- ϕ Elle serait à notre désavantage.
- ϕ Nous sommes annexer au canadien-anglais politiquement et économiquement. Cette nation est sinon plus grande, plus nombreuse. C'est pourquoi nous devons développer le sens du patriotisme canadien.
- A mon avis l'éducation nationale doit avoir pour but la formation du bon citoyen. Si vous entendez patriotisme canadien-français dans un sens exclusif je trouve que c'est trop restreint.
- Si elle s'arrête là, elle ne fait que du nationalisme étroit. Elle doit viser à la fierté nationale mais comme condition d'un meilleur service au pays tout entier. Même laisser entrevoir la contribution au bien-être mondial.
- Il ne faut tout de même pas « forcer » 11 millions d'anglais et autres à une culture longue, esprit qui n'est que le propre de 5 millions, comme d'un autre côté, les second ne doivent être endigués dans le premier comme seul but : unité. A chaque groupe sa culture, fondus dans un nationaliste madéré.
- ϕ Selon moi, non ! Pour moi le patriotisme c'est une chose l'éducation nationale une autre. Un bon Canadien-français doit savoir être Canadien, uni, tout en conservant ses traditions, sa foi... etc. Il ne doit jamais oublier que s'il est français il est aussi *canadien*.
- ϕ Nous formons peut-être une nation canadienne-française mais nous sommes annexés politiquement et économiquement à une nation si non plus grande, plus nombreuse. C'est pourquoi nous devons éduquer le sens patriotisme canadien.
- Nous ne devons pas nous refermer sur le patriotisme canadien-français en tant qu'éducation *nationale*.
- ϕ Nous sommes annexés au point de vue politique à des nations très grandes et nombreuses. Donc, nous devons éduquer le sens du patriotisme canadien.

HORS DE MONTRÉAL

- Oui, car il me semble que pour le progrès du pays c'est nous qui avons plus à cœur les succès du Canada qui est notre propre pays à nous.
- Oui, d'abord.
- Il ne peut y avoir d'éducation nationale sans éducation patriotique.
- Bien des Canadiens français ne sont pas de vrais patriotes parce qu'ils n'ont pas reçu l'éducation nationale requise.
- Oui, pour donner à la génération montante le goût et l'amour de la patrie et de la porter à la défendre au prix des plus grands sacrifices.

- Oui, il est nécessaire pour former un vrai type canadien français.
- Elle lui fera aimer son pays et sa langue et l'attachera à la terre natale et à ses traditions.
- L'éducation nationale fait apprécier au Canadien français les vertus de sa race, son attachement à l'Eglise, à la culture française, à sa langue, aux institutions sociales de son pays, et à ses traditions. Elle lui fera comprendre qu'ayant beaucoup reçu de l'Eglise et de ses ancêtres il est tenu de donner aux autres peuples et de se dépasser dans tous les domaines.
- Oui, pour les Canadiens français. Ils n'arriveraient pas à se faire respecter s'ils rougissent d'eux-mêmes. Par contre, il ne faudrait pas tomber dans le chauvinisme mais reconnaître le fait anglais.
- Pourquoi citoyens Canadiens français d'aujourd'hui ne serions-nous pas capables de conserver et défendre notre langue, après tous les sacrifices et l'exemple que nos ancêtres ont faits et nous ont donné.
- Si on ne forme pas à l'éducation nationale, comment pourront-ils défendre leurs droits ?
- Dans toute éducation, le catholicisme devrait tenir le premier rang et en second, la connaissance, l'amour du pays, le droit et le devoir du citoyen.
- Ça aide beaucoup à mettre de l'entrain dans les organisations sur le plan local et à maintenir la propagande.
- ♦ Oui, mais sans exclusivisme de quelque sorte qu'il soit et encore moins de chauvinisme.
- ◊ Oui et non, c'est-à-dire que nous devrions insister pour que les Canadiens français le demeurent et même cherchent à le devenir davantage; d'autre part, les C. anglais ont droit au respect de leur langue car pour eux aussi c'est un héritage qu'ils ont reçu.
- # Nous ne devons pas nier les qualités que nous avons eu tant que Canadiens français, tout en sachant reconnaître les défauts et bévues et les qualités de nos devanciers. Non pas détruire, mais améliorer.
- # Le devoir de chacun est d'aimer son pays, de le faire aimer autant que possible, de contribuer à tout ce qui pourrait embellir notre patrie, la grandir aux yeux de tous, afin qu'elle suscite de l'admiration de la part de nos voisins.
- Toute éducation nationale doit avoir pour but la formation du citoyen dans sa langue maternelle.
- C'est notre devoir de donner une éducation nationale qui formera au patriotisme canadien-français.
- L'éducation d'une nation ne se fait pas sans travailler à faire aimer la patrie de nos pères.
- L'éducation nationale forme à l'amour de son pays; l'amour de ceux qui l'ont fait, elle inspire les mêmes sentiments par la lecture de l'histoire et l'appréciation qu'on donne, — Le culte qu'elle développe — Mettre sous les yeux des exemples de bravoure, d'hon-

- nêteté, de dévouement. Elle incarne ainsi avec les mots, les pensées, le sang de nos pères. Aimer à vivre comme eux, en beauté, en grandeur morale.
- # L'éducation nationale fait aimer notre pays. Elle nous fait partager les sentiments des fondateurs par la lecture de l'histoire du Canada.
 - ◊ Ceci découle de la notion que nous nous faisons du mot "nation". Vu qu'il y a deux nations au Canada, il me semble logique de préconiser une éducation nationale propre à chacune d'elles.
 - Nous sommes Canadiens français et notre patriotisme doit être dans ce sens.
 - Car le patriotisme du Canadien-français étant formé, nous comprendrons mieux toute la nation et nous pourrons agir en conséquence lorsqu'il sera question de la nation, de nos droits, de notre langue et de notre belle religion.
 - Cette question ne peut se résoudre par oui ou non. La formation du patriotisme doit avoir pour nous, Canadiens français, la formation du patriotisme canadien-français comme but immédiat et doit aussi envelopper le patriotisme canadien ensuite.
 - ◊ Le Canada, étant un pays comprenant différents groupes ethniques, ne peut s'intéresser qu'aux Canadiens français.
 - ◊ Je pense que l'éducation nationale doit avoir pour but de former des patriotes tout simplement. Dans nos classes, nous n'avons pas toujours affaire à des Canadiens français, alors que crois qu'il faut mitiger. Que l'on prêche pour son pays, c'est excellent, mais il ne faudrait pas pour cela prôner notre patrie et négliger celle de beaucoup de nos compatriotes.
 - φ Pas nécessaire Canadien-français.

Enseignement secondaire et universitaire

MONTREAL

- Mais en collaboration intime avec le reste du pays dont nous sommes une partie. Etre conscient de soi-même ne signifie pas qu'on refuse les autres.
- C'est évident. Mais on oublie comment procéder : d'abord prise de consc. de notre âme de c.-fr. de nos valeurs foncières, des dangers qu'elles courent et des moyens de les sauvegarder et de les renforcer; enfin le pourquoi de cette éducation et la prise de conscience de la désintégration inévitable qui ns guetterait dans le cas contraire. Qu'on fasse davantage lire aux éducateurs et aux élèves et qu'on commente souvent : « Invitation à l'Etude » (d'Esdras Minville) — seulement il s'imposerait que ce livre soit mieux écrit, car il est d'un style parfois détestable. Mais il est *capital*.
- La langue est la gardienne de la nation et de la religion.
- L'éducation nationale est d'abord ordonnée à la formation du

patriotisme canadien-français, mais doit s'étendre à une compréhension du fédéralisme canadien plus objective et plus concrète.

- Le tiers du pays étant de langue française, il appert que le programme de l'éducation nationale doit être en rapport.
- Il me semble qu'une « nation » ne se soutient que par son patriotisme. Alors si nous voulons rester un « peuple » ne faut-il pas que chaque individu apporte tout son amour de la patrie.
- Nous formons un groupe ethnique dans une nation bilingue. En tant qu'individu de ce groupe, nous devons recevoir une éducation nationale canadienne-française.
- c'est là un de ses buts importants. Il s'agit d'un esprit à donner... cet esprit étant donné, celui qui le possède *vit selon cet esprit*. Une éducation, c'est une *formation*, formation qui doit influencer toute la vie... et dont, précisément, on se sert pendant toute la vie... On n'est pas patriote par un *acte* que l'on accomplit de temps à autre — en temps d'élection, par exemple, — on est patriote lorsqu'on *vit en patriote*.
- Mais d'un patriotisme éclairé. Non d'un nationalisme étroit. D'une éducation qui montre tous les apports, même d'origine anglo-saxonne (comme celui du système vraiment démocratique.)
- Mais, un patriotisme éclairé et de bon aloi qui, tout en rehaussant ses valeurs propres ne méprise pas pour autant l'héritage culturel d'autres civilisations.
- D'abord cela, mais pas uniquement. Il faut ajouter que nous sommes des citoyens *canadiens*.
- Malheureusement, il faut se l'avouer, le canadien-français manque de fierté à l'égard de son pays et regarde trop le pays voisin au détriment du sien. Avant tout, c'est une mentalité patriotique qu'il s'agit de créer chez lui.
- Elle devrait favoriser autant le Canadien-français que le Canadien-anglais. Même mesure pour les deux. Un patriotisme canadien-français bien compris est à la base d'un patriotisme canadien.
- C'est le moyen indispensable pour faire prendre conscience de notre entité nationale et pour nous rendre fiers d'être ce que nous sommes. Actuellement nous vivons trop d'emprunts anglo-saxons et américains. Le respect humain nous ronge. Nous avons peur de montrer notre vrai visage : nous le fardons d'expressions anglaises et d'affichages américains.
- Ceci me semble évident. Je n'ai jamais connu de canadiens-français qui soient de vrais bons citoyens, s'ils n'étaient pas d'abord de bons Canadiens-français... Leur démission comme canadien-français (à peu d'exception près) était le signe de bien d'autres démissions intimes et publiques : manque de personnalité, opportunisme en affaires, Etc.
- être fier d'être de culture française d'une manière assez audacieuse, mais non extrémiste, même si des difficultés nous sont faites par d'autres éléments ethniques.

- † Mais indirectement. Il faut insister plus sur les valeurs proprement humaines. Il nous est impossible d'être vraiment hommes sans être sans être vraiment Canadiens français.
- Nous pouvons garder notre foi et notre langue et être bienveillants pour les Canadiens-anglais.
- La formation du patriotisme canadien-français est le premier but de notre éducation nationale, car notre première patrie, c'est notre province et nous ne devons jamais oublier son autonomie. La nôtre, par surcroît, historiquement et politiquement tient le premier rang au Canada. Plus notre patriotisme canadien-français sera vif et éclairé, plus notre patriotisme canadien aura de solidité par le fait même.
- Oui, d'abord la formation du patriotisme can.-fr. car en formant ce patriotisme local ou plutôt régional, on contribuera à former par ricochet, le patriotisme canadien tout court.
- Puisque nous soutenons que la race canadienne-française doit exister : il faut donc avant tout former nos jeunes surtout et tout le peuple au point de vue national. Lui enseigner son histoire, lui faire connaître les luttes qui lui ont gardé ses droits, le nom de ceux qui ont lutté, et lui montrer la beauté de son histoire, lui enseigner la fierté de sa race, sans pour cela tourner au chauvinisme.
- Sans toutefois renier ou ignorer le canadien-anglais. Le menuisier côtoie le médecin. Chacun excelle dans son domaine, mais l'un ne peut se permettre d'ignorer l'autre.
- # Éducation nationale; le mot implique la formation du patriotisme de la nation où il a été élevé. Cependant, je pense qu'il faut d'abord former des hommes adultes, des hommes où les facultés rationnelles ont atteint un certain point de perfection et là quand nous aurons des *hommes* vraiment *hommes*, l'éducation nationale se réussira toute seule.
- Evidemment, car avant de trouver une formule d'éducation nationale, on doit pouvoir s'assurer d'une solide formation de base; et l'objectif à atteindre est certainement de viser à unir les citoyens autour d'une même formule qui est la mise en valeur de l'élément canadien-français.
- Il ne sert à rien de croire un seul instant à la formation d'un patriotisme can.-fr. sans que tout le pays soit en effervescence à cet égard. Les Canadiens-français s'étendent de l'Atlantique au Pacifique. Unité d'action ! dans l'éducation nationale en vue d'un véritable patriotisme canadien-français.
- C'est le rôle de toute éducation nationale de favoriser le patriotisme national.
- Sans être un écrin de perles ignorées, notre histoire nationale se compare avantageusement avec celle de n'importe quel pays. Faudrait cependant faire disparaître de notre éducation nationale la tradition du « bon Canayen » et du « méchant Anglais ». —

Avoir confiance en nous-mêmes; abandonner la peur; faire disparaître *l'esprit colonial*.

- Il faut s'entendre sur le mot patriotisme cependant. Une éducation patriotique, à mon avis, ne doit pas se faire à coups de beaux discours rappelant le passé, à coups de défilés de chars allégoriques, mais elle devrait promouvoir un appui collectif des C.-F. les uns envers les autres. Ce qui nous sauvera, c'est l'achat-nous, c'est l'entraide, c'est la caisse d'économie, la caisse populaire, etc. L'éducation patriotique devrait suggérer aux nôtres de faire partie de tous ces mouvements qui permettront notre émancipation économique et, partant, l'obtention de notre véritable autonomie.
- Pas de chauvinisme cependant.
- Parce que nous sommes du Canada-français — n'ayant pas souffert dans notre nationalité, nous avons peine à nous imaginer le Canada à minorité française.
- Oui afin de conserver l'héritage légué par les ancêtres. Seulement cet amour et cette fierté des siens ne doit pas entraîner la haine et le mépris des autres. Ce serait alors un faux patriotisme.
- # Un patriotisme qui ne s'arrête pas aux discours mais qui passe aux actes, tant sur le plan économique, le plan politique, le plan éducatif, que sur le plan chrétien.
- Nous sommes Can.-Franc., développons notre patriotisme Can.-Franc. Cela implique aussi de former notre patriotisme en harmonie avec le peuple Can.-Anglais qui nous entoure. Voir les points d'entente, préconiser le bilinguisme, et enfin devenir une nation fière toutes deux orgueilleuses de leur passé mais non fanatiques.
- Pour les canadiens-français, l'éducation nationale ne se pense pas beaucoup autrement. Ce qui ne veut pas dire que son point de départ doit être aussi son point final : cette base solidement installée, élargissons au besoin le « concept civique » et voyons à ce que le canadien-français soit le type idéal du « citoyen ».
- Oui, mille fois oui. Charité bien ordonnée commence par soi-même. Mais sans exclusivisme. Simple priorité, mais vraie et entière priorité. C.a.d. dans tous les domaines de la vie. Ce que n'ont pas compris tous les rouspéteurs, jeunes barbons, criailliers, écrivailleurs. Ils démolissent beaucoup plus qu'ils ne construiront jamais. Ils n'ont rien bâti et ne sont pas faits pour bâtir. Que la SSJB prennent donc plus souvent position comme elle l'a fait depuis quelques années et dans différents domaines.
- Ma réponse sort de ce je viens d'écrire. Ce sont les Canadiens français qui ont fondé le Canada. Nous sommes d'abord des Français du Canada. Nous n'y pouvons rien. Les Anglais non plus. De plus, nous n'avons jamais accepté l'assimilation depuis deux cents ans. Pourquoi ? Parce que, par choix, par irrédentisme défensif, par la force des circonstances aussi, nous avons décidé de demeurer nous-mêmes : des Français du Canada. Nous

- sommes de moins en moins français, hélas ! Opter pour un patriotisme canadien (c'est-à-dire canadien), ce serait renier définitivement ce que nous avons défendu pendant trois siècles : sûrement du point de vue national (culturel), probablement du point de vue religieux (catholique).
- Comme les Américains qui ont vite affirmé leur séparation de la mère patrie en se formant une culture personnelle, nous Canadien-français devrions avoir la nôtre et encore plus séparée de la France qu'elle ne l'est présentement, c'est un commencement de culture que nous avons, continuons à nous affirmer chez nous. La France matérialiste et déchirée par ses mouvements politiques douteux, a moins à nous donner qu'avant le XIX^e s.
 - Le Canada français devrait avoir atteint l'âge adulte. Alors il doit s'affirmer, prendre ses responsabilités et secouer la tutelle de la France (tutelle littéraire) et de l'Angleterre.
 - N'est-ce pas son but premier ? Education positive orientée vers l'avenir avec des formules constructives afin de susciter la coopération en vue du progrès sur tous les plans sans rien renier de nos traditions françaises et catholiques. Être fier — se faire respecter — respecter les autres — collaborer sans préjugés ni compromissions.
 - Le patriotisme canadien-français ne doit pas entraver l'éducation nationale. J'aide à la nation *en autant* que je suis ce que je dois être.
 - Je ne crois pas qu'un Canadien français aiderait au Canada en renonçant à son patrimoine français.
 - Le patriotisme, bien entendu, comme relevant de la vertu de justice fait partie de l'éducation nationale qui rend le Canadien français fier de son pays et l'incite à se perfectionner pour le mieux servir dans ses concitoyens et le faire estimer des étrangers.
 - Qu'entend-on par ce terme : « éducation nationale » ? Pour moi, éduquer nationalement, c'est renseigner des gens sur la nation à laquelle ils appartiennent. Mais l'éducation n'est pas seulement information, mais elle est surtout formation. Elle doit viser au progrès. Et sans un patriotisme can.-fr. éclairé ni les c. fr. ni le Canada ne peuvent espérer progresser.
 - ♦ Mais je précise que c'est un des buts. Il y en a d'autres.
 - Pour s'élever, pour se dépasser, un groupe national, à l'instar des individus d'une famille, a besoin de connaître, d'estimer et de faire apprécier par les autres ce qu'il y a eu et ce qu'il y a de mieux dans son groupe, tout en s'efforçant d'éliminer les défauts actuels de ce groupe et les causes de frictions avec d'autres communautés.
 - Le nationalisme réfléchi se base sur des connaissances et non pas des sentiments. Ainsi l'éducation nationale, visant à former un patriotisme sain, enrichira notre amour de ce qui est nôtre à l'aide de connaissances.

- Il faut dire oui même s'il semble y avoir antinomie entre les deux termes, patriotisme canadien-français se référant à un groupe à l'intérieur de la nation canadienne. Il n'en reste pas moins vrai que toute éducation nationale doit tenir compte de ce caractère bi-ethnique et bi-culturel de la nation.
- L'amour de la Patrie engendre les dévouements à la cause nationale.
- L'éducation nationale chez les Canadiens-français doit avoir pour but cette formation.
- Nécessairement, autrement c'est de l'individualisme outré; l'éducation civique doit être à base de patriotisme.
- Pour montrer que le canadien-français appartient à un peuple différent de croyance, d'habitudes, de langage, de façons de penser et de vivre, ayant ses lois, ses institutions particulières. L'éducation nationale doit faire aimer au canadien-français des caractéristiques qui lui sont propres.
- Si on veut rester canadien-français, il faut en être fier. Et, pour cela être patriote, avoir été éduqué dans ce sens-là. Mais fi ! d'un patriotisme étroit, genre séparatiste.
- Oui, pourvu qu'il s'agisse d'une action positive et non d'un complexe de défense issu d'un complexe d'infériorité.
- J'entends un patriotisme éclairé et agissant, non un patriotisme qui se limite à des outrances verbales, comme c'est la plupart du temps.
- Elle a pour but cette formation du patriotisme c.f. en autant que le patriotisme est attachement à une patrie, à un territoire, à ce qui le fait grand. Mais elle doit former au nationalisme bien compris qui est l'amour éclairé et généreux de son groupe ethnique en tant que collectivité. Elle forme à l'amour de sa société, à la pratique du sacrifice héroïque.
- Parce que nous sommes une nation et que nous avons une histoire et un patrimoine qui nous sont propres.
- Sus à l'anonymat ! Il y a plus grande richesse dans la diversité que dans une plate unité. Nous devons donc, sans désir d'opprimer personne, apprendre à être fiers de notre origine ethnique, car nous enrichissons la population canadienne.
- Il faut faire comprendre aux gens qu'un peuple battu dans une pareille bataille n'est pas un peuple vaincu à tout jamais. Un peuple peut perdre une guerre mais ne doit pas perdre sa fierté s'il veut survivre.
- Parce qu'il y a deux nations très distinctes au Canada.
- Impossible de faire de l'éducation nationale sans une formation profonde et sincère de patriotisme. Commençons par le patriotisme et l'éducation nationale viendra par surcroît.
- On doit former des canadiens, des gens attachés à leur patrie, mais surtout on doit tendre à former des canadiens-français, fiers

- de leur langue, et capables de parler correctement, fiers de leur province, fiers de leur foi.
- Mais à condition de ne pas fausser les faits historiques à fin de propagande unilatérale. Qu'on nous montre loyalement nos erreurs afin d'en tirer profit pour l'immédiat et l'avenir. La formation patriotique est différente du fanatisme.
 - Les Nations que nous admirons sont fortes parce que fières d'elles-mêmes. Plus de fierté comme nation et nous n'aurons pas à nous battre pour obtenir nos droits. Ils viendront d'eux-mêmes.
 - Car il faut conserver la valeur du type canadien-français afin d'en faire profiter le canadien.
 - « Education », c'est-à-dire formation, « nationale », c'est-à-dire au point de vue ethnique, doit avoir pour but d'arriver à attacher nos citoyens à tout le patrimoine qui tient au titre de canadien-français : sol, esprit, culture, institutions, richesses naturelles, économie, compatriotes, gouvernement, drapeau... Il faut arriver à ce que le canadien-français soit fier de tout cela et le prouve, sans toutefois nier ou mépriser les valeurs des différents groupes ethniques.
 - Le Canadien-français bien formé est un homme précieux non seulement pour le Québec, mais pour le pays tout entier. Le c.-f. bien formé tout en perfectionnant la vie du Québec, se trouve, du même coup, à embellir la physionomie du Canada tout entier. La variété ne s'oppose pas à la beauté. Elle y contribue souvent.
 - Un patriotisme éclairé à la lumière de la réalité historique et non mythique. Autrement nous arriverions à un nationalisme étroit.
 - On ne devrait pas opposer ces deux termes : canadien et canadien français. L'éducation doit amener le canadien français à aimer sa nationalité, elle doit lui donner la signification historique et culturelle du « fait » canadien français. Elle doit l'inciter à vouloir participer à cette culture et à l'augmenter. Elle doit cependant faire comprendre qu'une vie culturelle nationale autonome est possible dans un pays où le gouvernement central respecte ou doit respecter les possibilités d'autonomie de plus en plus grandes des nations qui le composent.
 - Notre groupe ethnique doit se rattacher à sa mère-patrie, à ses traditions. Nous sommes (can.fr.) un *type* qu'il faut conserver.
 - Pour aimer quelque chose, il faut l'admirer; pour pratiquer, il faut aimer; pour susciter l'amour patriotique, il faut d'abord faire admirer son pays; pour le faire admirer, il faut le connaître tel qu'il est afin que, par la connaissance de ses défauts, on puisse l'améliorer. Un idéal pratique du pays éveillera un ardent patriotisme chez le citoyen.
 - Oui, car le patriotisme ne peut, en développant à fond les qualités civiques, culturelles et religieuses du citoyen can.-français, que viser au prestige national accru du Canada tout court, qui

- sera ainsi riche de deux cultures au lieu d'une.
- Oui, car ce n'est qu'en demeurant nous-mêmes, i.e. en conservant nos caractéristiques nationales que nous apporterons réellement à la nation canadienne (tout court) les richesses qui en font une valeur supérieure résultant de l'union des caractéristiques de deux peuples différents vivant dans un même pays.
 - L'école a pour rôle, dans le domaine de l'éducation nationale, de former l'élève à vivre de convictions fortement établies pour rester fidèle à toutes les valeurs culturelles et économiques du Canada-français.
 - Car on ne vit pas chaque jour de notre vie à Vancouver, à Halifax, mais bien au Québec, alors soyons pratiques.
 - Plus on aime, je dirais adore son pays, plus on lui est dévoué.
 - ◊ L'éducation nationale a pour résultante logique la formation du patriotisme. Elle éduque à la fois la raison et le sentiment. Il faut penser canadien et canadien-français... Canadien parce que nous sommes partie intégrante de la nation. Canadien-français parce que nous formons un groupe ethnique qui a son rôle à jouer et une présence qui doit compter pour quelque chose dans la manche de la nation. Seulement, la grande difficulté ne vient-elle pas de l'ambiguïté de notre position? La solution viendrait, il me semble, si tous les membres de notre groupe ethnique prenait conscience de leurs privilèges et de leurs devoirs.
 - ◊ Notre éducation nationale doit avoir pour but : d'abord la formation du Canadien-français, puis du Canadien dans le contexte fédéral, enfin de l'humanitaire dans l'optique internationale ou mieux catholique.
 - # On manquerait son but en se contentant de la parole de Voltaire : « Le patriotisme de beaucoup ne consiste pas en ce qu'ils aiment leur patrie, mais en ce qu'ils haïssent la patrie des autres ».
 - Quel autre but peut-elle avoir? ... si l'on veut rester catholique et français et cela est notre héritage le plus précieux.
 - Pour qu'il prenne de la fierté et cesse de se considérer inférieur aux anglais.
 - Oui, mais un patriotisme basé sur la logique, sur la vérité et non sur des mythes.
 - Oui, mais un patriotisme bien compris. L'éducation nationale devrait avoir une partie pratique. Conquête de l'économie d'abord, comme moyen d'assurer notre place au soleil et de prétendre à une certaine fierté. Le mythe de race « élue » devrait disparaître.
 - Un patriotisme c.f. répond à ce que nous sommes comme fils de Français et de culture latine — culture transplantée, il est vrai, mais porteuse de gènes inhérents à sa nature même. — Ce qui n'exclut pas le respect non courbé de nos concitoyens de cultures étrangères. Un patriotisme serein mais solide en ce sens, sans chauvinisme et sans compromis, devrait faire l'objet de l'éducation nationale du C.F.

- Oui, dans la mesure où le patriotisme ne se replie pas sur lui-même.
- Je crois qu'elle devrait avoir comme principal but de faire *réfléchir* en développant notre réalité canadienne-française et de fournir des moyens vrais pour améliorer notre sort et permettre à une certaine fierté de vivre. (sans se nourrir de lillules roses ou autres)
- Oui, car on peut être 100% Canadien français sans cesser d'être un véritable Canadien.
- Jusqu'ici, il n'y a jamais eu de véritable formation patriotique. D'ailleurs, on ne sait même pas où sont les vraies valeurs à enseigner à nos enfants. Il faut commencer par nous définir.
- On ne l'a pas compris en général, surtout au niveau de l'enseignement primaire et secondaire. L'Action catholique au cours des derniers quinze ans a tué ce que l'A.C.J.C. commençait à édifier. Elle a été une brimade, un recul, un désastre au point de vue patriotisme; du point de vue religieux, elle a fait des déracinés. En elle-même et bien comprise, elle aurait fait des merveilles chez nous. Le mal est fait et est irréparable.
- Mais aussi du patriotisme canadien, en vertu d'une solidarité non sentimentale mais d'intérêts avec les autres Canadiens.
- △ Encore ici à condition de nous orienter vers un Etat du Québec réel et effectif. Si, par contre, cet Etat autonome ne devait pas naître, je ne vois plus la nécessité du patriotisme canadien-français; il faudrait alors mousser le patriotisme « CANADIAN » après avoir malheureusement abdiqué. *En résumé* : la situation actuelle ne peut se prolonger. « To be or not to be. »
- # La question est trop absolue et pas très claire. L'éducation doit tendre à développer le vouloir vivre collectif et la fierté collective et individuelle.
- Elle doit avoir pour but la formation du Canadien d'abord. Sa fierté doit s'attacher au pays qui l'a vu naître, qui lui apporte toutes les ressources économiques et culturelles, qui l'aideront à obtenir un niveau de vie élevé.
- ◆ Vivant dans un pays à culture et à patrimoine multiples, nous devons en tenir compte dans l'éducation nationale. Je crois que le canadien-français est, en fait, celui qui vit le mieux l'esprit de la confédération canadienne en étant un vrai bilingue et il en est doublement riche : être ouvert sur un autre monde que le sien, c'est devenir citoyen d'un monde plus humain parce que moins limité... l'homme est d'abord ESPRIT...
- L'éducation nationale doit avoir pour but la formation *complète* du C.-F. Cette éducation fera connaître, aimer et comprendre le Canada-Français et ensuite, uniquement ensuite, l'étudiant ou l'étudiante pourra comprendre le sens du mot « Patrie » et devenir patriote, mais un patriote conscient.
- ◆ 1) La définition du patriotisme (c.-fr.) (actuellement encore)

est trop restreinte, trop idéaliste, trop utopique, trop combative, négative. — 2) Notre éducation nationale doit être la recherche d'un équilibre ethnique par l'utilisation maxima de nos valeurs spirituelles et matérielles.

- φ N'étant pas une adepte du séparatisme québécois, je n'associe pas « patriotisme » à « canadien-français ». Dans notre vaste Confédération, il y a place pour la minorité canadienne-française.
- φ Non, parce que la nation canadienne n'est pas exclusivement can.-française, mais comporte également des can.-anglais.
- φ Il semble que l'on doit donner à nos jeunes une notion de « patrie » qui déborde les cadres de la province de Québec. Elle doit s'étendre aux dimensions mêmes du pays canadien, avec cependant, une forte insistance sur le fait que nous sommes des Canadiens, mais de langue, de culture française. Ces deux notions ne s'opposent nullement.
- ◆ Il nous faut un patriotisme ouvert aux idées; mais pas seulement les idées canadiennes-françaises, mais aux idées canadiennes.
- ◆ Je crois que le Canada puise sa vitalité dans la présence de deux cultures : française et anglo-saxonne. Il faut donc que les écoles visent chacune un but différent dans la formation du patriotisme, tout en acceptant la co-existence avec une nation soeur.
- φ Parce qu'une telle éducation ne peut qu'isoler le canadien-français du reste de la nation canadienne.
- φ Ou très peu. Nous sommes trop menacés par le fanatisme et le chauvinisme.
- L'éducation nationale doit avoir pour but la formation d'un patriotisme canadien d'abord et ensuite d'un patriotisme canadien-français, ici au Québec. Il faut une certaine autonomie qui distingue chaque province de notre fédération.
- ◆ Non, car nous sommes deux groupes ethniques; anglais et français. Alors il faudrait une éducation bilatérale — Non une formation mesquine, mais une formation au sens large : la beauté, l'esthétique, la grandeur de nos deux nations. L'aide que peut nous apporter la compréhension de notre nationalité, soit anglaise française, l'apport à notre culture des 2 nations, pourra nous donner un sens précis du patriotisme, i.e. l'amour de notre pays, de nos coutumes, de nos difficultés passées et de notre avenir.
- φ Du patriotisme canadien tout court — je suis Canadienne par ma citoyenneté d'abord et française ensuite par ma culture.
- ◆ Français et anglais.
- φ Il n'y a pas de patriotisme canadien-français. *Il y a le patriotisme tout court.* Apprenons à aimer notre beau pays, le Canada; travaillons à son extension, à sa puissance, à sa renommée. Et pour ce, faisons respecter nos droits, exigeons ce qui nous revient et un jour viendra où les deux races, enfin unies et se respectant mutuellement, feront grandir notre beau Canada.

- ° Le patriotisme n'est que l'extériorisation du nationalisme. L'éducation nationale qui en a fait son objectif a brouillé les cartes. Drapeau et hymne national n'ont aucune importance. Chantons « O Canada » moins souvent dans nos écoles mais procurons aux élèves des manuels d'Histoire du Canada moins bêtement asservis à la propagande pancanadienne d'Ottawa. (v.g. F.E.C. et F.I.C. et Filteau)
- φ Elle doit avoir pour but la formation d'un patriotisme *canadien*.
- φ L'éducation doit avoir pour but une éducation **NATIONALE**. Comme le Canada est par lui-même une entité géographique, il doit être une entité nationale aussi. Une entité composée de différents groupes voués à un effort commun; le développement d'une nation forte, d'une nation souveraine, d'une nation fière portant à tout vent son génie, son esprit, son rayonnement.
- φ Formation surtout du *canadien*.
- # Que notre éducation commence donc par former des hommes. Le reste viendra par surcroît.
- φ J'enlèverais le mot français même si j'y crois fermement ou enlèvez le mot « nationale ». A l'échelle nationale je vois l'éducation : libre aux différents groupes ethniques de développer et garder entre eux l'amour et la fierté des traditions qui leur sont chères.
- Oui — il faudrait tenir compte de la réponse donnée en 8 — donc ne pas oublier l'aspect « canadien ».
- φ Oui si l'on veut en arriver au séparatisme. Oui si l'on veut enseigner l'histoire des deux Canadas de part et d'autre. NON si elle n'a pour but que de prolonger la crainte, sinon la haine de l'anglo-canadien.

HORS DE MONTRÉAL

- On doit viser à la formation du patriotisme canadien-français, mais non d'une façon exclusive. Dans un tout, il peut y avoir plusieurs parties qui doivent être elles-mêmes mais contribuer à un agencement parfait du grand tout.
- ◆ Le patriotisme est une vertu chrétienne. C'est l'extension de l'amour pour sa famille, parce que la patrie c'est l'ensemble du territoire et des gens qui l'ont développé.
Le Canadien est chez lui au Canada. L'éducation nationale d'abord est de s'exprimer en fonction du type canadien de langue française (qu'il soit bilingue ou non). La culture anglaise peut et doit être respectée mais elle ne doit pas annihiler l'élément canadien-français. C'est une richesse pour un pays que le génie respectif aux deux groupes ethniques dominants s'exprime à même les divers événements familiaux, confessionnels, économiques, sociaux, éducatifs, etc.
- ° Oui, en ce qui regarde les français. Celui-ci doit être fourni par une éducation nationale ayant pour but la formation du

patriotisme canadien-français. Cela est très simple, comment pourrions-nous former un canadien-français par une autre éducation.

- Pour être patriote, il faut l'être de ce qu'on a (et ce que l'on a au sein du fédéralisme actuel est très maigre), notre statut diffère peu de celui de l'esclavage lorsqu'on songe que pour obtenir un emploi ou un poste important au fédéral, l'on doit cesser d'être soi-même et emprunter une autre langue et d'autres vues. Après 100 ans de confédération les faits actuels nous enseignent que si nous voulons survivre, nous devons prendre nous-même nos destinées entre nos mains.
- Chaque nationalité doit conserver ses caractéristiques propres.
- Notre éducation nationale doit viser à la formation patriotique du Canadien-français d'abord et à mesure que l'individu se développe, ce patriotisme doit dépasser les frontières de la province et celle de la race, pour englober le pays entier. Inconsciemment peut-être, nous avons reçu certaines qualités de nos voisins canadiens-anglais. Au moins, ils ont nourri notre volonté de survivre par leur présence vue comme menaçante. Enfin, notre présence can. fr. peut être une contribution à l'estime et à l'acceptation de la part des can. anglais.
- Chaque individu appartient à un groupe ethnique au sein de la nation canadienne et doit se perfectionner dans sa ligne et apprécier les valeurs de son groupe sans pour autant ignorer ou mépriser celles des autres groupes.
- Il est urgent de réveiller la fierté du Canadien-fr. Comme nous sommes appelés à prendre des options importantes, il faut un patriotisme éclairé, ardent pour orienter l'économie et la politique canadienne-fr.
- Il faut se débarrasser de ce rêve de voir la culture française à l'échelle canadienne. Dans cette perspective il faut accepter le fait « Canadian and national ». Le patriotisme éclairé devrait donc être C.F. et tourné vers QUEBEC.
- # Je ne suis pas pour créer de l'antagonisme entre le Québec et le reste des autres provinces... Je suis pour que nous ayons l'ambition d'une province belle et forte, pas comme les autres, gardant ses caractéristiques propres.
- Oui, et à la condition de ne pas négliger la Patrie Canadienne et les autres conséquences : guerre au chauvinisme ! Guerre aux petits procédés pour arriver à une indépendance qui ruinerait l'économie et la politique économique.
- Jusqu'ici, on a manqué notre coup pour nous donner un sentiment national. Nos origines et la connaissance de notre histoire gênent pour nous faire accepter un sentiment national UNIQUE i.e. anglo-saxon. Il serait plus facile s'il s'agissait seulement de notre peuple, le peuple Canadien-Français.

- Dans l'état de choses où nous sommes, il ne peut en être autrement. Ce serait pactiser avec l'ennemi qui cherche à nous détruire sans le vouloir souvent mais d'une façon continue, malgré tout. Nous n'avons plus qu'une seule patrie possible, le QUEBEC. Toute compromission sur ce sujet serait marché de dupe.
- ° L'éducation nationale doit développer des citoyens fiers de leurs ancêtres et désireux d'exploiter toutes les ressources du pays pour faciliter l'épanouissement de toute la nation. Ce patriotisme doit cependant tenir le milieu entre un chauvinisme fanatique et une lâche déloyauté envers la nation canadienne-française.
- Comme Can. Fr. *d'abord*. Puis, un grand Canada exploré par ses ancêtres. Le Can. Fr. doit aimer d'abord les Can. Fr. et leur drapeau distinctif.
- △ Oui, si le Québec devient un état indépendant. Non, si le Can. Fr. doit s'intégrer à tous les autres groupes ethniques des 10 provinces. La formation du patriotisme can-fr. doit pas se faire au détriment de l'internationalisme, tendance de toutes les nations actuellement.
- ° D'abord et avant tout la formation du citoyen catholique, fier de sa race et gardien des nobles traditions. Amour de notre belle langue française viendra avec la connaissance de sa valeur et de sa richesse. Former un patriote fier de sa langue et de sa religion conduira à la formation du citoyen fier de son pays.
- # L'éducation nationale doit avoir pour but la formation de bons citoyens, de gens capables. Chaque peuple met dans son instruction une part de formation patriotique.
Pour les Canadiens-français, je vois difficilement qu'il en soit autrement.
- Mais un patriotisme canadien-français bien compris; cela n'exclut pas le respect, la justice envers les autres races du pays. Il faut être fier de ses origines raciales mais ne pas oublier avant tout que nous habitons un Canada vaste, hétérogène et cosmopolite.
- ° Le premier but de l'éducation nationale doit être le patriotisme en plus du civisme nécessaire pour les citoyens entre eux.
- ° Toute éducation nationale se propose de développer le caractère propre à chaque nation. Le Canada, à cause de sa double origine, est formé de deux groupes ethniques différents, français et anglais, et le développement parallèle de ces deux éléments ne s'opposent pas.
- ° Naturellement, l'éducation donnée formant coeur et volonté le fait de bien orienter le patriotisme canadien-français sera sans doute cause et moyen de survivance pour nous tous (nation).
- ° Pourquoi n'en serait-il pas de nous comme il en est de toutes les nations? Sommes-nous si différents des autres que nous ayons à nous opposer à l'univers!

- Actuellement, nous savons que nous sommes canadiens-français. On nous accepte comme tels dans la province de Québec.
- Apprendre aux jeunes à s'intéresser non seulement à leur intérêt personnel (égoïste) mais à ce qui concerne leur patrie, leur ville, leur paroisse. Qu'ils s'intéressent à l'administration religieuse, civile, politique. Qu'ils s'intéressent et participent au bien commun. Qu'ils se réjouissent des succès et honneurs remportés par leurs compatriotes au lieu de les jalouser et d'essayer de les diminuer par leurs paroles et gestes.
- Evidemment, en ce qui nous concerne, autrement, qui va s'occuper de former le patriotisme chez nous ?
- La formation du patriotisme canadien-français est un but sans doute le premier, de l'éducation nationale. Mais il serait dangereux en poursuivant ce but, de sortir le Canada français de son contexte confédératif. Le danger devient un péché très grand quand on enseigne aux jeunes la haine des autres groupes ethniques.
- Si nous considérons les can. français comme une nation, oui. Mais cette éducation nationale (can.fr.) devra être faite dans le but de la participation francophone à la vie canadienne d'une mer à l'autre.
- Je crois cela, idéalement parlant. Pratiquement, qu'on envisage vraiment et qu'on offre quelque chose digne d'admiration.
- ◆ Pourvu que nous n'entravions pas la formation du patriotisme canadien-anglais et que nous prêchions le patriotisme canadien tout simplement, lequel est classé parmi les 72 vertus énumérées par l'un des plus grands docteurs de l'Eglise, Saint Thomas.
- ◆ Car ce que notre pays possède, il le doit en premier lieu à notre Mère Patrie : La France.
- Parce qu'on ne doit pas dédaigner ce qui nous a été transmis par nos ancêtres, leur foi, leur langue, leurs traditions.
- Oui, car elle enseigne sur les devoirs qui consistent à sauvegarder les traditions, la culture distinctive, les moeurs et coutumes que nous ont légués nos ancêtres...
- # Patriotisme éclairé à base d'éducation et d'économie.
- ◆ Pas exclusivement. Elle doit s'appliquer aussi de former un patriotisme canadien.
- En éduquant, on apprend à connaître, à aimer et à servir sa langue. L'éducation nationale ne sera complète qu'en autant qu'elle formera chaque individu à être fier de ses ancêtres.
- Faire l'éducation nationale c'est former un peuple selon ses coutumes, ses usages, ses lois. C'est former nos jeunes à être fidèles, sincères envers la patrie; par conséquent, pour nous Canadiens-français, en faire de vrais patriotes dévoués au service de son pays.
- # Education ou idées générales pour le bien commun.
- φ Je pense qu'il faut *grandir* aux dimensions du Canada entier

notre patriotisme. Nous sommes « partie » du *grand tout* réalisé par la Confédération. Tout doit nous intéresser vraiment dans le pays. Nous devons applaudir les réalisations qui se font au Québec et dans les autres provinces. Nous avons une fraternité bien chancelante !

Il est difficile de définir le patriotisme. Habitons à *bien* vivre en respectant nos deux valeurs : RELIGION, LANGUE.

φ L'éducation nationale a plus d'extension.

φ Patriotisme signifie amour de sa patrie... dévouement à la patrie. Un Canadien français peut être un très bon patriote. Je connais des immigrants qui seraient prêts à défendre le Canada tout en parlant hollandais, belge, etc.

■ But premier — la formation du patriotisme canadien et viendra ensuite la formation du canadien-français. Ne faisons-nous pas partie d'un même pays ? Pourquoi diviser les Canadiens à cause de la langue ? n'est-ce pas montrer là une étroitesse d'esprit et un sens peu catholique (i.e. universel) ?

φ Car nous sommes plusieurs nationalités au pays. Au point de vue national, nous devrions tous avoir la même éducation car nous avons tous la même patrie.

φ D'abord la formation du patriotisme canadien sans distinction (français ou anglais).

Pas uniquement pour le patriotisme mais pour le développement d'une mentalité adulte et personnelle, et responsable de tout l'homme dans la société (la sienne propre d'abord) et dans le monde (vis-à-vis).

φ Non, car aujourd'hui la situation du Canada et son déficit doivent inciter l'éducation nationale à former le citoyen à la résignation de son sort. A lui ouvrir les yeux, afin qu'il puisse faire de son mieux pour améliorer sa situation.

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL : <i>Nous fêtons le cinquantenaire !</i>	529
Patrick ALLEN : <i>Mister Crump !</i>	532
Jean GENEST : <i>Le mouvement laïque de langue française</i>	537
François-Albert ANGERS : <i>La querelle des structures</i>	565
CHRONIQUES	
ACTUALITÉ POÉTIQUE : <i>Les disciples d'Erostrate</i>	576
LA LANGUE : <i>À la fortune du mot</i>	577
L'ENSEIGNEMENT : <i>La question des professeurs français</i>	580
LES LIVRES : <i>Les réticences de la Mère Une Telle</i>	588
CORRESPONDANCE : <i>Témoignage</i>	592
LES ÉVÉNEMENTS : <i>Les incongruités du mois —</i>	
<i>Le biculturalisme</i>	594
ENQUÊTE : <i>Notre patriotisme doit-il être canadien-français ?</i>	612

C'est au pied du mur qu'on voit le maçon

... et c'est à ses travaux qu'on juge une maison spécialisée en chauffage-plomberie, comme la nôtre. Nos travaux ne se comptent plus pour les *églises, maisons d'enseignement, hôpitaux, édifices commerciaux et industriels, particuliers*. Nos équipes de techniciens et d'ouvriers spécialisés connaissent leur affaire, et leur concours est apprécié dans les provinces voisines.

**Pionniers du véritable chauffage
par rayonnement au Canada**



VI. 9-4107

360 est, rue Rachel
Montréal

VOYAGES

I - EN TERRE-SAINTÉ

(Chev. du S.S.)

Départs :

29 mars et 19 juillet

Avion :

24 jrs, \$1196 et \$1240.

Portugal, Italie, Liban,
Syrie, Egypte, Jordanie,
Israël, Grèce et France.

II - EUROPE

(bateau et avion)

28 juin, 45 jrs, \$1097.

Dix pays visités.

III - EUROPE et

MOYEN-ORIENT

28 juin, 59 jrs, \$1580.

16 pays visités.

Tout compris.

S'adresser à :

AGENCE BEL-AIR — VI. 4-8817

CENTRE DE LA BIBLE — LA. 4-1395

M. GUST. BELLEFLEUR, 3973 Mentana, Mtl — LA. 3-2583



Une MUTUELLE D'ASSURANCE
intégrée à l'économie
du Canada français

UNE VARIÉTÉ

DE PLANS D'ASSURANCE MODERNES

RÉPONDANT

À DES BESOINS MODERNES !

L'  ÉCONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal - Victor 5-4291

JOLIETTE — ST-JEAN — QUÉBEC — SHERBROOKE — OTTAWA

ABONNEZ UN AMI (OU UN ADVERSAIRE)

- Aidez-nous en abonnant un ami que vous voudriez convaincre de partager avec vous les idées que nous avons en commun
- ou convainquez-le de s'abonner

ABONNEMENT POUR

M.

Adresse

\$5.00 à Case Postale 189, Station N, Montréal

LA SOLIDARITÉ

Compagnie d'assurance sur la vie

925, chemin Saint-Louis

Québec

Président
ALBERT BOULET

Directeur général
CHARLES POIRIER

LA. 4-1167

3605 est, rue Ontario, Montréal

Roch Grenache



CRÈME GLACÉE
BEURRE DE CARAMEL
CONFITURES et MARINADES

GRENACHE INC.

Bureau : 1504, rue Davidson

LA. 6-7771

Avec les hommages de



**LA BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA**
Votre partenaire

VICTORY TOOL & MACHINE CO. LTD.

Dollard Mathieu, président

Machinerie générale Manufacturiers de Convoyeurs à rouleaux,
à courroie, et à chaînes Monte-charges

WE. 3-1138

250, rue Rose de Lima

Montréal

Hommage aux collaborateurs de

L'ACTION NATIONALE

J.-R. GRÉGOIRE

QUINCAILLERIE



LA. 4-1167

3605 ouest, rue Ontario, Montréal

R É A L I S M E

Il ne suffit pas d'économiser. Il importe de placer ses épargnes dans un grand établissement de crédit qui favorise le développement agricole, industriel et commercial du Canada français.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

601 bureaux au Canada

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

La Sauvegarde

ACTIF	\$52,600,000
ASSURANCES EN VIGUEUR	\$261,900,000
PROTÉGEANT	112,000 assurés

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule, mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.